



Bulletin Officiel

N° 5352 Lundi 08 Mai 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CME

OPERATION DE PARTENARIAT TECHNOLOGIQUE DE TELNET HOLDING 2

AVIS DES SOCIETES**AUGMENTATION DE CAPITAL**

ELECTROSTAR S.A 3-8

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE (SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE)

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE « BTL 2017-1 » 9-11

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2 » 12-15

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1 » 16-18

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATTLJARI BANK SUBORDONNE 2017 » 19-24

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2017-1 » 25-29

COMMUNIQUE DE PRESSE

MONOPRIX 30

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS – AGO - 31

CARTE VIE – AGO - 32

ASSURANCES MAGHREBIA VIE – AGO - 33

TUNIS RE – AGO - 34

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR – AGO - 35

ONE TECH HOLDING – AGO - 36

ONE TECH HOLDING – AGE - 36

SAMINED – AGO - 37

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA – AGO - 38

SOTRAPIL – AGO - 39

SOTRAPIL – AGE - 39

BANQUE TUNISO-KOWEITTIENNE – AGO - 40

SOCIETE AL JAZIRA – AGO - 40

BANQUE DE L'HABITAT – AGO - 41

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA – AGO - 42

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA – AGE - 43

STAR ASSURANCES – AGO - 44

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT – AGO - 45

MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DU COMITE D'INVESTISSEMENT

FCP VALEURS AL KAOUTHER 45

FCP VALEURS CEA 46

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL 46

FCP VALEURS MIXTES 47

FCP VALEURS QUIETUDE 2017 47

FCP VALEURS QUIETUDE 2018 48

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

TUNIS RE 49-51

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR - 52-54

ONE TECH HOLDING 55-57

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS 58-59

CARTE 60-62

INFORMATIONS POST AGO

TELNET HOLDING 63

RESOLUTIONS ADOPTEES

ATTLJARI VALEURS SICAV 64-65

ATTLJARI OBLIGATAIRE SICAV 66

SICAV BNA 67

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 68-69

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV 70

PAIEMENT DE DIVIDENDES

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 71

SICAV BNA 71

COURBE DES TAUX 72

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 73-74

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- LAND'OR

- ASTRE

- AIR LIQUIDE

- SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS

- FCP IRADETT 100

- FCP SALAMETT PLUS

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- AIR LIQUIDE

- SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS

ANNEXE VI

ETATS FINANCIERS ANNUELS DE SICAV ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

COMMUNIQUE DU CMF(*)

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société Telnet Holding et du public qu'il a invité la société concernée à fournir des explications sur l'impact de l'opération de partenariat technologique et le transfert des activités opérationnelles choisies à la Joint Venture ALTRAN TELNET CORPORATION S.A sur l'activité principale de la société Telnet Holding.

En réponse à la lettre du Conseil du Marché Financier, la société Telnet Holding a précisé que l'opération de partenariat technologique porte sur le transfert de certaines activités opérationnelles qui sont rattachées à deux filiales du groupe vers la Joint Venture avec le groupe ALTRAN dénommée « ALTRAN TENLET CORPORATION » constitué depuis 2008. Ce transfert n'a pas d'impact sur l'activité principale de la société Telnet Holding S.A, ni sur le groupe qui constitue à se développer dans le même domaine d'activité. En outre, cette opération de transfert qui s'inscrit dans ce cadre de partenariat stratégique avec l'un des leaders mondiaux en la matière, permettra au groupe de se développer encore plus dans son domaine.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans ce communiqué par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions
de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.
Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

**Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR
de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars**

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;

- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

Période de souscription

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac,) et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

BANQUE TUNISO-LIBYENNE -BTL-

Société anonyme au capital de 100 000 000 dinars divisée en 1 000 000 actions
de nominal 100 dinars
Siège social : 25 Ave. Kheireddine Pacha. B.P : 150, Montplaisir -1073 Tunis-

**Emission d'un Emprunt Obligataire
« BTL 2017-1 »
Sans recours à l'appel public à l'épargne**

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 03/06/2016 a autorisé l'émission par la banque d'un Emprunt Obligataire et/ou subordonné pour un montant de 30 millions de dinars et ce sur une période de cinq ans à sept ans, et a donné, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités nécessaires.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le 22/02/2017 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

DUREE	TAUX D'INTERET	AMORTISSEMENT ANNUEL
5 ans	7,62%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

✓ **Montant :**

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est fixé à 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars divisé en 200 000 obligations susceptible d'être porté à 300 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire «BTL 2017-1» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **10/04/2017** auprès de MAC SA, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **10/05/2017**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 30 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/05/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ **But de l'émission**

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la banque visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la banque envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

De plus, cette émission obligataire permettra à la banque d'adosser les ressources aux emplois de même maturité et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.

3. Caractéristiques des titres émis :

- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.

- **Dénomination de l'Emprunt :** BTL 2017-1.

- **Nature des Titres :** Titres de créance.

- **Forme des Titres :** Nominatives.

- **Catégorie des Titres :** Ordinaire.

- Suite -

- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par MAC SA, Intermédiaire en Bourse.
- **Prix de souscription et Prix d'émission** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance des Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/05/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/05/2017**.
- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de 7,62% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/05/2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/05/2018**.

- **Taux de rendement actuariel**:

- ✓ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,62% l'an.

Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt

- ✓ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt « Emprunt BTL 2017-01 » est de 3 ans.

- ✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de cet emprunt est égale à 2,731 années.

- ✓ **Mode de placement** :

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

- ✓ **Cessibilité des obligations** :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- Suite -

✓ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « BTL 2017-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **MAC SA intermédiaire en bourse**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

✓ **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

✓ **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les banques exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire
« HL 2017-2 »**

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20 Dinars** par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « HL 2017-2 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113**

du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2017-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-1 »

Montant : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

25/07/2017, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016 pour tout placement sollicité après le 30/04/2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «Attijari bank Subordonné 2017»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari bank réunie le **10 juin 2015** a autorisé l'émission de nouveaux emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés à hauteur maximale de 200 millions de dinars sur une période de 3 ans en une ou plusieurs émissions sur les exercices 2015, 2016 et 2017, et a délégué au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités et les conditions de cet emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari bank réuni le **14 février 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné courant l'année 2017 d'une enveloppe de 60 000 000 dinars et a autorisé le management de la Banque d'arrêter et de fixer les modalités et les conditions de cet emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari bank a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» comme suit :

- ❖ Montant de l'emprunt : 60 millions de dinars, réparti en 2 catégories :
- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,40% et/ou au taux variable TMM+1,90% ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,50% et/ou au taux variable TMM+2,10%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant : L'emprunt obligataire subordonné « Attijari bank Subordonné 2017 » est d'un montant de 60 000 000 de dinars, divisé en 600 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT..

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **29 mars 2017** et clôturées au plus tard le **31 mai 2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 60 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31 mai 2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27 juin 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **29 mars 2017** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

L'émission du présent emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de Attijari bank et dans le but de se conformer davantage aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisées (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance), De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers
- **Dénomination de l'emprunt** : «Attijari bank Subordonné 2017»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31 mai 2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **31 mai 2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**
 - ✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,90% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.
 - ✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce**
 - ✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.
 - ✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription la catégorie et le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la Catégorie A et à la troisième année pour la Catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le 31 mai 2022 pour la Catégorie A et le 31 mai 2024 pour la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 mai** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **31 mai 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31 mai 2018** pour la catégorie A et le **31 mai 2020** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie A, ce taux est de **7,40 %** l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie B, ce taux est de **7,50%** l'an pour le présent emprunt.

- Suite -

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2017 (à titre indicatif) qui est égale à 4,2542%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,1542% pour la Catégorie A et de 6,3542% pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** pour la Catégorie A et de **2,10%** pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la Catégorie A.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la Catégorie A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « Attijari bank 2016 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généreux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- Suite -

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 19 décembre 2016, Capital Intelligence a attribué à Attijari bank les notes suivantes :

- ✓ Note à long terme : BB ;
- ✓ Note à court terme : B ;
- ✓ Perspectives d'évolution de la note à long terme : Stables.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées). Les souscriptions seront reçues aux guichets de la Société Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise au Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une Assemblée Générale Spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «Attijari bank Subordonné 2017» seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari bank s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari bank Subordonné 2017» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

• **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

• **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération «Attijari bank Subordonné 2017» et du document de référence « Attijari bank 2016 » enregistré par le CMF en date du 28/11/2016 sous le n° 16 – 008. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016 pour tout placement sollicité après le 30/04/2017.

La note d'opération «Attijari bank Subordonné 2017» ainsi que le document de référence « Attijari bank 2016 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari bank, 24, rue HédiKarray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité de Attijari bank relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **21/12/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » d'un montant de 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,50% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8,20% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% brut l'an et/ou TMM+2,35% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,80% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » est d'un montant de 30 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 300 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «TUNISIE LEASING 2017-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/03/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **07/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **21/03/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 368 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 30 millions susceptibles d'être portés à 40 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 87 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2017-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/06/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/06/2017** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «TUNISIE LEASING 2017-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/06/2022** pour la catégorie A et le **07/06/2024** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **7 juin de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/06/2018**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **07/06/2018** et le premier remboursement en capital aura lieu le **07/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,598%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2017-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- Suite -

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

Garantie : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **03 février 2017**.

Notation de la société: En date du **24 mars 2016**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars

- Suite -

(5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 06/03/2017 sous le n° 17-0963, du document de référence « Tunisie Leasing 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 9 Novembre 2016 sous le n° 16-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Inté Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T »

MONOPRIX

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine

La SNMVT- MONOPRIX, informe ses actionnaires, que son Conseil d'Administration s'est réuni le vendredi 28 avril 2017 pour passer en revue l'activité de la société relative à l'année 2016 et arrêter les états financiers y afférents.

Le Conseil constate que malgré le début d'année difficile pour la société et grâce au lancement des chantiers de transformation de l'entreprise conformément au plan stratégique validé par le conseil réuni le 30 mars 2016, la société a rattrapé le retard constaté au premier semestre pour finir l'année avec :

- ♦ Un chiffre d'affaires HT individuel de la SNMVT égal à 532 840 185 DT soit une augmentation de 0.21% et un chiffre d'affaires HT consolidé global de 545 520 382 DT soit une augmentation de 1.97%.
- ♦ Un résultat individuel bénéficiaire net d'impôt de 1 916 435 DT et un bénéfice consolidé global de 2 801 389 DT.

Le Conseil d'administration décide de convoquer les actionnaires de la société pour une Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 9 juin 2017 et publie les états financiers individuels et consolidés de la société ainsi que les rapports général et spécial des commissaires aux comptes.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Les actionnaires de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 25 Mai 2017 à 15H:00 au siège de l'UTICA Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ;
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ;
- 3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission ;
- 4- Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- 5- Approbation des opérations et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales
- 6- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2016 ;
- 7- Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;
- 8- Nomination et/ou renouvellement du mandat d'administrateur ;
- 9- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- 10- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE »
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Nous vous informons que la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPEENNE C.A.R.T.E., qui aura lieu le 19 mai 2017 à 10h00 au siège de la Société : Immeuble CARTE Lot BC4 Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du conseil sur la gestion de la Société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2016 ;
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2016.
3. Approbation de conventions réglementées.
4. Quitus aux administrateurs.
5. Réaffectation des réserves ;
6. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2016.
7. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2016 et approbation des états financiers consolidés au titre de l'exercice 2016.
8. Renouvellement des mandats des administrateurs.
9. Fixation des jetons de présences.
10. Pouvoirs.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A

Siège social : 24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite-1002 TUNIS

La Société Assurances Maghrebias VIE S.A porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 19 Mai 2017 à 9h30 au siège de la société, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2016 ainsi que les Etats Financiers du même exercice ;
- 2) Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2016 ;
- 3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2016 ;
- 4) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2016 ;
- 5) Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;
- 6) Jetons de présence au titre de l'exercice 2016 ;
- 7) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2016 ;
- 8) Nomination d'un nouvel Administrateur.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »
Siège social : 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «**Tunis Re**» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Vendredi 02 Juin. 2017 à 11H30 mm à l'hôtel le Place Gamarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2016
2. Lecture des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2016.
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2016 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2016.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016.
6. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et du Comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2016.
7. Désignation du commissaire aux comptes de Tunis Re pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

AVIS DE SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

Tunisie Profilés Aluminium TPR

Siège Social : Rue des Usines, ZI Sidi Rezig – 2033 Mégrine

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 23 Mai 2017 à 15 Heures à la Maison de l'Entreprise sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2016.
- 2- Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31/12/2016.
- 3- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2016.
- 4- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 5- Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2016.
- 6- Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2016.
- 7- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2016
- 8- Affectation des résultats de l'exercice 2016.
- 9- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- 10- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit
- 11- Nomination ou renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour les exercices 2017, 2018 et 2019.
- 12- Nomination des commissaires aux comptes pour les exercices 2017, 2018 et 2019.
- 13- Pouvoirs en vue de formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khalij -Rue Lac Lochness -Imm
Les Arcades Tour A- Les Berges du Lac -Tunis

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Jeudi 18 Mai 2017 à 10 h 30 mn, à « Hôtel PARIS », sis rue du Lac Turkana - les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation ;
2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2016 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2016 ;
4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2016 ;
5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2016 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2016 et distribution des dividendes ;
7. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts ;
8. Quitus aux membres du conseil d'administration ;
9. Fixation du montant des jetons de présence ;
10. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit ;
11. Questions diverses ; et
12. Pouvoirs en vue des formalités.

2017 - AS - 4655

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khalij -Rue Lac Lochness -Imm
Les Arcades Tour A- Les Berges du Lac - Tunis

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Jeudi 18 Mai 2017 à 10 h, à « Hôtel PARIS », sis rue du Lac Turkana - les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et de mode de convocation ;
2. Transfert du siège social de la société ;
3. Modification corrélative de l'article 4 des statuts de la société ;

2017 - AS - 4656

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES

SANIMED

Siège social : Route de Gremda Km 10,5 - BP 68 Marquez Sahnoun 3012 Sfax- Tunisie

I- Les actionnaires de la société SANIMED sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 18/05/2017 à 10 h 00 à l'hôtel Regency Gammarth sis à Gammarth, la Marsa Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016,
2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
5. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2016,
6. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016,
7. Affectation du résultat,
8. Quitus aux administrateurs,
9. Nomination de trois nouveaux administrateurs,
10. Nomination des commissaires aux comptes.
11. Autorisation à donner au conseil d'administration pour acheter et vendre les actions SANIMED en bourse,
12. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SANIMED.

II- Les actionnaires de la société SANIMED sont également convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le même jour soit le 18/05/2017 à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social par incorporation des réserves,
2. Modification de l'article 6 des statuts,
3. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SANIMED.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA
Siège social :11,- Rue des Lilas - 1082 Tunis – Mahrajène

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA sont invités à assister le Vendredi 19 Mai 2017 à 10 heures à l'Hôtel Les Berges du Lac, à l'Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2016
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016
- 3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice
- 4- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2016 du Groupe ALKIMIA
- 5- Quitus aux Administrateurs
- 6- Fixation des jetons de présence et de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit.
- 7- Affectation du résultat net de l'exercice 2016.

Conformément à l'article 29 des statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'A.G.O sur simple justification de son identité, à condition qu'il ait été immatriculé par son intermédiaire en bourse sur les registres de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines
« SOTRAPIL »**

Siège social : Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord -1003 Elkhadra -Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL » qui se tiendra le jeudi 25 mai 2017 à dix heures du matin à l'hôtel « Sheraton Tunis », à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport annuel du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'année 2016 et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016,
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes,
3. Approbation du rapport annuel et des états financiers de l'exercice 2016,
4. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2016,
5. Affectation des résultats de l'exercice 2016,
6. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2016,
7. Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2016,
8. Autorisation au Conseil d'Administration pour le lancement d'un emprunt obligataire dans la limite maximale de trente millions de dinars (30.000.000 dinars),
9. Approbation de la nomination de trois (3) nouveaux administrateurs,
10. Approbation du renouvellement des mandats de trois (3) administrateurs.

2017 - AS - 4607

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines
« SOTRAPIL »**

Siège social : Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord -1003 Elkhadra -Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL » qui se tiendra le jeudi 25 mai 2017 à onze heures trente minutes du matin à l'hôtel « Sheraton Tunis », à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire,
2. Augmentation du capital social de la société,
3. Modification de l'article 6 des statuts sur la base de l'augmentation du capital social.

2017 - AS - 4608

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Banque Tuniso-Koweitienne

Groupe BPCE

Siège Social : 10 Bis, Avenue Mohamed V, BP 49 - 1001 Tunis-

Les Actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne -Groupe BPCE -sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 18 Mai 2017 à 14 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes
2. Ratification de la cooptation d'administrateurs
3. Pouvoirs pour formalités.

2017 - AS - 4595

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT
ET DE TOURISME DJERBA**

Siège Social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

Messieurs les actionnaires de la Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Samedi 20/05/2017 à 09H30 à l'Hôtel ALJAZIRA – DJERBA à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents au même exercice ;
3. Approbation des comptes annuels relatifs au même exercice ;
4. Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;
5. Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs ;
6. Quitus aux administrateurs ;
7. Pouvoir en vue de formalités.

2017 - AS - 4596

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE DE L'HABITAT

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque de l'Habitat sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 25 mai 2017 à 10Heures à l'hôtel le Sheraton Nord Hilton Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2016.
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016,
- 3- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016,
- 4- Affectation du résultat,
- 5- Quitus aux administrateurs,
- 6- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- 7- Désignation d'un Administrateur,
- 8- Désignation d'un Administrateur représentant les intérêts des petits actionnaires,
- 9- Fixation du montant des jetons de présence, de la rémunération des présidences et des membres des comités.
- 10- Emission d'un Emprunt Obligataire et/ou subordonné.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à la Direction du Suivi des Participations et des Filiales, sise à la Rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5eme étage 1073 Montplaisir, durant le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-
Siège social : Rue Hédi Nouira Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 22 mai 2017 à 9 heures à l'Hôtel Acropole les Berges du Lac Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration, sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2016, ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.
3. Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2016.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2016.
5. Autorisation de rachat / cession d'une partie des actions de la Banque.
6. Autorisation d'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires.
7. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et de la rémunération des présidences et des membres des comités issus du Conseil d'Administration.
8. Désignation d'un membre au conseil d'administration.

Conformément à l'article 40 des statuts de la Banque Nationale Agricole l'Assemblée Générale Ordinaire se compose des actionnaires propriétaires d'au moins dix actions. Toutefois les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une délégation pouvoir à déposer au siège de la banque soit avant cinq jours, ou alors le jour de l'assemblée.

Les documents destinés à cette Assemblée seront à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction Centrale des Affaires Juridiques et des Garanties) et ce durant le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-
Siège social : Rue Hédi Nouira Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 22 mai 2017 à 11 heures à l'Hôtel Acropole les Berges du Lac Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification corrélative des statuts conformément aux exigences des lois et règlements en vigueur, notamment la loi N° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux institutions financières.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une délégation de pouvoir à déposer au siège de la banque soit avant cinq jours, ou alors le jour de l'assemblée.

Les documents relatifs à cette Assemblée seront à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction Centrale des Affaires Juridiques et des Garanties) et ce durant le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

STAR ASSURANCES

Siège Social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex-BP 667

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances sont convoqués le Mercredi 10 mai 2017 à 09h30' à l'hôtel Le Palace Gammarth pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2016 et approbation des conventions,
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2016,
4. Quitus aux administrateurs,
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016,
6. Ratification de la cooptation d'administrateur,
7. Fixation du montant des jetons de présence des administrateurs, des membres du comité permanent d'audit et des membres du comité de placement,
8. Renouvellement des mandats des administrateurs,
9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2017, 2018 et 2019.
10. Pouvoirs en vue des formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°19-2008 du 26 août 2008
Siège social : Rue Hédi Noura- 1030 Tunis

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le mercredi 24 mai 2017 à 9h**, au siège social de la société sis à la rue Hédi Noura -1030 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2016 ;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2016 ;
3. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2016 ;
4. Affectation du résultat ;
5. Fixation des jetons de présence ;
6. Quitus aux administrateurs.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2017 - AS - 4674

AVIS DE SOCIETES

Modification de la composition du comité d'investissement

FCP VALEURS AL KAOUTHER

Fonds Commun de Placement Islamique de Catégorie Mixte

Agrément du CMF n°09-2010 du 17 mars 2010

Adresse : Immeuble Integra- Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse, en sa qualité de Gestionnaire de FCP VALEURS AL KAOUTHER, informe le public et les porteurs de parts que son conseil d'administration, réuni le 21 novembre 2016, a décidé de modifier la composition du comité d'investissement du fonds comme suit :

- | | |
|----------------------|--------------|
| - M. Walid SAIBI : | Président |
| - Mme Rym GARGOURI : | Rapporteur |
| - M. Hatem SAIGHI: | Gestionnaire |
| - M. Sabeur ELLOUMI: | Membre |
| - M. Slim ABDELKEFI: | Membre |

2017 - AS - 4675

AVIS DE SOCIETES

Modification de la composition du comité d'investissement

FCP VALEURS CEA

Fonds Commun de Placement de Catégorie Mixte
dédié exclusivement aux titulaires de Comptes Epargne en Actions « CEA »
Agrément du CMF n°02-2007 du 05 mars 2007
Adresse : Immeuble Integra- Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse, en sa qualité de Gestionnaire de FCP VALEURS CEA, informe le public et les porteurs de parts que son conseil d'administration, réuni le 21 novembre 2016, a décidé de modifier la composition du comité d'investissement du fonds comme suit :

- M. Walid SAIBI : Président
- Mme Lilia KAMMOUN TURKI : Rapporteur
- M. Hatem SAIGHI: Gestionnaire
- M. Slim ABDELKEFI: Membre
- M. Sabeur ELLOUMI: Membre

2017 - AS - 4676

AVIS DE SOCIETES

Modification de la composition du comité d'investissement

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL

Fonds Commun de Placement de Catégorie Mixte
Agrément du CMF n°48-2015 du 10 septembre 2015
Adresse : Immeuble Integra- Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse, en sa qualité de Gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL, informe le public et les porteurs de parts que son conseil d'administration, réuni le 21 novembre 2016, a décidé de modifier la composition du comité d'investissement du fonds comme suit :

- M. Walid SAIBI : Président
- Mme Rym GARGOURI : Rapporteur
- M. Hatem SAIGHI: Gestionnaire
- M. Sabeur ELLOUMI: Membre

2017 - AS - 4677

AVIS DE SOCIETES

Modification de la composition du comité d'investissement

FCP VALEURS MIXTES

Fonds Commun de Placement de Catégorie Mixte
Agrément du CMF n°29-2010 du 22 septembre 2010
Adresse : Immeuble Integra- Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse, en sa qualité de Gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES, informe le public et les porteurs de parts que son conseil d'administration, réuni le 21 novembre 2016, a décidé de modifier la composition du comité d'investissement du fonds comme suit :

- | | |
|----------------------|--------------|
| - M. Walid SAIBI : | Président |
| - Mme Rym GARGOURI : | Rapporteur |
| - M. Hatem SAIGHI: | Gestionnaire |
| - M. Slim ABDELKEFI: | Membre |

2017 - AS - 4678

AVIS DE SOCIETES

Modification de la composition du comité d'investissement

FCP VALEURS QUIETUDE 2017

Fonds Commun de Placement de Catégorie Mixte
Agrément du CMF n°12-2012 du 12 avril 2012
Adresse : Immeuble Integra- Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse, en sa qualité de Gestionnaire de FCP VALEURS QUIETUDE 2017, informe le public et les porteurs de parts que son conseil d'administration, réuni le 21 novembre 2016, a décidé de modifier la composition du comité d'investissement du fonds comme suit :

- | | |
|------------------------|--------------|
| - M. Walid SAIBI : | Président |
| - Mme Rym GARGOURI : | Rapporteur |
| - M. Hatem SAIGHI: | Gestionnaire |
| - M. Sabeur ELLOUMI: | Membre |
| - M. Slim ABDELKEFI: | Membre |
| - Mme Meriem BARGAOUI: | Membre |

2017 - AS - 4679

AVIS DE SOCIETES

Modification de la composition du comité d'investissement

FCP VALEURS QUIETUDE 2018

Fonds Commun de Placement de Catégorie Mixte

Agrément du CMF n°18-2013 du 14 juin 2013

Adresse : Immeuble Integra- Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse, en sa qualité de Gestionnaire de FCP VALEURS QUIETUDE 2018, informe le public et les porteurs de parts que son conseil d'administration, réuni le 21 novembre 2016, a décidé de modifier la composition du comité d'investissement du fonds comme suit :

- | | |
|------------------------|--------------|
| - M. Walid SAIBI : | Président |
| - Mme Rym GARGOURI : | Rapporteur |
| - M. Hatem SAIGHI: | Gestionnaire |
| - M. Sabeur ELLOUMI: | Membre |
| - M. Slim ABDELKEFI: | Membre |
| - Mme Meriem BARGAOUI: | Membre |

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »

Siège social : 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 2 juin 2017.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- Du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et les états Financiers relatifs à l'exercice 2016.
- Des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société relatifs à l'exercice comptable 2016.

Approuve le rapport du Conseil d'Administration, les états financiers : bilan, état de résultat technique, état de résultat, état de flux de trésorerie, tableau des engagements données et reçus et les notes aux états financiers relatifs à l'exercice comptable 2016, et ce sur la base des documents présentés par le conseil d'administration.

Cette résolution est approuvée à.....

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, prend acte et approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution est approuvée à.....

- Suite -**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.

Cette résolution est approuvée à.....

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat comptable net de l'exercice 2016 est bénéficiaire de **15 904 908,978** dinars. Compte tenu des résultats reportés de l'exercice 2015, soit **5 826 777,592** dinars, elle décide sur proposition du Conseil d'Administration de répartir le bénéfice total d'un montant de **21 731 686,570** dinars comme suit :

▪ Résultat de l'exercice	15 904 908,978
▪ Résultats Reportés 2015	5 826 777,592
▪ Total	21 731 686,570.
▪ Réserve Légale (5% du bénéfice disponible)	1 086 584,329
▪ Reste	20 645 102,242
▪ Bénéfice à distribuer (0,500 dinars par action)	10 000 000,000
▪ Réserves générales	1 000 000,000
▪ Réserves pour réinvestissement exonéré	750 000,000
▪ Fonds Social	450 000,000
▪ Résultat reporté 2016	8 445 102,242

Cette résolution est approuvée à.....

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement du dividende d'un montant de 0,500 dinars par titre à partir du 11 Juillet 2017 auprès des intermédiaires en bourse à travers TUNISIE CLEARING.

Cette résolution est approuvée à.....

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 6 000 dinars Net le montant des jetons de présence de l'exercice 2016 pour chaque membre du Conseil d'Administration et chaque membre du Comité permanent d'Audit, du comité des risques et du comité de pilotage financier.

Cette résolution est approuvée à.....

SEPTIEME RESOLUTION :

Sur proposition du comité d'audit, l'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat, de la General D'audit et Conseil représentée par Mr Chiheb GHANMI en tant que commissaire aux comptes de « Tunis Re » pour les années 2017, 2018 et 2019.

Cette résolution est approuvée à.....

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire charge le Président Directeur Général ou son représentant de l'accomplissement de toutes les formalités légales et de la publicité des présentes.

Cette résolution est approuvée à.....

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Tunisie Profilés Aluminium TPR

Siège Social : Rue des Usines, ZI Sidi Rezig – 2033 Mégrine

Projet de résolutions de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 23 mai 2017.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2016, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, et après lecture des rapports des commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les dites conventions réglementées

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et quitus entier et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2016.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire l'affectation des résultats comme suit :

Affectation du résultat 2016

Bénéfice 2016	12 248 996,883
Résultat disponible	12 248 996,883
Résultats reportés	13 631 770,537
<u>Bénéfice distribuable</u>	<u>25 880 767,420</u>
Réserves légales 5% du bénéfice distribuables jusqu'à ladite réserve atteint 10% du capital (5 000 000-4 500 000)	500 000,000
<u>Total bénéfice distribuable</u>	<u>25 380 767,420</u>
Dividende statutaire (50 000 000 *6%)	3 000 000,000
Super Dividende	7 000 000,000
Report à nouveau	15 380 767,420

Les dividendes sont fixés à 10 000 000 DT soit 0,200 DT par action

La date de mise en paiement des dividendes est fixée en2017

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

- Suite -

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer le montant total brut des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration à Soixante Mille (60.000) Dinars.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer la rémunération brute des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2016, de Vingt Mille (20.000) Dinars

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

Après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat des membres du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat des Administrateurs suivants pour une période de 3 ans, Le mandat des Administrateurs qui viennent d'être élus viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2019 :

- **Mr. Yahia BAYAH**
- **Mr. Taieb BAYAH**
- **Mr. Tahar BAYAH**
- **Mr. Brahim ANANE**
- **La Société LLOYD ASSURANCE** – Représentée par Mr. Taieb BAYAH
- **La Société CFI** – Représentée par Mr. Tahar BAYAH

L'Assemblée Générale nomme/ renouvelle en qualité d'administrateur représentant les actionnaires petits porteurs, pour la durée de trois exercices 2017, 2018 et 2019.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de renouveler le Cabinet **AMC ERNST AND YOUNG** représenté par Monsieur **Anis LAADHAR**, en qualité de commissaire aux comptes de la société et de nommer Monsieur **Yassine Ben GHORBAL**, en qualité de Co-commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2017, 2018 & 2019.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**ONE TECH HOLDING**

Siège social : Cité El Khalij -Rue Lac Lochness - Imm
Les Arcades Tour A- Les Berges du Lac -Tunis

Projet de résolutions de la Société One Tech Holding à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 18 mai 2017.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée constatant que les actionnaires présents ou représentés réunissent(..%) du capital social, ratifie en conséquence les modes et les délais de convocation de la présente réunion, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration de la Société et du groupe One Tech, et les rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2016, et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2016, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration d'affectation du résultat qui se présente comme suit :

Résultat de l'exercice 2016	16 831 569,974
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Résultats reportés (dividendes imposables)	29 874 384,447
Sous total	46 961 068,971
Réserve légale 5%	2 348 053,449

- Suite -

Fonds social	120 000,000
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Résultats reportés (dividendes imposables)	44 237 900,972

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, l'impôt de 5% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013. L'assemblée générale ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que les fonds propres exonérés de l'impôt en cas de leur distribution sont détaillés comme suit :

Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Prime d'émission	107 173 652,077
Total	107 428 766,627

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de distribuer, au titre de l'exercice 2016, un dividende de 260 millimes par action correspondant à la somme globale de 13 936 000 Dinars à prélever sur la prime d'émission.

La mise en payement des dividendes est fixée pour la date du 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC, et l'article 26 des statuts, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 30 000 DT Brut par administrateur au titre de l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

- Suite -

SEPTIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration réuni le 18 Mai 2016 l'Assemblée Générale ordinaire décide d'attribuer au membre du comité permanent d'audit une rémunération annuelle brute de 10.000 DT par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs
Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Projet de résolutions de la Société Atelier du Meuble intérieurs à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 mai 2017.

Première résolution :

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration sur la gestion de la société et ses filiales, et les rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés, approuve les rapports du conseil d'administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tel qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du conseil d'administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Deuxième résolution :

L'assemblée générale ordinaire, donne acte au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de ce qui lui rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Troisième résolution :

L'assemblée générale ordinaire approuve la proposition du conseil d'administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2016 qui s'élève à 2 174 479 TND comme suit :

Résultat de l'exercice	2 174 479
Affectation au compte spécial d'investissement	360 000
Résultat après affectation au compte spécial d'investissement	1 814 479
Résultats reportés 2015	170 547
Résultat à affecter	1 985 026
Affectation de la réserve légale	23 000
Résultat disponible	1 962 026
Dividendes à distribuer	1 264 008
Résultats reportés 2016	698 018

- Suite -

En conséquence, le dividende par action correspond à 0,300 DT brut.
La date de mise en paiement est fixée au 29/07/2017

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Quatrième résolution :

L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants :

- Mr Hatem Ben Slimane
- Mr Mohamed Aziz Ben Slimane
- Mme Salima Ben Slimane
- Mr Riadh Kekli
- MPEF II (Mauritius) représenté par Mr Ziad Oueslati
- MPEF II (Cypris) représenté par Mr Karim Ghedamsi

Par ailleurs, elle décide de nommer en qualité d'administrateurs les personnes suivantes :

- Mr....., représentant des petits porteurs
- Mr.....

Les administrateurs ainsi nommés exerceront leur fonction jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Cinquième résolution :

Le mandat du commissaire aux comptes étant arrivé à terme, l'assemblée générale décide de nommer cabinet FINOR représenté par Monsieur Mustapha Madhioub en qualité de commissaire aux comptes et ce, pour une durée de trois ans qui prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Sixième résolution :

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE »

Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Projet de résolutions de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 19 mai 2017.

Première résolution :

Après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société et le rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice 2016 , les actionnaires approuvent lesdits états financiers arrêtés au 31/12/2016 tels qu'ils leurs sont présentés ainsi que le rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Deuxième résolution :

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, et en application des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, les actionnaires approuvent les conventions réglementées objet du rapport spécial des commissaires aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Troisième résolution :

Les actionnaires donnent quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Quatrième résolution

Les actionnaires décident de réaffecter une partie des réserves pour réinvestissement exonérés figurant au bilan au 31/12/2013 devenues disponibles pour un montant de 1 000 000,000 dinars en réserves facultatives distribuables en franchise de retenue à la source.

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter un montant de 986 092,800 dinars des réserves facultatives distribuables en franchise d'impôts aux résultats reportés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

- Suite -

Cinquième résolution

Compte tenu du report de l'exercice précédent, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice 2016	7 360 229,416
+ Report à nouveau antérieur	1 269 763,374
+ Résultat reportés provenant des réserves facultatives en franchise de la RAS	986 092,800
Premier reliquat	9 616 085,590
- Réserves pour réinvestissements exonérés indisponibles	1 500 000,000
Deuxième reliquat	8 116 085,590
- Réserves facultatives distribuables soumises à la RAS	4 000 000,000
Troisième reliquat	4 116 085,590
- Réserves pour Fonds social	350 000,000
Quatrième reliquat	3 766 085,590
- Dividendes à servir aux PM prélevés sur le bénéfice 2016	1 013 907,200
- Dividendes à servir aux PP (distribuables en franchise de la RAS)	986 092,800
Cinquième reliquat	1 766 085,590
- Report à nouveau distribuable soumis à la RAS	1 766 085,590
Sixième Reliquat	0,000

Soit un dividende de 0,800 dinars par actions ou certificats d'investissements.

1 013 907,200 dinars provenant des résultats de l'année 2016 à servir aux personnes morales et 986 092,800 dinars qui sera prélevé sur les résultats reportés provenant des réserves facultatives figurant au bilan de la société au 31/12/2013 et non soumises à la retenue à la source en application de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30/12/2013 et portant loi de finance 2014 à servir aux personnes physiques.

La mise en paiement s'effectuerait à partir du

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Sixième résolution :

Après avoir entendu lecture du rapport d'activité du groupe CARTE ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au 31/12/2016, les actionnaires approuvent le rapport d'activité ainsi que les états financiers consolidés tels qu'ils leurs sont présentés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs de

- Monsieur Hassine DOGHRI

- Suite -

- Monsieur Néjib DOGHRI
- Monsieur Christian Huyghues DESPOINTES
- Monsieur Abderrahmen FATMI
- Monsieur Radhi MEDDEB
- La Société S.E.P.C.M.
- L'Union Tunisienne de Participation

Arrivent à échéance lors de la présente assemblée et décide de renouveler les mandats de l'ensemble des administrateurs pour une durée expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019.

Les administrateurs déclarent accepter chacun le renouvellement de son propre mandat.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Huitième résolution :

L'assemblée générale ordinaire décide d'allouer un montant net de cent mille (100 000) Dinars au titre de jetons de présence aux administrateurs de la société. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée générale ordinaire fixe la rémunération du Comité Permanent d'Audit à trente-sept mille cinq cent (37 500) Dinars nets.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Neuvième résolution :

Les actionnaires donnent tous pouvoirs au représentant légal à l'effet de procéder à toutes les formalités d'enregistrement.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

Informations post AGO

TELNET HOLDING SA

Siège social : Immeuble Ennour, Centre urbain nord 1082 Tunis Mahrajène

Les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 28 avril 2017.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif à l'opération de partenariat technologique avec le groupe « ALTRAN », l'Assemblée Générale Ordinaire approuve cette opération qui porte sur le transfert des activités opérationnelles choisies parmi les activités des filiales TELNET INCORPORATED S.A et TELNET TECHNOLOGIES S.A.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve, à cet effet, le prix global de la transaction fixé à sept millions (7 000 000,00 €) d'euros et donc pour l'équivalent en dinars tunisiens le jour de la concrétisation de cette opération.

En effet, la société TELNET INCORPORATED S.A percevra quatre millions vingt-six mille trois cent vingt-six euros et sept centimes (4 026 326,07 €) et donc l'équivalent en dinars tunisiens le jour de la concrétisation de cette opération et la société TELNET TECHNOLOGIES S.A percevra deux millions neuf cent soixante-treize mille six cent soixante-treize euros et quatre-vingt-treize centimes (2 973 673,93 €) et donc l'équivalent en dinars tunisiens le jour de la concrétisation de cette opération.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nouvelle répartition du capital social de la société ALTRAN TELNET CORPORATION S.A après la concrétisation de l'opération prévue à la première résolution comme suit :

- le groupe « ALTRAN » : 70 % du capital social de la société ALTRAN TELNET CORPORATION S.A ; et
- le groupe « TELNET HOLDING » : 30 % du capital social de la société ALTRAN TELNET CORPORATION S.A.

L'Assemblée Générale Ordinaire confie au Conseil d'Administration l'examen, la validation et l'approbation des documents contractuels finaux (contrats de cessions, pacte d'actionnaires,.....) permettant la conclusion définitive de la transaction globale avec le groupe « ALTRAN » citée ci-dessus.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve purement et simplement la décision du Conseil d'Administration portant sur la mission spéciale confiée à monsieur Mohamed FRIKHA pour la négociation et la concrétisation de l'opération de partenariat à conclure avec le groupe « ALTRAN ».

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la décision prise par le Conseil d'Administration en date du 04 avril 2017 fixant le montant d'une prime allouée sous forme de « success fees » au profit de monsieur Mohamed FRIKHA pour la mission qui lui a été confiée et ce compte tenu des efforts considérables par lui déployés pour l'aboutissement de la dite transaction.

Monsieur Mohamed FRIKHA en sa qualité d'actionnaire n'a pas pris part au vote de la présente résolution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ses délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**ATTIJARI VALEURS SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 25 octobre 1993
Siège social : Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2017**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie le mode et le délai de convocation de la présente Assemblée et la déclare régulièrement constituée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2016 et du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à ce même exercice approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31-12-2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2016, en prend acte dans son intégralité, et approuve les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2016 conformément à la proposition du Conseil d'Administration comme suit :

Sommes distribuables exercice 2016	12 855,605
Réintégration report exercices antérieurs	2,718
Total sommes distribuables	12 858,323
Dividendes à distribuer	12 851,904
Report à nouveau 2016	6,419

Elle décide en conséquence de fixer le montant des dividendes pour l'exercice 2016 à **1,976 dinar** par action.

La mise en paiement des dividendes s'effectue auprès des guichets d'ATTIJARI BANK à compter du **22 mai 2017**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du départ de Monsieur Haythem MEHOUACHI du groupe ATTIJARI BANK et décide de ne pas nommer de remplaçant à sa place.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au représentant légal de la société pour accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 8 Septembre 1999
Siège social : Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2017**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie le mode et le délai de convocation de la présente Assemblée et la déclare régulièrement constituée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2016 et du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à ce même exercice approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31-12-2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2016, en prend acte dans son intégralité, et approuve les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2016 conformément à la proposition du Conseil d'Administration comme suit :

Sommes distribuables exercice 2016	4 359 311,484
Réintégration report exercices antérieurs	534,872
Total sommes distribuables	4 359 846,356
Dividendes à distribuer	4 358 906,300
Report à nouveau 2016	940,056

Elle décide en conséquence de fixer le montant des dividendes pour l'exercice 2016 à **4,244 dinars** par action.

La mise en paiement des dividendes s'effectue auprès des guichets d'ATTIJARI BANK à compter du **22 mai 2017**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au représentant légal de la société pour accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**SICAV BNA**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 2 août 1993
Siège social : Rue Hédi Nourira-1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2017**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société d'Investissement à Capital Variable « SICAV-BNA », après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes et les explications complémentaires fournies, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les Etats Financiers de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et approuve les opérations qui y sont énumérées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition des sommes distribuables de l'exercice 2016 ci-après :

Résultat d'exploitation :	68 234,955
Régularisation du résultat d'exploitation	- 5 208,667
Report à nouveau	1,409

Sommes distribuables	63 027,697
Dividendes au titre de l'exercice	62 986,890
Résultat reporté	40,807

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en conséquence, de fixer le dividende brut de l'année 2016 à **1,165 dinar** par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **15 mai 2017** aux guichets de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE et de BNA CAPITALAUX.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire reconduit l'enveloppe des jetons de présence d'un montant de 13 500 dinars brut à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Procès Verbal pour faire tous dépôt ou publication que besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 24 juin 1996
Siège social : Rue Hédi Nouira-1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2017**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société d'Investissement à Capital Variable « Placement Obligatoire SICAV », après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes et les explications complémentaires fournies, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les Etats Financiers de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et approuve les opérations qui y sont énumérées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition des sommes distribuables de l'exercice 2016 ci-après :

Résultat d'exploitation :	14 856 575,302
Régularisation du résultat d'exploitation	-858 216,329
Report à nouveau	1 098,381

Sommes distribuables	13 999 457,354
Dividendes au titre de l'exercice	13 999 454,050
Résultat reporté	3,304

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en conséquence, de fixer le dividende brut de l'année 2016 à **4,525 dinars** par action.

La mise en paiement s'effectuera auprès des guichets de la BNA et BNAC à compter du **15 mai 2017**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler dans les termes de l'article 190 du code des sociétés commerciales et de l'article 17 et suivants des statuts, pour une durée de trois ans qui prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les Etats Financiers de l'exercice 2019, le mandat des membres suivants :

Monsieur Faouzi GUEBLI

Monsieur Jaleleddine ZARGOUNI

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

Société SIMPAR

Société SOIVM SICAF

Société BNA CAPITAUX

Société SICAV BNA

Société ESSOUKNA

Société S.P.I EL MADINA

Société TIS

Société SIVIA

Société SOGEST

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire reconduit l'enveloppe des jetons de présence d'un montant de 30 000 dinars brut à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Procès Verbal pour faire tous dépôt ou publication que besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF du 25 décembre 2001

Siège Social : Green Center Bloc « C » 2 ème Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2017

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, ceux du commissaire aux comptes, et après examen des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2016, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, dégageant des sommes distribuables de 8 131 872 dinars et prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende brut de **3,848 dinars** par action.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

La mise en paiement du dividende de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV s'effectuera à partir du **24 mai 2017** aux guichets de MAC SA et de L'AMEN BANK.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement pour une durée de 3 années soit les années 2017, 2018 et 2019 des mandats des Administrateurs suivants :

- Monsieur Mohamed Abdelwaheb CHERIF,
- Monsieur Mourad Ben CHAABANE,
- Monsieur Moncef TOUZRI

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'attribuer au titre de l'exercice 2016, la somme de deux millions de dinars à chaque membre du Conseil d'Administration sous forme de jetons de présence qui seront pris en charge par le Gestionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 24 juin 1996
Siège Social : Rue Hédi Nouira-1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 05 mai 2017, PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2016, **à compter du 15 mai 2017**:

Un dividende brut de 4,525 dinars par action

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire aux guichets de la BNA et de BNA CAPITAUX.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2017 - AS - 4692

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV BNA
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 2 août 1993
Siège Social : Rue Hédi Nouira-1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 05 mai 2017, SICAV BNA informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2016, **à compter du 15 mai 2017** :

Un dividende brut de 1,165 dinar par action

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire aux guichets de la BNA et de BNA CAPITAUX.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions SICAV BNA le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2017 - AS - 4693

AVIS

COURBE DES TAUX DU 08 MAI 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,471%		
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,493%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,548%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,570%	1 003,505
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		4,712%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		4,755%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		4,799%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		4,843%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,863%	1 002,630
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		4,886%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018	4,930%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,210%	1 003,558
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,283%	921,325
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,395%	1 001,606
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,811%	991,969
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,113%	981,076
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,226%	984,371
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,711%	971,425
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,818%	1 003,350
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,934%	942,420
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,236%	941,877
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,314%		937,211
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,348%	932,261
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,375%	928,958
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,401%	925,979
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,603%	917,915
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,666%	909,950
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,714%		924,563
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,802%	920,675
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,161%		943,890

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	166,801	166,852		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	112,644	112,678		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	96,510	96,539		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
4	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,853	14,858		
5	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	108,463	108,496		
2448486								
6	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,524	1,525		
7	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,055	107,121		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,636	40,647		
9	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,044	55,059		
10	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	114,919	114,850		
11	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	109,813	109,621		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
12	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	129,579	132,960	133,040		
13	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	486,475	499,342	499,498		
14	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	117,534	117,659		
15	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	126,968	126,998		
16	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	137,499	137,499		
17	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	119,971	120,006		
18	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	98,899	99,143		
19	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	146,013	146,471		
20	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	92,702	93,164		
21	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	97,030	97,096		
22	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	143,602	143,614		
23	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	127,185	127,346		
24	FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
25	FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
26	FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
27	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	96,005	96,301		
28	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	99,689	99,730		
29	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	19,735	19,769		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
30	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
31	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 197,158	2 221,772	2 224,660		
32	FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
33	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	111,015	112,106		
34	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	146,802	147,238		
35	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	155,100	155,402		
36	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	15,752	15,825		
37	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 298,819	5 300,273		
38	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 164,452	5 169,727		
39	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,481	2,491		
40	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,184	2,189		
41	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,201	1,208		
42	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,088	1,091		
43	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,079	1,083		
44	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,071	1,078		
45	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	109,692	110,579		
46	AL AMANAH ETHICAL FCP *	CGF	25/05/09	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
47	AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
48	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,276	119,246		
49	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
50	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	25/05/16	4,482	108,495	109,825	109,855
51	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,590	104,813	104,841
52	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,622	107,103	107,136
53	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,729	104,046	104,078
54	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	101,284	101,320
55	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,273	108,662	108,693
56	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/05/16	4,401	104,816	106,350	106,385
57	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,340	103,474	103,501
58	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	104,641	105,794	105,818
59	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,631	103,872	103,900
60	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	101,665	101,693
61	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,651	104,956	104,985
62	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UBI FINANCE	07/10/98	16/05/16	4,198	106,799	108,231	108,267
63	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,174	106,455	106,485
64	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,608	104,936	104,967
65	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,227	100,257
66	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,501	105,644	105,669
67	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,797	104,278	104,311
68	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,915	105,266	105,299
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,558	106,767	106,797
70	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,987	104,534	104,571
71	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,411	104,775	104,807
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,134	106,461	106,491
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,709	103,936	103,964

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,598	10,745	10,749
75	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,363	104,777	104,810
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,788	105,396	105,432
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	105,102	106,822	106,861
78	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,515	10,662	10,665
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	57,880	57,419	57,251
80	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	130,496	En cours de liquidation	En cours de liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 435,194	En cours de liquidation	En cours de liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	97,101	98,449	98,520
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	17,014	16,698
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	268,154	268,605
85	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	29,721	29,769
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 327,393	2 271,894	2 270,430
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	72,644	73,932	73,919
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	54,941	55,571	55,703
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	100,102	102,911	102,613
90	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	83,763	86,990	86,558
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	10,916	10,918	10,902
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	11,692	11,512	11,487
93	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,069	13,902	13,868
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	12,328	12,208	12,162
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,821	13,063	13,095
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	11,441	11,729	11,751
97	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,342	141,450	142,709	142,916
98	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,029	138,271	139,132	139,239
99	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	9,394	9,062	9,034
100	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	101,861	103,642	103,762
101	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	79,445	79,691
102	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	80,839	81,080
103	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	98,547	99,493	99,584
104	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	94,353	93,816
105	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	102,153	100,989	100,943
106	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,802	9,811
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	101,596	100,298	101,208
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	139,878	141,749	142,394
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	104,843	103,873	104,940
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	104,328	101,813	103,233
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	197,772	200,088	202,552
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	179,605	182,591	184,184
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	156,174	157,925	158,529
115	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,104	21,448
116	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	143,712	143,707
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGER	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	123,786	124,203
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	8 965,848	9 066,725
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,246	8,309
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,969	83,098
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	951,347	954,346
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5189,664	5345,065	5361,868
123	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4943,002	4968,835
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	111,981	113,835	113,974
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	26/05/16	0,107	8,969	9,148	9,211
126	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 289,868	10 361,438

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en cours de liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE LAND'OR

Siège sociale : Bir Jedid – 2054 Khélidia – Ben Arous

La société LAND'OR publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Hassen BOUAITA (F.M.B.Z KPMG Tunisie) et Mr Ahmed BELAIFA (M.T.B.F).

SOCIETE LAND'OR
ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2016

(Exprimé en DT)

ACTIFS	Notes	31-déc.-2016	31-déc.-2015	Variation en Valeur
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs Immobilisés				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.1	2 711 544	2 577 868	133 676
Moins (Amortissement)		<1 547 184 >	<1 351 532>	<195 652>
Total Immobilisations Incorporelles		1 164 360	1 226 336	<61 976>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.2	40 614 091	38 099 094	2 514 997
Moins (Amortissement)		< 15 715 115 >	<14 375 113>	<1 340 002>
Total Immobilisations Corporelles		24 898 976	23 723 981	1 174 995
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3.3	3 896 220	3 896 220	-
Moins (Provisions)		<2 065 864>	<2 065 864>	-
Total Immobilisations Financières		1 830 356	1 830 356	-
Total des Actifs Immobilisés		27 893 692	26 780 673	1 113 019
Autres Actifs Non Courants	3.4	393 936	890 465	<496 529>
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		28 287 628	27 671 138	616 490
ACTIFS COURANTS				
Stocks	3.5	13 225 979	12 864 756	361 223
Moins (Provisions)		<281 420>	<284 288>	2 868
Total des Stocks		12 944 559	12 580 468	364 091
Clients Et Comptes Rattachés	3.6	24 742 649	25 100 536	<357 887>
Moins (Provisions)		<5 290 309>	<4 721 979>	< 568 330 >
Total des Clients Et Comptes Rattachés		19 452 340	20 378 557	< 926 217 >
Autres Actifs Courants	3.7	2 404 274	3 000 888	< 596 614>
Liquidités Et Equivalents De Liquidités	3.8	620 233	394 369	225 864
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		35 421 406	36 354 282	< 932 876>
TOTAL DES ACTIFS		63 709 034	64 025 420	<316 386>

SOCIETE LAND'OR
ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2016

(Exprimé en DT)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31-déc.-2016	31-déc.-2015	Variation en Valeur
CAPITAUX PROPRES				
Capital Social		4 846 875	4 846 875	-
Réserves		131 068	131 068	-
Réserve Spéciale D'Investissement		10	10	-
Autres Capitaux Propres		11 891 126	12 382 151	<491 025>
Résultats Reportés		<3 471 733>	<5 762 838>	2 291 105
Résultat De l'Exercice		3 392 242	2 291 106	1 101 136
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION	4.1	16 789 588	13 888 372	2 901 216
PASSIFS				
Passifs Non Courants				
Emprunts	4.2	9 627 523	10 195 995	<568 472>
Provisions		690 000	460 000	230 000
Total Des Passifs Non Courants		10 317 523	10 655 995	<338 472>
Passifs Courants				
Fournisseurs Et Comptes Rattachés	4.3	13 534 170	11 131 223	2 402 947
Autres Passifs Courants	4.4	3 841 865	3 150 267	691 598
Concours Bancaires Et Autres Passifs Financiers	4.5	19 225 888	25 199 563	<5 973 675>
Total Des Passifs Courants		36 601 923	39 481 053	<2 879 130>
TOTAL DES PASSIFS		46 919 446	50 137 048	< 3 217 602 >
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		63 709 034	64 025 420	<316 386 >

SOCIETE LAND'OR
ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2016

(Exprimé en DT)

ETAT DE RESULTAT	Notes	31-déc.-2016	31-déc.-2015	Variation en Valeur
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus		65 670 810	64 069 280	1 601 530
Autres Produits d'Exploitation		342 001	2 184 183	<1 842 182 >
Total Des Produits D'exploitation	5.1	66 012 811	66 253 463	<240 652>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variation de Stocks des Produits Finis		<1 606 706>	569 468	<2 176 174 >
Achats Consommés	5.2	36 443 602	35 310 983	1 132 619
Achats		35 158 465	35 894 573	<736 108>
Variations Des Stocks		1 285 137	<583 590>	1 868 727
Autres achats	5.3	1 790 446	1 913 990	<123 544>
Charges De Personnel	5.4	7 951 394	7 941 404	9 990
Dotatons Aux Amortissements Et Provisions	5.5	3 667 405	3 819 283	<151 878 >
Autres Charges D'exploitation	5.6	10 839 891	10 699 273	140 618
Total Des Charges D'exploitation		59 086 032	60 254 401	<1 168 369>
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 926 779	5 999 062	927 717
Charges Financières Nettes	5.7	<2 569 747>	<3 360 774>	791 027
Autres Gains Ordinaires		261 836	198 653	63 183
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		4 618 868	2 836 941	1 781 927
Impôt sur les bénéfices	5.8	869 018	545 835	323 183
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		3 749 850	2 291 106	1458 744
Contribution conjoncturelle	5.9	357 608	-	357 608
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3 392 242	2 291 106	1 101 136

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE 31/12/2016

(Exprimé en DT)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	Notes	31-déc.-2016	31-déc.-2015
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net		3 392 242	2 291 106
Ajustements pour:			
Amortissements et provisions		3 667 405	3 819 283
QP des subventions aux investissements inscrites au résultat		<6 338>	<10 866>
Charges d'intérêts		929 686	1 041 013
Différence de change sur comptes de trésorerie		< 196 268 >	87 058
Plus-value sur cession d'immobilisations		<53 200>	<53 766>
Variations des:			
Variation des stocks		<361 223>	<66 945>
Variation des créances		357 887	<3 289 536>
Variation des autres actifs		547 955	<233 407>
Variation des fournisseurs et autres passifs		3 084 231	3 189 142
<i>Flux provenant des/<affectés aux> activités d'exploitation</i>		11 362 377	6 773 082
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.		<1 295 602>	<1 439 188>
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles		53 200	53 766
Décaissements provenant des autres actifs non courants		<361 679>	<542 622>
Flux provenant des affectés aux activités d'investissement		<1 604 081>	<1 928 043>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Remboursement/ encaissement financement de stock et Autres crédits de gestion		<1 072 600>	434 598
Distribution de dividendes		< 484 688 >	
Remboursement des emprunts		<3 219 798>	<3 624 283>
<i>Flux provenant des/<affectés aux>activités de financement</i>		<4 777 086>	<3 189 685>
<i>Incidences des variations des taux de change sur les liquidités Et équivalents de liquidités</i>		196 268	<87 058>
Variation de Trésorerie		5 177 478	1 568 296
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		<13 696 217>	<15 264 513>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>		< 8 518 739 >	<13 696 217>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice arrêté au 31 Décembre 2016

Présentation de la société :

La Société LAND'OR SA ("Land'Or " ou " société ") est une société anonyme de droit tunisien ayant démarré ses activités en juillet 1996. L'objet de la société est l'exploitation de toutes opérations industrielles, commerciales et financières se rattachant à la fabrication, à la transformation, et au commerce des produits carnés et leurs abats, produits de la mer, fromages, plats cuisinés et tous produits agro-alimentaires.

Faits marquants de l'exercice:

- Conclusion d'un accord de collaboration avec la société KRAFHeinz Africa and Middle East FZE. Ce contrat prévoit la production par LAND'OR d'une partie de la gamme fromage de la société KraftHeinz et, ce, pour des régions telle que l'Afrique du nord et le moyen orient.
- Conclusion d'une convention de transfert de matériel de transport (objet de contrats de leasing) à la filiale LFS à la date du 01 janvier 2016.

1 REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers sont exprimés en dinars tunisiens (« DT ») et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes.

2 PRINCIPES COMPTABLES

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société Land'Or, pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 *Immobilisations corporelles et incorporelles*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquée par la société sont les suivants :

	Années
Progiciel SAP	10
Autres logiciels informatiques.	3
Dépôt de marques	3

Bâtiment industriel	35
Installations générales, agencements et aménagements (« AA ») des constructions	20
Installations techniques	20
Matériel industriel	20
Outillage industriel	10-15
A.A.matériel et outillage industriel	20
Matériel de transport des biens	7
Matériel de transport des personnes	10
Immobilisations à statut juridique particulier	7-10
Installations générales, agencements et aménagements divers («AAI»)	35
Equipement de bureau	10
Matériel informatique	7

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

2.2 Frais préliminaires et charges à répartir

Les frais préliminaires sont les frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les charges à répartir sont les charges engagées au cours d'un exercice, dans le cadre d'opérations spécifiques (tels que les frais de marketing), ayant une rentabilité globale démontrée et dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs.

Les frais préliminaires et les charges à répartir sont portés à l'actif du bilan en autres actifs non courants dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés. Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité ou de leur constatation sans dépasser cinq ans, à partir de leur engagement.

2.3 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

Les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.4 Valeurs d'exploitation

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis, des pièces de rechange, des matières premières et des emballages.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, emballages et les pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement liés à l'acquisition,
- Les produits finis et semi finis sont valorisés au coût de revient réel. Le coût de revient comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente

2.5 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

2.6 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

2.7 Provisions pour risques et charges

- > Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixée de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est mesurable.

- > Provisions pour indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnité de départ à la retraite correspond à la valeur actualisée des indemnités qui seront servies au personnel calculées selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

2.8 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

2.9 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

3 ACTIF

3.1. Immobilisations incorporelles :

Le détail de cette rubrique au 31/12/2016 est le suivant :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Logiciels Informatiques	2 616 392	2 486 705
Dépôts de marques	49 264	49 264
Immobilisations incorporelles en cours	45 888	41 899
Total brut	2 711 544	2 577 868
Amortissements	<1 547 184>	<1 351 532>
	1 164 360	1 226 336

3.2. Immobilisations corporelles :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Terrain nu	1 321 600	1 321 600
Terrain bâti	230 400	230 400
Bâtiment industriel	6 135 481	6 135 481
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 987 458	3 868 627
Installations techniques	4 188 453	4 188 453
Matériels industriels	16 040 228	15 605 251
Outillages industriels	1 833 342	1 842 226
Matériels de transport des biens	60 616	111 597
Matériels de transport des personnes	344 958	344 958
Matériels de transport acquis en leasing (Note 1)	4 607 093	2 834 914
Equipements de bureau	263 217	262 897
Matériels informatiques	1 166 843	1 155 262
Immobilisations encours	434 402	197 428
Total brut	40 614 091	38 099 094
Amortissement	<15 715 115>	<14 375 113>
Total net	24 898 976	23 723 981

Note 1 : Les immobilisations à statut juridique particulier représentent les immobilisations acquises dans le cadre des contrats de leasing. Il s'agit de matériel de transport dont la liste des contrats est la suivante :

N° de Contrat	VB au 31/12/2016	Amortissement Cumulé	VCN 2016
269630	34 081	28 796	5 285
105059	46 735	34 094	12 641
117215	57 588	17 491	40 097
117690	82 980	24 761	58 219
291040 / 291030	369 415	155 314	214 101
119960	80 952	18 511	62 441
119962	160 523	36 706	123 817
121825	44 399	9 866	34 533
126103	3 149 961	65 839	3 084 122
126202	240 151	5 020	235 131
130493	161 733	1 348	160 385
130986	178 577	3 635	174 942
Total	4 607 093	401 381	4 205 712

Les montants restants à payer (en principal) au titre des contrats de leasing s'élèvent à 616 100 DT pour la partie courante et à 2 987 913 DT pour la partie non courante (entre 1 et 5 ans).

3.3. *Immobilisations Financières :*

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Titres de participation	2 261 635	2 261 635
Dépôts et cautionnements	800	800
Créances immobilisées	1 633 785	1 633 785
Total brut	3 896 220	3 896 220
Provision pour dépréciation	< 2 065 864 >	< 2 065 864 >
Total net	1 830 356	1 830 356

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Dénomination	Capital social	% du Capital	Montant de participation	Montant libéré en Devise	Montant libéré en DT	Provision	Montant net
ECHARIKA ALYBIA TOUNISIA ALHADITHA LISSINAAT ALGHIDHAIIA ALMOUCHTARAKA	1 000 000 LYD	65%	650 000 LYD	195 000 LYD	226 799	<226 799>	-
LAND'OR FOODS & SERVICES	200 000 DT	99,97%	199 940 DT	199 940 DT	199 940	-	199 940
LAND'OR MAROC (*)	9 000 000 MAD	100%	9 000 000 MAD	9 000 000 MAD	1 629 616	-	1 629 616
LAND'OR USA HOLDING INC	650 000 USD	100%	650 000 USD	150 000 USD	205 280	<205 280>	-

(*) Land'Or Maroc a connu des difficultés opérationnelles et financières depuis 2013. Voir note 3.6 pour l'appréciation du risque lié à l'investissement dans la Land'Or Maroc.

Créances immobilisées

Les créances immobilisées correspondent, à la cession de savoir-faire pour une valeur globale de 850.000 euros l'équivalent de 1.633.785 DT à la société libyenne ECHARIKA ALYBIA TOUNISIA ALHADITHA LISSINAAT ALGHIDHAIIA ALMOUCHTARAKA, et ce en vertu de la convention établie fin 2010. Compte tenu de l'évolution du contexte politique et économique en Libye, le management a décidé de provisionner à 100% les créances immobilisées ainsi que la participation dans la filiale Libyenne.

La provision pour dépréciation des immobilisations financières constatée par la société en 2014, s'élève au 31/12/2016 à 2.065.864 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Provision
Titres de participation ECHARIKA ALYBIA TOUNISIA ALHADITHA LISSINAAT ALGHIDHAIIA ALMOUCHTARAKA	226 799
Titres de participation LAND'OR USA HOLDING INC	205 280
Créances immobilisées	1 633 785
Total	2 065 864

3.4. Autres actifs non courants :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Frais préliminaires	2 542 939	2 542 939
Charges à répartir	9 963 617	9 601 938
Total brut	12 506 556	12 144 877
Résorptions	<12 112 620>	<11 254 412>
Total net	393 936	890 465

Les capitalisations de l'exercice 2016 s'élevant à 361 679 DT se détaillent comme suit

Désignation	Montant
Conception d'emballage et logo	72 805
Charges à répartir Projets Performance	288 874
Total	361 679

3.5. Stocks :

Le solde de cette rubrique s'analyse de la manière suivante :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Matières premières	3 674 238	5 468 049
Emballages	1 546 308	1 429 919
Matières consommables	39 618	56 720
Produits finis et en-cours	4 528 533	2 921 827
Stocks divers	1 378 092	1 338 438
Stocks en transit	2 059 190	1 649 803
Total brut	13 225 979	12 864 756
Provision pour dépréciation	<281 420>	<284 288>
Total net	12 944 559	12 580 468

3.6. Clients et comptes rattachés

Le détail des comptes clients se présente comme suit:

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Clients	23 037 566	23 221 126
Effets à recevoir	5 562	91 719
Effets impayés	289 354	266 860
Chèques impayés	1 410 167	1 520 831
Total brut	24 742 649	25 100 536
Provision pour dépréciation	<5 290 309>	<4 721 979>
Total net	19 452 340	20 378 557

Les comptes clients au 31/12/2016 incluent une créance pour un montant de 18 197 832 DT (équivalent de 7 693 890 euros) sur la filiale marocaine LAND'OR Maroc, entièrement détenue par Land'Or.

La société Land'Or Maroc a connu des difficultés d'exploitation et financières au cours des exercices 2013 et 2014, et qui se sont poursuivies en 2015, et ce suite à l'incident technique survenu en 2013 et l'interdiction par les autorités sanitaires marocaines d'importation des produits d'origine animale à partir de la Tunisie de septembre 2014 à mai 2015. Ces deux événements ont lourdement pesé sur la situation financière de Land'OrMaroc et sont à l'origine des pertes cumulées de Land'Or Maroc.

Le management de Land'Or a adopté (suite la décision du Conseil d'Administration en date du 07/05/2015) un plan de restructuration de la filiale marocaine, se détaillant comme suit :

- > Augmentation de capital par conversion d'une partie de la créance de Land'Or Maroc 7.000 KDT
- > Abandon de créance : pour un montant équivalent à la marchandise détruite suite à l'incident de qualité 3.000 KDT
- > Conversion du reliquat de la créance en un crédit remboursable sur une période de 7 ans à partir de 2017 3.115 KDT

Ce plan a fait l'objet d'une demande d'autorisation déposée auprès de la Banque Centrale de Tunisie en date du 05/04/2016 et n'ayant pas encore reçu l'approbation définitive à la date de publication des états financiers.

Sur un autre plan, et afin de maintenir et développer son activité au Maroc, la société a engagé une restructuration opérationnelle de la filiale marocaine visant à améliorer le réseau de distribution au Maroc par la recherche des partenariats avec des distributeurs locaux. Land'Or Maroc, qui va garder le statut de client et de vis-à-vis de Land'Or au Maroc, assurera le bon déroulement du partenariat de distribution et le développement des ventes pour les marques distributeurs (« MDD »).

Compte tenu des perspectives futures de l'activité de Land'Or Maroc et le plan de restructuration, le management a préparé un business plan de la filiale marocaine pour la période 2017-2023 sur la base duquel une provision de 3.500 KDT a été constatée et couvrant l'engagement financier de Land'Or dans Land'Or Maroc.

3.7. Autres actifs courants:

Le solde de cette rubrique s'analyse de la manière suivante:

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Personnel	32 490	64 520
Avances fournisseurs	57 424	241 402
Etat crédit d'impôt	2 053 225	2 106 452
Débiteurs divers	334 943	334 945
Créances sur des parties liées	114 185	114 185
Compte de régularisation actif	189 512	468 320
Total brut	2 781 779	3 329 824
Provision pour dépréciation	<377 505>	<328 936>
Total net	2 404 274	3 000 888

3.8. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Valeurs à l'encaissement.	366 842	390 752
Banques	250 320	1 238
Autres Valeurs	405	405
Caisses	2 666	1 974
Total	620 233	394 369

4 CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

4.1 Capitaux propres:

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>Variation</u>
Capital social	4 846 875	4 846 875	-
Résultats reportés	<3 471 733>	<5 762 838>	2 291 105
Autres capitaux propres	11 891 126	12 382 151	<491 025>
Réserves	131 068	131 068	-
Réserve spéciale d'investissement	10	10	-
Résultat de l'exercice	3 392 242	2 291 106	1 101 136
Total des capitaux propres	16 789 588	13 888 372	2 901 216

4.2. Emprunts:

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Echéances à plus d'un an :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Crédits BT	1 102 941	2 055 882
Crédits BH	2 805 761	3 393 722
Crédits ATIJARI	1 073 560	1 382 378
Crédits BTK	1 657 348	2 000 000
Dette de location financière	2 987 913	1 364 013
Total emprunt	9 627 523	10 195 995

La variation des crédits bancaires correspond au reclassement des échéances à moins d'un an parmi les concours bancaires et autres passifs financiers à court terme.

4.3. Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit:

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Fournisseurs ordinaires locaux	2 930 462	2 667 201
Fournisseurs étrangers	3 687 330	1 588 234
Fournisseurs d'immobilisations	13 661	19 097
Fournisseurs, retenue de garantie	95 151	79 404
Fournisseurs, factures non parvenues	2 103 205	1 670 208
Obligations cautionnées	521 056	330 795
Effets à payer	4 183 305	4 776 284
Total	13 534 170	11 131 223

4.4. Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunérations dues au personnel	1 523 719	1 295 357
Etat et collectivités locales	288 859	469 259
Associés dividendes à payer	14 453	0
Créditeurs divers	561 715	513 676
Compte régularisation passif	1 453 119	871 975
Total	3 841 865	3 150 267

4.5. Concours bancaires et autres passifs financiers :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Echéances à moins d'1 an ATIJARI	308 818	286 793
Echéances à moins d'1 an BT	1 041 176	1 041 176
Echéances à moins d'1 an UBCI		150 000
Echéance à moins d'1 an BH	587 961	673 899
Echéance à moins d'1 an BTK	342 652	
Financement de stock et préfinancement export	4 925 000	5 025 000
Financement en devise	7 268 135	10 279 161
Concours bancaires	1 870 837	3 811 425
Dettes de location financière à moins d'un an	616 100	667 713
Financement factures	2 142 000	3 114 600
Intérêts courus	123 209	149 796
Total	19 225 888	25 199 563

5 *COMPTE DE RESULTAT*

5.1. Produits d'exploitation :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Chiffre d'affaires local	54 140 209	52 529 280
Chiffre d'affaires export	11 530 601	11 540 000
Autres produits d'exploitation	342 001	2 184 183
Total	66 012 811	66 253 463

5.2. Achats Consommés

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Achats matières premières	26 338 440	28 281 995
Achats emballages et autres matières consommables	8 410 639	6 674 128
Achats en transit	409 386	938 450
Variation de stocks	1 694 523	354 860
Variation de stocks en transit	<409 386>	<938 450>
Total	36 443 602	35 310 983

5.3. Autres achats :

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Autres achats stockables	433 015	414 701
Achats non stockables	1 357 431	1 499 289
Total	1 790 446	1 913 990

5.4. Charges de personnel :

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Salaires et compléments de salaires	6 797 751	6 785 438
Charges sociales légales	1 153 644	1 155 966
Total	7 951 394	7 941 404

5.5. Dotations aux amortissements et aux provisions :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Dotations aux amortissements	2 823 283	3 794 074
Dotations aux provisions	1 054 671	1 035 774
Total	3 877 954	4 829 848
Reprise sur provisions	<210 550>	<1 010 565>
Total Net	3 667 405	3 819 283

5.6. Autres charges d'exploitation :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Services extérieurs	3 779 216	3 434 214
Autres services extérieurs	6 611 876	6 656 744
Charges diverses ordinaires	119 883	275 594
Impôts et taxes	328 916	332 721
Total	10 839 891	10 699 273

5.7. Charges financières nettes :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Intérêts relatifs au crédit BT	168 633	249 062
Intérêts relatifs au crédit UBCI	5 458	15 943
Intérêts relatifs au crédit BH	207 043	255 408
Intérêts relatifs au crédit ATIJARI	109 169	133 305
Intérêts relatifs au crédit BTK	147 805	151 957
Autres intérêts	291 578	235 337
Différence de change	<84 102>	121 518
Intérêts sur crédits de gestion et autre frais financiers	1 724 163	2 198 244
Total	2 569 747	3 360 774

5.8. Impôt sur les sociétés :

Le solde de ce compte s'élève au 31/12/2016 à 869 018 TND, le décompte fiscal est présenté en annexe (3)

5.9 Contribution conjoncturelle

Il s'agit de la contribution exceptionnelle de 7.5% du résultat imposable instauré par la loi de finances de 2017. Vu son caractère exceptionnelle, elle est présentée en éléments extraordinaires.

6. ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

6.1. Eléments composant les liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et équivalents de liquidités sont composés par les comptes de banques et établissement financiers assimilés ainsi que les comptes de caisse et les valeurs à l'encaissement.

6.2. Méthode adoptée pour déterminer la composition des liquidités et équivalents de liquidités et effet de tout changement de méthode en la matière :

La méthode utilisée pour déterminer la composition de liquidités et équivalents de liquidités, est la méthode autorisée pour la détermination des liquidités et équivalents de liquidités.

7. NOTES COMPLEMENTAIRES.

7.1. Note sur les événements postérieurs à la date de clôture :

Aucun évènement significatif n'a été survenu après la date de clôture.

7.2 Informations sur les parties liées

7.1.1. Transactions avec les parties liées.

Chiffre d'affaires réalisé par Land'Or avec les sociétés du groupe

- Une convention de location de bureaux et divers matériels a été conclue le premier janvier 2003 avec la société LAND'OR FOODS & SERVICES SA (« LFS»),. Un avenant a été conclu en 2014. Le montant annuel des loyers facturés par Land'Or au titre de l'exercice 2016 s'élève à 189.000 DT.
- Le montant de vente de marchandise par Land'Or à Land'Or Maroc s'élève au titre de l'exercice 2016 à 4 588 909 DT.

Prestations facturées par les sociétés du groupe:

LFS a facturé à Land'Or au titre de l'exercice 2016 des prestations s'élevant à 4.583.492 DT qui se détaillent comme suit :

- Prestation de services : 2.317.749 DT
- Transport Marchandises : 2.265.743 DT

Par ailleurs, Land'Or a conclu courant 2016 des conventions de transfert d'une partie du matériel roulant à LFS de même que les contrats de location financement en cours s'y rapportant. La valeur comptable nette du matériel transféré (qui était auparavant loué à LFS) totalise un montant de 1.621.968 DT pour un encours de crédits leasing transférés de 1.473.694 DT.

Garanties, sûretés réelles et cautions données

La société Land'Or s'est portée caution solidaire pour le remboursement de l'enveloppe de crédits de gestion de 225.000 DT en principal contracté par la société LFS, auprès de la Banque de Tunisie. Le montant restant à rembourser au 31/12/2016 s'élève à 92.321 DT.

Le montant de la caution solidaire est de 338.000 DT.

7.1.2. Soldes avec les parties liées

En DT	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Créance commerciale		
LFS	111 511	894 258
Land'Or Maroc*	18 197 832	16 557 076
Total créance commerciale	18 309 343	17 451 334
Avances		
Land'Or Maroc	17 131	17 131
LAND'OR USA HOLDING INC**	97 054	97 054
Total avances	114 185	114 185
Dette commerciale		
LFS	<213 910>	<1 262 067>
Total Dette commerciale	<213 910>	< 1 262 067 >

*Solde provisionné à hauteur de 3.500.000 DT

** Solde intégralement provisionné

7.1.3. Obligations et engagements de la société LAND'OR envers les dirigeants

Au cours l'exercice 2016, Land'Or a alloué à la Direction Générale de la société une rémunération brute de 819.878 DT.

Annexe (1)

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 31/12/2016

RUBRIQUE	VALEUR BRUTE 01/01/16	ACQUISIT°	VALEUR CESSION 2016	TRANSFERT*	VB AU 31/12/2016	AMORT. ANTERIEUR	DOTATION 2016	REPRISE /CESSION 2016	TRANSFERT*	AMORT. CUMUL. 2016	VCN 2016
BATIMENT INDUSTRIEL	6 135 481	-	-	-	6 135 481	1 113 572	205 537	-	-	1 319 109	4 816 372
EQUIPEMENT DE BUREAU	262 897	320	-	-	263 217	160 254	9 811	-	-	170 065	93 152
IMMO. A STATUT JURIDIQUE PART.	2 834 914	3 730 421	-	1 958 242	4 607 093	563 694	179 895	-	342 208	401 381	4 205 712
IMMOBILISATIONS CORP.EN COURS	197 428	236 974	-	-	434 402	-	-	-	-	-	434 402
INST.G.AA CONST.	3 868 627	118 831	-	-	3 987 458	1 425 529	139 955	-	-	1 565 484	2 421 974
INSTAL. TECHNIQ.	4 188 453	-	-	-	4 188 453	2 017 291	205 468	-	-	2 222 759	1 965 694
MAT.DE TRANSP. DE PERS.	344 958	-	-	-	344 958	217 655	20 585	-	-	238 240	106 718
MAT.DE TRANSP.BIENS	111 597	-	50 981	-	60 616	102 120	1 459	50 982	-	52 597	8 019
MAT.INDUSTRIEL	15 605 251	434 977	-	-	16 040 228	7 077 491	844 902	-	-	7 922 393	8 117 835
MAT.INFORMATIQUE	1 155 262	11 581	-	-	1 166 843	633 299	80 465	-	-	713 764	453 079
OUTILLAGE INDUST.	1 842 226	33 736	42 620	-	1 833 342	1 064 208	81 346	36 231	-	1 109 323	724 019
TERRAIN NU	1 321 600	-	-	-	1 321 600	-	-	-	-	-	1 321 600
TERRAIN BATI	230 400	-	-	-	230 400	-	-	-	-	-	230 400
Total general	38 099 094	4 566 840	93 601	1 958 242	40 614 091	14 375 113	1 769 423	87 213	342 208	15 715 115	24 898 976

*Il s'agit du transfert du matériel roulant à LFS (voir note 7.2.1)

**TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AU
31/12/2016**

RUBRIQUE	VALEUR BRUTE 01/01/2016	ACQUISITION 2016	CESSION 2016	VALEUR BRUTE 31/12/2016	AMORT. ANTERIEUR	DOTATION 2016	REPRISE / CESSION 2016	CUMUL AMORT 2016	V.C.NET AU 31/12/2016
LOGICIEL INFORMATIQUE	2 486 705	129 687	-	2 616 392	1 308 172	192 142	-	1 500 314	1 116 078
DEPOT DE MARQUE	49 264		-	49 264	43 360	3 510	-	46 871	2 394
IMMOBILISATIONS INCORP.EN COURS	41 899	3 989	-	45 888	-	-	-	-	45 888
TOTAL	2 577 868	133 676	-	2 711 544	1 351 532	195 652	-	1 547 184	1 164 360

Annexe (2)

TABLEAU DE RESORPTION DES AUTRES ACTIFS NON COURANTS AU 31/12/2016

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions			Valeur COMPTABLE NETTE
	Au	Capitalisation	Au	Au	Dotations	Au	31/12/2016
	01/01/2016	2016	31/12/2016	01/01/2016	2016	31/12/2016	
Frais préliminaires	2 542 939		2 542 939	2 507 884	35 055	2 542 939	0
Charges à répartir	9 601 938	361 679	9 963 617	8 746 528	823 153	9 569 681	393 936
Total	12 144 877	361 679	12 506 556	11 254 412	858 208	12 112 620	393 936

Annexe (3)

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL EXERCICE SOCIAL DU 01/01/2016 AU 31/12/2016

DESIGNATION	A IMPOSER	A DEDUIRE
BENEFICE NET COMPTABLE OU PERTE NETTE COMPTABLE (1) (après modifications comptables)	3 392 242	
A REINTERGRER	2 790 545	
Amortissements des voitures de tourisme d'une puissance supérieure à 9 chevaux	8 515	
Charges sur voitures de tourisme d'une puissance supérieure à 9 chevaux	18 880	
Provisions constituées (Créances client)	671 743	
Provisions constituées (stock)	152 838	
impôt sur les sociétés	1 226 626	
Taxe sur les voyages	2 280	
Amendes et pénalités non déductibles	2 641	
Pertes de changes non réalisées	477 022	
Autres Réintégrations	230 000	
A DEDUIRE		1 414 684
Reprise sur provision clients		54 843
Reprise pour provision de stock non déduite initialement		155 706
Gains de changes non réalisés		1 204 134
RESULTAT FISCAL AVANT DEDUCTION DES PROVISIONS		
Bénéfice	4 768 103	
Déficit		
RESULTAT FISCAL AVANT DEDUCTION DES REPORTS DEFICITAIRES		
Bénéfice	4 768 103	
RESULTAT AVANT AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE		
Bénéfice	4 768 103	
RESULTAT APRES REPORT DEFICITAIRE		
Bénéfice	4 768 103	
Déficit		
Base de déduction du bénéfice / Export	4 768 103	
Bénéfice sur exportation	17,74%	846 022
BASE DE L'IMPÔT MINIMUM AU TAUX DE 20%	3 922 081	
BASE DE L'IMPÔT MINIMUM Marché local	63 597 649	
BASE DE L'IMPÔT MINIMUM Export	11 663 303	
RESULTAT NET FISCAL		
Bénéfice Marché local	3 922 081	
Bénéfice Export	846 022	
Déficit		
IMPÔT SUR LES SOCIETES AU TAUX DE 20%	784 416	
IMPÔT SUR LES SOCIETES AU TAUX DE 10% (export)	84 602	
IMPOT SUR LES SOCIETES AU TAUX DE 7,5% contribution conjoncturelle	357 608	
IMPÔT MINIMUM AU TAUX DE 20 %		
Minimum d'impôt 0,2% du CA local TTC	127 195	
Minimum d'impôt 0,1% du CA Export	11 663	

Annexe (4)

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31/12/2016

(Exprimé en dinars)

PRODUITS		CHARGES		SOLDES		2016	2015
(1) Ventes des Marchandises et autres produits d'exploitation	-	Coût d'achat des marchandises vendues		. <i>Marge Commerciale</i>	-	-	
(2) Revenus et autres produits d'exploitation	66 012 811						
Production stockée	-	Ou (Déstockage de production)	- 1 606 706				
Production Immobilisée							
Total	66 012 811	Total	- 1 606 706	. <i>Production</i>	67 619 517	65 683 995	
. (2) Production	67 619 517	Achats consommés	36 443 602	. <i>Marge sur coût matières</i>	31 175 915	30 373 012	
. (1) Marge Commerciale	-	(1) et (2) Autres charges externes	12 301 421				
. (2) Marge sur coût matière	31 175 915						
. Subvention d'exploitation							
Total	31 175 915	Total	12 301 421	. <i>Valeur Ajoutée Brute (1) et (2)</i>	18 878 299	18 092 470	
. Valeur Ajoutée Brute	18 874 494	Impôts et taxes	328 966				
		Charges de personnel	7 951 394	. <i>Excédent Brut ou Insuffisance D'exploitation</i>	10 594 184	9 818 345	
		Total	8 280 310				
. Excédent brut d'exploitation	10 594 184	ou Insuffisance brute d'exploitation					
Autres produits ordinaires	261 836	Autres charges ordinaires	-				
Produits financiers	-	Charges financières	2 569 747				
		Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	3 667 405				
Transferts et reprises de charges	-	Impôt sur le résultat ordinaire	1 226 626	. <i>Résultat des Activités Ordinaires (positif ou négatif)</i>	3 392 242	2 291 106	
Total	10 856 019	Total	7 463 777				
. Résultat positif des Activités ordinaires	-	Résultat négatif des activités ordinaires	3 392 242				
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires	-				
Effets positif des modifications comptables	-	Effet négatif des modifications comptables	-				
		impôt sur les éléments extraordinaires et sur les modifications comptables	-	. <i>Résultat Net après Modifications Comptables</i>	3 392 242	2 291 106	
Total	-	Total	3 392 242				

Annexe (5)

1- ENGAGEMENTS FINANCIERS

TYPE D'ENGAGEMENT	Valeur Totale	Tiers	Dirigeant	Entreprises liées et Autres	Observations
1- Engagements donnés					
1-a Garanties personnelles					
Cautionnement	338 000				Caution solidaire LFS
Aval	-				
Autres garanties	-				
1-b Garanties réelles					
Hypothèque	2 336 326	BT			en 1er rang lot de terrain SELMA II
	-	STB			en rang utile lot de terrain SELMA II
	-	UBCI			en rang utile lot de terrain SELMA II
	3 971 191	BH			en rang utile lot de terrain SELMA II
	1 611 837	ATIJARI			
	2 446 926	BANK			en rang utile lot de terrain SELMA II
	-	BTK			en rang utile lot de terrain SELMA II
Nantissement	2 336 326	BT			en 1er rang Fond de commerce et matériel
	-	STB			en rang utile Fond de commerce et matériel
	-	UBCI			en rang utile Fond de commerce et matériel
	3 971 191	BH			en rang utile Fond de commerce et matériel
	1 611 837	ATIJARI			en rang utile Fond de commerce et matériel
	-	BANK			en rang utile Fond de commerce et matériel
	2 446 926	BTK			en rang utile Fond de commerce et matériel
1-c Effets escomptés non échues	-				
1-d Créances à l'exportation	-				
1-e Abandon de créances	-				
1-f Prime de remboursement obligations non convertibles	-				
Total					
2- Engagements reçus					
2-a Garanties personnelles	-				
Cautionnement	-				
Aval	-				
Autres garanties	-				
2-b Garanties réelles	-				
Hypothèque	-				
Nantissement	-				
2-c Effets escomptés non échues	1 241 134				
2-d Créances à l'exportation (Lettre de crédit)	-				
2-e Abandon de créances	-				
Total					
3- Engagements réciproques					
Loyer de leasing	4 644 876				Nantissement sur le matériel
Crédit consenti non encore versé	-				
Avals et Cautions	919 643				
Crédit documentaire	-				
Refinancement	-				
Factures visées	-				
Personnel congés à payer supérieurs à ceux prévus par la convention collective	-				
Total					

Annexe (6)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES 2016

(Exprimé en dinars)

Désignation	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Réserve Spéciale de Réévaluation	Autres Réserves	Subvention d'invest.	Résultats reportés	Résultat de 'Exercice	Total des capitaux propres
Soldes au 31/12/2014 avant affectation	4 846 875	81 068	9 317 125	3 052 404	50 010	23 490	-39 731	-5 723 107	11 608 132
Affectation et imputations (AGO 15/06/2016)	-	-	-	-	-	-	-5 723 107	5 723 107	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subvention d'investissement	-	-	-	-	-	-10 866	-	-	-10 866
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	2 291 106	2 291 106
Soldes au 31/12/2015 avant affectation	4 846 875	81 068	9 317 125	3 052 404	50 010	12 624	-5 762 838	2 291 106	13 888 372
Affectation et imputations (AGO 15/06/2015)	-	-	-	-	-	-	2 291 106	-2 291 106	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distribution des Dividendes (AGO 30/05/2016)	-	-	-484 688	-	-	-	-	-	-484 688
Subvention d'investissement	-	-	-	-	-	-6 338	-	-	-6 338
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	3 392 242	3 392 242
Soldes au 31/12/2016 avant affectation	4 846 875	81 068	8 832 437	3 052 404	50 010	6 286	-3 471 733	3 392 242	16 789 588

TUNIS, le 2 mai 2017

Messieurs les Actionnaires de la Société
Land'Or S.A.
Bir Jedid, 2054-Khelidia

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les actionnaires,

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société «Land'Or S.A.» (« Land'Or » ou « Société ») relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Land'Or comprenant le bilan au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total net de bilan de 63.709.034 DT, un résultat net bénéficiaire de 3.392.242 DT et des flux d'exploitation positifs de 11.362.377 DT.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers.

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en TUNISIE, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires de la société Land'Or. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes.

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Notre audit a été effectué conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants, concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers, tel qu'il est en vigueur dans la Société, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

Opinion.

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société Land'Or au 31 décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Ainsi qu'il en est fait mention dans les notes 3.3 et 3.6 aux états financiers, l'engagement financier (Titres de participation et créance commerciale) de Land'Or dans la filiale LAND'OR MAROC FOODS & SERVICES SARL (« Land'Or Maroc ») s'élève au 31 décembre 2016 à 19,8 millions DT dont une créance de 14 millions DT provenant de 2014 et des années antérieures. Ce solde élevé est dû à des difficultés d'exploitation et financières rencontrées par Land'Or Maroc depuis 2013 et qui ont entraîné des retards importants dans le règlement de cette créance. Courant 2016, le management a engagé un plan de restructuration financière et opérationnelle de Land'Or Maroc en vue de relancer son activité et redresser sa situation financière. Le plan de restructuration financière a fait l'objet d'une demande d'approbation déposée auprès de la Banque Centrale de la Tunisie en date du 4 avril 2016 et n'ayant pas encore reçu l'approbation définitive à la date du présent rapport.

Compte tenu des perspectives futures de l'activité de Land'Or Maroc et le plan de restructuration, le management a préparé un business plan de la filiale marocaine pour la période 2017-2023 sur la base duquel la provision constituée antérieurement de 3.000 KDT au 31 décembre 2015 a été révisée à 3.500 KDT au 31 décembre 2016.

La provision ainsi constituée correspond à la meilleure estimation du management du risque éventuel lié à l'engagement financier de Land'Or dans Land'Or Maroc compte tenu des informations actuellement disponibles, des prévisions futures de la filiale marocaine et de l'intérêt stratégique que revêt le marché marocain pour Land'Or.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi :

- 1- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas de notre part de remarques particulières.
- 2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par Land'Or eu égard à la réglementation en vigueur.
- 3- Nous avons également procédé à l'appréciation du système de contrôle interne de la Société, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier et telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Hassen BOUAITA
Directeur Associé

les Commissaires aux Comptes Associés
M.T.B.F
Ahmed BELAIFA

Tunis, le 2 mai 2017

Messieurs les Actionnaires de la Société
Land'Or S.A.
Bir Jedid, 2054-Khelidia

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 ET 475
DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES RELATIF
A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous portons à votre connaissance les conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice 2016 :

- Land'Or S.A (« Land'Or ») a conclu courant 2016 des conventions de transfert d'une partie du matériel roulant à la société LAND'OR FOODS ET SERVICES SA (« LFS »), de même que les contrats de location financement en cours s'y rapportant. La valeur comptable nette du matériel transféré (qui était auparavant loué à LFS) totalise un montant de 1.616.034 DT pour un encours de crédits leasing transférés de 1.473.694 DT.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

1- Conventions avec LFS.

- Une convention de prestation de service et de logistique a été signée en 2003 et porte sur la location par Land'Or de bureaux et de divers matériels à la société LFS.

Le produit comptabilisé en 2016 au titre de cette convention, telle que modifiée par les avenants subséquents, s'élève à 189.000DT en hors taxes.

Le solde du compte client LFS arrêté au 31 décembre 2016 est débiteur de 111.511 DT.

- La société LFS assure au profit de la société Land'Or les prestations suivantes :
 - Entretien et réparation
 - Commercialisation des produits Land'Or.
 - Suivi des litiges clients.
 - Gestion de dépôts
 - Recouvrement des créances Land'Or.
 - Prise en charge des honoraires GSI relatifs au personnel affecté à LFS et réglés par Land'Or.

La charge comptabilisée en 2016 par Land'Or au titre des prestations fournies par LFS s'élève à 4.583.492 DT en hors taxes.

Le solde du compte fournisseur LFS chez Land'Or arrêté au 31 décembre 2016 est créditeur de 213.910 DT.

- Par ailleurs, la société Land'Or s'est portée caution solidaire pour le remboursement des crédits de gestion contractés par LFS auprès de la Banque de Tunisie pour 225.000 DT en principal et dont l'encours au 31 décembre 2016 s'élève à 92.321 DT. Le montant de la caution solidaire est de 338.000 DT.

2- Relation avec la Filiale Marocaine LAND'OR MAROC FOODS & SERVICES SARL (« Land'Or Maroc»).

- Land'Or a réalisé un chiffre d'affaires de 4.588.909 DT au titre de la vente de produits finis à Land'Or Maroc en 2016.
Le solde du compte client Land'or Maroc arrêté au 31 décembre 2016 est débiteur de 18.197.832 DT.
- Le compte courant actionnaire Land'Or Maroc est débiteur dans les livres de Land'Or de 17.131 DT au 31 décembre 2016.

3- Relation avec la Filiale Américaine « LAND'OR USA »

- Le compte courant actionnaire LAND'OR USA est débiteur dans les livres de Land'Or de 97.054 DT au 31 décembre 2016. Ce solde a été totalement provisionné.

4- Emprunts:

- Les emprunts bancaires conclus par la société et produisant leur effet au 31 décembre 2016 se présentent comme suit (Montants en DT) :

Banque	Montant en principal	Taux d'intérêts	Modalité de remboursement	Garanties	Solde au 31.12.2016	Décision du conseil d'administration
BH	1 500 000	TMM+2%	Remboursable sur 7 ans dont 1 année de franchise	Nantissement en rang utile du fonds de commerce et matériels. Hypothèque en rang utile sur la propriété sise à Khelidia	946 640	01/03/2012
BT	3 000 000	TMM+2,25 %	Remboursable sur 7 ans dont deux années de franchise	Nantissement en rang utile du fonds de commerce et matériels. Hypothèque en rang utile en sur la propriété sise à Khelidia	2 144 118	01/03/2012
BH	3 000 000	5,24%	Remboursable sur 10 ans dont 2 années de grâce	Nantissement en rang utile du fonds de commerce et matériels. Hypothèque en rang utile sur la propriété sise à Khelidia	2 447 081	26/04/2013
BTK	2 000 000	BEI+2,75%	Remboursable sur 8 ans dont 3 années de grâce	Nantissement en rang utile du fonds de commerce constitué d'une unité commerciale et financière de fabrication de produits agroalimentaire Hypothèque immobilière de rang utile	2 000 000	21/11/2013
Attijari Bank	2 000 000	TMM+2,5%	Remboursable sur 7 ans dans une année de franchise	Nantissement en rang utile du fonds de commerce d'une unité d'industries alimentaires. Une hypothèque immobilière en rang disponible.	1 382 379	07/05/2013

- Au 31 décembre 2016, les dettes de la société Land'Or S.A liées à des contrats de location financement s'élèvent à un montant total de 3.604.013 DT dont 616.100 DT à moins d'un an et 2.987.913 DT à plus d'un an.
- Au 31 décembre 2016, les dettes de la société Land'Or S.A liées aux opérations de financement à court terme (crédits de gestion et concours bancaires) s'élèvent à 16.205.972 DT. Elles se détaillent comme suit :

Banque	Montants en DT
BTK	1 908 086
BT	7 665 359
Attijari Bank	362 829
BH	4 955 499
STB	981 029
UBCI	333 170
Total	16 205 972

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Le montant des jetons de présence fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2016 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élève à 40.000 DT bruts à répartir entre les membres du Conseil d'Administration. Le montant alloué au Comité Permanent d'Audit est de 8.000 DT bruts.
- La rémunération annuelle brute du Président Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 22 août 2013. Elle est payable sur 12 mensualités.
- Le Directeur Général Adjoint et l'administrateur salarié perçoivent des salaires mensuels bruts de 15.514 DT et 10.778 DT, respectivement. En sus de leurs salaires, le Directeur

Général Adjoint bénéficie d'une prime de rendement et l'administrateur salarié bénéficie d'une prime de rendement, d'une prime de productivité et d'une prime de bilan.

- Outre les rémunérations sus mentionnées, le Président Directeur Général, le Directeur Général Adjoint et l'administrateur salarié bénéficient de la prise en charge, par la société, du carburant, des vignettes et des frais d'assurance relatifs aux voitures de fonction mises à leurs dispositions.
- Les obligations et engagements de la Société Land'Or envers son Président Directeur Général, son Directeur Général Adjoint et ses administrateurs tels qu'ils ressortent des états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit :

En DT	Président Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateur Salarié (*)	
	Charges de l'exercice 2016	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice 2016	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice 2016	Passif au 31/12/2016
Salaires et rappels	284.986	-	329.916**	-	130.114	-
Primes	-	-	44.156	-	30.707	-

(*) La rémunération de l'administrateur salarié n'a pas fait l'objet d'une décision du conseil d'administration.

(**) Inclut un rappel au titre des primes des exercices antérieurs.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

**Les Commissaires aux Comptes Associés
M.T.B.F**

**Hassen BOUAITA
Directeur Associé**

Ahmed BELAIFA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
- ASTREE-**

Siège social :45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Tunis Cedex

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances -ASTREE-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Adel Mohsen CHAABANE (ECC MAZARS) et Mr Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit & Conseil).

Annexe n°1
Actif du bilan

(Chiffres en dinars tunisien)

	Notes	Au 31 décembre 2016			Au 31/12/2015
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
AC1 Actifs incorporels	A 1	901 063	707 341	193 722	44 334
AC11,12,13 Investissements de recherche et développement		901 063	707 341	193 722	44 334
AC14 Acomptes versés		0	0	0	0
AC2 Actifs corporels d'exploitation	A 2	6 124 326	4 839 517	1 284 809	1 475 759
AC21 Installations techniques et machines		4 977 619	3 947 409	1 030 210	1 257 915
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		1 026 374	892 108	134 266	97 511
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		120 333	0	120 333	120 333
AC3 Placements	A 3	336 887 839	19 283 782	317 604 057	282 457 261
AC31 Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotées	A 3.1	10 847 511	4 904 473	5 943 038	6 162 151
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		3 855 502	2 237 003	1 618 499	1 706 531
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		6 302 009	2 667 470	3 634 539	3 765 620
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		690 000	0	690 000	690 000
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	A 3.2	32 204 421		32 204 421	32 217 601
AC33 Autres placements financiers	A 3.3	292 214 390	14 379 309	277 835 081	242 705 056
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		96 775 819	14 258 866	82 516 953	64 902 328
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		92 099 051	416	92 098 635	76 838 360
AC333 Prêts hypothécaires		512 931	0	512 931	419 903
AC334 Autres Prêts		556 589	120 027	436 562	404 465
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		102 270 000	0	102 270 000	100 140 000
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes	A 3.4	1 621 517	0	1 621 517	1 372 453
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	A 4	34 075 068	0	34 075 068	43 029 573
AC510 Provisions pour primes non acquises		7 261 892	0	7 261 892	9 897 836
AC530 Provisions pour sinistres Vie		181 272	0	181 272	41 220
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		26 365 660	0	26 365 660	33 090 517
AC550 Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non Vie		266 244	0	266 244	0
AC6 Créances	A 5	66 685 400	14 690 193	51 995 207	48 291 391
AC61 Créances nées d'opérations d'Assurance directe	A 5.1	60 614 049	13 281 818	47 332 231	42 638 205
AC611 Primes acquises et non émises	A 5.1.1	3 295 200	0	3 295 200	2 009 646
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A 5.1.2	52 658 075	12 922 951	39 735 124	34 877 462
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assuran	A 5.1.3	4 660 774	358 867	4 301 907	5 751 097
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	A 5.2	1 286 167	614 433	671 734	685 877
AC63 Autres Créances	A 5.3	4 785 184	793 942	3 991 242	4 967 309
AC631 Personnel	A 5.3.1	152 743	0	152 743	120 925
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publique	A 5.3.2	3 826 321	0	3 826 321	4 837 641
AC633 Débiteurs divers	A 5.3.3	806 120	793 942	12 178	8 743
AC7 Autres éléments d'Actif	A 6	18 349 562	0	18 349 562	17 209 855
AC71 Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	A 6.1	9 321 666	0	9 321 666	9 244 886
AC72 Frais d'acquisition reportés	A 6.2	3 051 075	0	3 051 075	2 682 880
AC73 Comptes de régularisation Actif	A 6.3	5 976 821	0	5 976 821	5 282 089
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	A 6.3.1	5 517 997	0	5 517 997	4 989 635
AC733 Autres comptes de régularisation	A 6.3.2	458 824	0	458 824	292 454
Total de l'Actif :		463 023 258	39 520 833	423 502 425	392 508 173

Annexe n°2

Capitaux propres et passif du Bilan

(Chiffres en dinars tunisien)

			Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
		Notes		
Capitaux propres		P 1		
CP1	Capital social ou fonds équivalent	P 1.1	20 000 000	20 000 000
CP2	Réserves et primes liées au capital	P 1.2	22 831 873	30 831 873
CP4	Autres capitaux propres	P 1.3	39 730 315	34 202 815
CP5	Résultat reporté	P 1.4	14 037 420	6 903 372
Total capitaux propres avant résultat :			96 599 608	91 938 060
CP6	Résultat au 31 décembre	P 1.5	13 787 216	12 661 548
Total capitaux propres avant affectation :			110 386 824	104 599 608
Passif		P 2		
PA2	Provisions pour autres risques et charges	P 2.1	<u>7 132 109</u>	<u>7 433 798</u>
PA23	Autres provisions		7 132 109	7 433 798
PA3	Provisions techniques brutes	P 2.2	<u>240 195 900</u>	<u>218 796 248</u>
PA3	Provisions pour primes non acquises Non Vie		30 478 375	29 777 477
PA3	Provisions d'assurances Vie		95 396 348	77 106 309
PA3	Provisions pour sinistres Vie		2 733 268	2 347 346
PA3	Provisions pour sinistres Non Vie		105 455 451	103 050 898
PA3	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes Vie		1 297 766	1 481 801
PA3	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes Non Vie		1 589 568	1 946 753
PA3	Provision pour égalisation et équilibrage Non Vie		281 510	2 078
PA3	Autres provisions techniques Vie		53 685	236 095
PA3	Autres provisions techniques Non Vie		2 909 929	2 847 491
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	P 2.3	<u>23 736 588</u>	<u>33 154 448</u>
PA6	Autres dettes	P 2.4	<u>41 141 432</u>	<u>27 575 996</u>
PA61	<u>Dettes nées d'opérations d'assurance directe</u>	P 2.4.1	<u>12 143 987</u>	<u>8 051 126</u>
PA611	Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe	P 2.4.1.1	9 654 113	6 703 869
PA612	Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	P 2.4.1.2	2 489 874	1 347 257
PA62	<u>Dettes nées d'opérations de réassurance</u>	P 2.4.2	<u>18 333 832</u>	<u>11 780 537</u>
PA63	<u>Autres dettes</u>	P 2.5	<u>10 663 613</u>	<u>7 744 333</u>
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	P 2.5.1	492 251	439 001
PA632	Personnel	P 2.5.2	1 377 629	1 136 639
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	P 2.5.3	8 119 038	5 743 760
PA634	Créditeurs divers	P 2.5.4	674 695	424 933
PA7	Autres passifs	P 2.6	<u>909 572</u>	<u>948 075</u>
PA71	<u>Comptes de régularisation passif</u>	P 2.6.1	909 572	948 075
Total des capitaux propres et du Passif :			423 502 425	392 508 173

(Chiffres en dinars tunisiens)

Annexe n°3 Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie		Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes
		Au 31/12/2016	Au 31/12/2016	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
PRNV1 Primes acquises		102 432 504	-23 053 622	79 378 882	60 548 785
PRNV11	Primes émises et acceptées	103 133 402	-21 536 482	81 596 920	60 708 764
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	-700 898	-1 517 140	-2 218 038	-159 979
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat		5 595 953	0	5 595 953	4 155 456
PRNV2 Autres produits techniques		85 515	0	85 515	165 172
CHNV1 Charges de sinistres		-60 151 245	490 038	-59 661 207	-44 536 297
CHNV11	Montants payés	-57 746 692	7 214 895	-50 531 797	-46 377 319
CHNV12	Variation de la provision pour sinistres	-2 404 553	-6 724 857	-9 129 410	1 841 022
CHNV2 Variation des autres provisions techniques		-62 438	0	-62 438	-129 649
CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes		-3 789 705	2 425 763	-1 363 942	-1 492 351
CHNV4 Frais d'exploitation		-13 869 084	6 243 053	-7 626 031	-4 616 956
CHNV41	Frais d'acquisition	-5 394 512	0	-5 394 512	-4 800 958
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	100 170	0	100 170	-13 320
CHNV43	Frais d'administration	-8 574 742	0	-8 574 742	-7 604 181
CHNV44	Commissions reçues des réassureurs		6 243 053	6 243 053	7 801 503
CHNV5 Autres charges techniques		-3 715 430	0	-3 715 430	-4 627 379
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation & équilibrage		-279 431	266 244	-13 187	-1 834
RTNV Sous Total: Résultat technique de l'assurance Non Vie		26 246 639	-13 628 524	12 618 115	9 464 947

(Chiffres en dinars tunisiens)

Annexe n°4
Etat de résultat technique de l'Assurance Vie

	Opérations Brutes Au 31/12/2016	Cessions Au 31/12/2016	Opérations nettes Au 31/12/2016	Opérations nettes Au 31/12/2015
PRV1 Primes	27 891 841	-327 859	27 563 982	24 293 626
PRV11 Primes émises et acceptées	27 891 841	-327 859	27 563 982	24 293 626
PRV2 Produits de placements	5 189 674	0	5 189 674	5 628 422
PRV21 Revenus des placements	4 431 617	0	4 431 617	5 218 420
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements	515 357	0	515 357	73 192
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	242 700	0	242 700	336 810
PRV4 Autres produits techniques	0	0	0	0
CHV1 Charge de sinistres	-5 859 195	323 050	-5 536 145	-55 249 028
CHV11 Montants payés	-5 473 274	182 998	-5 290 276	-54 999 588
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	-385 921	140 052	-245 869	-249 440
CHV2 Variation des autres provisions techniques	-17 704 297	0	-17 704 297	37 050 827
CHV21 Provisions d'assurance vie	-17 886 707	0	-17 886 707	37 158 910
CHV22 Autres provisions techniques	182 410	0	182 410	-108 083
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	-270 097	0	-270 097	-1 295 383
CHV4 Frais d'exploitation	-3 189 001	12 381	-3 176 620	-2 259 723
CHV41 Frais d'acquisition	-2 888 520	0	-2 888 520	-2 067 528
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	268 025	0	268 025	247 569
CHV43 Frais d'Administration	-568 506	0	-568 506	-444 003
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		12 381	12 381	4 239
CHV5 Autres charges techniques	-64 840	0	-64 840	-1 481 785
CHV9 Charges des placements	-1 557 695	0	-1 557 695	-2 589 890
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	-412 091	0	-412 091	-453 225
CHV92 Correction de valeur sur placements	-955 821	0	-955 821	-1 954 736
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-189 783	0	-189 783	-181 929
RTV	4 436 390	7 572	4 443 962	4 097 066
	Sous Total : Résultat technique de l'assurance Vie			

Annexe n°5
Etat de Résultat

(Chiffres en dinars tunisiens)

		Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
RTNV	<u>Résultat Technique de l'Assurance Non Vie</u>	12 618 115	9 464 947
RTV	<u>Résultat Technique de l'Assurance Vie</u>	4 443 962	4 097 066
PRNT1	<u>Produits des placements Assurance Non Vie</u>	13 412 153	12 777 126
	PRNT11 Revenus des placements	11 453 035	11 846 376
	PRNT13 Reprise de correction de valeurs sur placements	1 331 886	166 154
	PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	627 232	764 596
CHNT1	<u>Charges des placements de l'Assurance Non Vie</u>	-4 025 693	-5 879 331
	CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	-1 065 006	-1 028 870
	CHNT12 Correction de valeurs sur placements	-2 470 215	-4 437 462
	CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	-490 472	-412 999
CHNT2	<u>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie</u>	-5 595 953	-4 155 456
PRNT2	Autres produits non techniques	2 997 924	232 386
CHNT3	Autres charges non techniques	-4 000 572	-16 588
	Résultats provenant des activités ordinaires	19 849 936	16 520 150
CHNT4	Impôts sur le Résultat	-4 620 542	-3 858 602
	Itats provenant des activités ordinaires après impôts	15 229 394	12 661 548
CHNT5	Pertes extraordinaires	-1 442 178	0
Résultat net après modifications comptables :		13 787 216	12 661 548

Annexe n° 6 : Tableau des engagements reçus et donnés

Intitulé		31/12/2016	31/12/2015
HB1	Engagements reçus	839 140	1 067 112
	<i>Engagements hypothécaires reçues sur Prêts octroyés</i>	512 931	419 903
	<i>Avals, cautions de garanties</i>	326 209	647 209
HB2	Engagements donnés	1 305 013	747 580
	<i>HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>	1 305 013	747 580
	<i>HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>	0	0
	<i>HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>	0	0
	<i>HB24 Autres engagements donnés</i>	0	0
HB3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires	0	0
HB4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	0	0
HB5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	0	0
HB6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers	0	0

Annexe N° 7: État de flux de trésorerie (méthode directe) GENERAL

	31/12/2016	31/12/2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
E1 Encaissements des primes reçues des assurés	134 610 883	128 920 685
E2 Sommes versées pour paiement des sinistres	-57 411 742	-54 856 474
E3 Encaissements des primes reçues (acceptations)	1 026 668	997 589
E4 Sommes versées pour les sinistres (acceptations)	-56 902	-305 894
E5 Commissions versées sur les acceptations	-268 890	-270 670
E6 Décaissements de primes pour les cessions	-23 314 957	-43 447 084
E7 Encaissements des sinistres pour les cessions	5 086 540	13 815 797
E8 Commissions reçues sur les cessions	5 171 388	9 206 351
E9 Commissions versées aux intermédiaires	-11 383 007	-9 656 073
E10 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-6 103 605	-5 174 161
E11 Variation des dépôts auprès des cédantes	15 308	4 610
E12 Variation des espèces reçues des cessionnaires	18 092 820	5 700 250
E13 Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-169 994 599	-128 867 135
E14 Encaissements liés à la cession de placements financiers	132 030 677	153 170 103
E15 Taxes sur les assurances versées au Trésor	-9 463 396	-8 988 529
E16 Produit financiers reçus	14 522 568	16 599 177
E17 Impôts sur les bénéfices payés	0	-1 944 428
E18 Autres mouvements	-24 307 665	-67 164 128
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	8 252 089	7 739 986
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
V1 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	-319
V2 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	6 262	23 250
V3 Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation	0	0
V4 Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	0	0
V5 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	0	0
V6 Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	0	0
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	6 262	22 931
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
F1 Encaissements suite à l'émission d'actions	0	0
F2 Dividendes et autres distributions	-7 980 570	-6 787 347
F3 Encaissements provenant d'emprunts	0	0
F4 Remboursements d'emprunts	0	0
F5 Augmentation/Diminutions des ressources spéciales	0	0
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>	-7 980 570	-6 787 347
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	-201 001	-20 790
Variations de trésorerie	76 780	954 780
Trésorerie de début d'exercice	9 244 886	8 290 106
Trésorerie de fin d'exercice	9 321 666	9 244 886

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation de l'entreprise, de ses opérations et de ses activités

- **Dénomination sociale** : Compagnie d'Assurances et de Réassurances «ASTREE»
- **Date de constitution** : 22/10/1949
- **Forme juridique** : S.A faisant appel public à l'épargne
- **Siège social** : 45, Avenue Kheireddine Pacha – Tunis, B.P. 780 TUNIS Cedex
- **Capital Social** : 20 000 000 DT
- **Branches exploitées** : Toutes branches
- **Principaux Réassureurs** :
 - MUNCHENER RUCK
 - PARTNER RE
 - TUNIS RE
 - SCOR
 - CCR
 - EULER
 - EUROPE ASSISTANCE
- **Conseil d'Administration**
 - M. Mohamed Habib BEN SAAD; Président du Conseil d'Administration ;
 - M. Abdel Monem KOLSI, Directeur Général ;
- **Administrateurs**
 - M. Michel LUCAS;
 - M. Zouheir HASSEN ;
 - M. Ahmed KAMMOUN;
 - M. Pierre REICHERT, représentant le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.
 - M. Kamel JENDOUBI, représentant la Banque de Tunisie.
- **Réseau de production** :
 - Bureau Direct
 - **69** Agences d'assurances
 - **37** Courtiers
- **Nom et siège de la société mère qui publie les comptes consolidés** :
 - La Banque de Tunisie, 2 Rue de Turquie 1001- Tunis.

2. Faits marquants de l'exercice

A/ Le secteur des assurances :

Les faits saillants ayant marqué l'activité du secteur des assurances en 2016 :

- La mise en place par la tutelle d'un cadre réglementaire régissant les impératifs de bonne gouvernance dans les compagnies d'assurances (réf : directive n°01/2016 du 13/07/2016 du comité général des Assurances).
- La mise en place par la tutelle d'un cadre réglementaire régissant les assurances sur la Vie et la Capitalisation (réf : circulaire n°01/2016 du 13/07/2016 du comité général des assurances).
- La suppression des protocoles d'accords inter-Compagnies régissant les conditions tarifaires en matière d'assurance Incendie, Maladie Groupe et Vie.
- La poursuite du projet de mise en place d'une centrale de risques pour le suivi de l'application du système Bonus-Malus en Assurance Automobile (réf : circulaire n°01/2015 du 25/12/2015 du comité général des assurances).
- L'entrée en vigueur de l'attestation vignette d'assurances Automobile à compter du 1^{er} juillet 2016.
- La décentralisation de la souscription des contrats d'assurances des véhicules 2 roues au niveau des compagnies d'assurances.
- La mise en place d'un cadre réglementaire spécifiant les diligences des compagnies d'assurances en matière de lutte contre les infractions terroristes et la répression du blanchiment d'argent au niveau du secteur des assurances (réf : Circulaire n°02/2016 du 29/12/2016 du comité général des assurances).
- La mise en conformité des compagnies d'assurances par rapport aux impératifs de la loi FATCA (formalités d'enregistrement et transfert des données).

B/ Activité de la Compagnie en 2016 :

▪ Production :

Situation comparative des primes émises au 31/12/2016 (hors acceptation) : En DT

Branche	31/12/2016	Part %	31/12/2015	Part %
Automobile	47 549 252	36,46	44 263 186	35,69
Vie	28 058 289	21,51	24 530 412	19,79
Maladie	24 257 382	18,6	21 998 822	17,74
Transport et aviation	4 883 342	3,75	8 118 191	6,55
Multirisques	6 967 071	5,34	7 139 943	5,76
Incendie	4 977 840	3,82	5 101 059	4,11
Individuelle	628 162	0,48	600 718	0,48
Responsabilité Civile	3 268 617	2,51	3 062 692	2,47
Risques Spéciaux	3 858 695	2,96	3 486 901	2,81
Risques Agricoles	707 768	0,54	986 491	0,8
Invalidité	2 912 002	2,24	2 434 764	1,96
Assistance	905 324	0,69	796 202	0,64
Assurance-Crédit	768 487	0,59	846 244	0,68
Vol	642 224	0,49	607 505	0,49
Bris de glaces et dégâts des eaux	31 331	0,02	31 998	0,03
	130 415 786	100	124 005 128	100

Source : Etats de production au 31/12/2016

Au terme de l'exercice 2016, le chiffre d'affaires de la Compagnie a atteint un montant de **130,416 MD** contre **124,005 MD** à la même période en 2015, soit une enveloppe en primes additionnelles d'environ **6,411 MD** qui correspond à une progression de **5,17 %**.

▪ Structure du portefeuille :

La croissance du niveau d'activité de la Compagnie, en 2016, s'est accompagnée d'une certaine modification de la structure de son portefeuille, dont les plus importantes sont :

- La branche **Automobile** consolide sa position de leadership dans le portefeuille de la Compagnie avec une part en augmentation de **0,77 point** en s'établissant à **36,46%** contre **35,69%** au 31/12/2015.
- Une avancée de **1,72 point** du poids de la branche **Vie** (**21,51%** contre **19,79%** au 31/12/2015). Celle-ci renforce sa position au **second rang** dans la structure globale du portefeuille de la Compagnie.
- Une avancée de **0,86 point** de la part de la branche **Maladie**, soit **18,60%** contre **17,74%** en décembre 2015. Celle-ci maintient sa position au **3^{ème} rang** dans la structure globale du portefeuille de la Compagnie.
- Un recul important de la part de la branche **Transport** de **2,81 point** (**3,74%** contre **6,55%** au 31/12/2015) imputable notamment aux risques pétroliers. Celle-ci continue à occuper le **5^{ème} rang** dans le portefeuille de la Compagnie.

▪ Sinistres :

Le décalage de **2,71 points** entre le rythme de croissance des sinistres déclarés (**+7,88%**), d'une part et celui de la production (**+5,17%**), d'autre part s'est traduit par **une aggravation de la sinistralité générale** de la Compagnie de **1,31 point** en passant, pendant la période de référence, de **51,01%** à **52,32%**.

▪ **Encaissements :**

Au 31 décembre 2016, le ratio d'encaissement s'est établi quasiment au même niveau que l'année précédente, soit à **74,83%**.

▪ **Placements :**

- L'ensemble des placements nets de la Compagnie totalise, au 31 décembre 2016, un montant net de **317 604 057 DT** contre **282 457 261 DT** à la même date une année auparavant, soit une progression de **12,44%**.
- Le revenu total des placements de la Compagnie totalise, au 31/12/ 2016, un montant de **18 601 827 DT** contre **18 405 548 DT** en 2015.

▪ **Réassurance & Acceptation :**

- Les soldes de la réassurance Non Vie & Vie demeurent déficitaires. Ils se sont établis au 31/12/2016 respectivement à **13 628 524 DT** et **7 572 DT** contre **17 285 837 DT** et **176 434 DT** au 31/12/2015. Quant aux Acceptations, le résultat bénéficiaire a observé une progression de **135,91%** en passant de **191 291 DT** en 2015 à **451 267 DT** en 2016.

▪ **Les autres produits & charges techniques :**

- Au 31/12/2016, les autres produits techniques Non Vie se sont établis **2 997 924 DT** contre **232 386 DT** en 2015.
- Les autres charges techniques Vie & Non Vie se sont élevées respectivement à **3 715 430 DT** et **64 840 DT** contre **4 627 379 DT** et **1 481 785 DT**, une année auparavant.

3. Normalisation comptable

- Les états financiers sont établis par référence aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.
- Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux. Ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers.
- L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :
 - Norme comptable **n°26** relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°27** relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;

- Norme comptable **n°28** relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable **n°29** relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable **n°30** relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable **n°31** relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

4. Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et des comptes de résultats

4.1 / Primes émises et acceptées :

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

4.2 / Opérations techniques d'assurance Non Vie :

▪ Provision pour primes non acquises :

Les provisions pour primes non acquises sont des provisions destinées à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat. Ces provisions sont calculées, séparément pour chaque contrat d'assurance, sur la base de la méthode du «prorata temporis» et portent sur la prime commerciale ; c'est à dire la prime du risque, majorée des différents chargements.

Le calcul est réalisé sur la base des primes nettes de cessions dans une première phase, puis dans une seconde phase sur la base de la partie des primes cédées. La provision pour primes non acquises relative aux cessions ne doit en aucun cas être portée au passif du bilan pour un montant inférieur à celui pour lequel la part du réassureur dans la provision pour primes non acquises figurant à l'actif.

▪ Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation au compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

▪ Montants payés :

Ce poste est composé des éléments suivants :

- Sinistres réglés durant l'exercice relatifs à l'exercice en cours et aux exercices antérieurs nets de recours encaissés ;
- Montant des rentes et des rachats de rentes payés au cours de l'exercice relatifs aux branches accident du travail et invalidité ;
- Frais de règlement des sinistres notamment les frais relatifs aux services régleurs de sinistres et les commissions affectées à la gestion des sinistres.

▪ **Provisions pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurances le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres. La provision pour sinistres à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à encaisser. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan.

Ces provisions incluent aussi une provision pour frais de gestion déterminée en fonction des taux de frais réels observés.

▪ **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Non Vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Le montant de la participation aux bénéfices est évalué selon les engagements contractuels de la compagnie.

▪ **Autres provisions techniques :**

○ **Provision pour risques en cours :**

La provision pour risques en cours représente les montants à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer. Cette provision est destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours excédent le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

Le poste « Autres provisions techniques » comprend également une réserve de rente d'invalidité et les arrérages de rentes à payer.

○ **Provision mathématique de rentes :**

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées lorsque les indemnités au titre d'un sinistre seront versées sous forme d'annuités. Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice. Elles sont calculées sur la base de méthodes actuarielles reconnues. Le montant de la provision mathématique des rentes est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

4.3 / Opérations techniques d'assurance vie :

▪ **Provision mathématique Vie :**

La provision mathématique représente la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

La provision mathématique comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'entreprise d'assurance y compris les participations aux bénéfices déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures. Le calcul de cette provision se fait sur la base de la prime commerciale en excluant les chargements d'acquisition des contrats. La provision mathématique est calculée contrat par contrat sur la base des normes techniques telle que définie par l'arrêté du ministre des finances du 5 janvier 2009 et des formules actuarielles figurant au niveau des notes techniques.

- **Provision pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer représentent la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

- **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

- **Provision d'égalisation :**

La provision d'égalisation comprend les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance.

4.4 / Les opérations de réassurance & d'acceptation

Lors de l'arrêté des comptes, les opérations courantes au titre de la réassurance et de l'acceptation sont comptabilisées sur la base des décomptes trimestriels. Les opérations d'inventaire sont comptabilisées sur la base d'un bilan de réassurance et d'acceptation consolidé.

4.5 / Les opérations financières & non techniques :

- **Placements :**

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme NC31. Aucune anticipation ou report n'est effectué sur les produits comme l'exige la norme NC19, les dividendes, intérêts courus non échus et les loyers sont comptabilisés à la date de leur réalisation effective. La répartition des produits des placements nets des charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la norme NC27.

- **Provision pour dépréciation des placements et des créances :**

L'évaluation des placements est appliquée conformément à la norme des placements NC31.

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle et qui consiste à constater des provisions à concurrence de 20%, 50% et 100% respectivement pour les arriérés primes ayant une ancienneté respectivement de 2 ans, 3 ans et de 4 ans et plus.

Toutefois, un complément de provision est constaté en plus de la méthode de la tutelle pour permettre de couvrir les arriérés présentant un risque supérieur.

La méthode de provisionnement des autres éléments des créances est calculée au cas par cas relativement à l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

4.6 / Ventilation des frais généraux par destination :

Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité. Les clefs de répartition analytique sont objectives et contrôlables. Par ailleurs, la présentation des frais se présentent comme suit :

- Les frais de gestion des placements sont inclus dans les charges des placements ;
- Les frais de règlement des sinistres sont compris dans les charges de sinistres ;
- Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au niveau de la rubrique « frais d'exploitation » correspondante aux comptes de résultats vie et non vie. Les commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction de ce poste dans la mesure où ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par l'assureur.

5. Notes sur le Bilan

5.1 / Mouvements sur les éléments de l'actif

Les mouvements sur les éléments d'actif sont présentés au niveau de l'annexe N°8.

5.2 / Etat récapitulatif des placements

L'état récapitulatif des placements reprenant la valeur brute, nette et la juste valeur des placements est présenté au niveau de l'annexe N° 9.

5.3 / Ventilation des créances et dettes selon la durée résiduelle

Créances	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Primes acquises et non émises	3 295 200	-	-	3 295 200
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	35 586 327	14 933 830	2 137 918	52 658 075
Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	3 965 913	694 861	-	4 660 774
Créances nées d'opération de Réassurance	671 734	614 433	-	1 286 167
Personnel	152 743	-	-	152 743
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3 826 321	-	-	3 826 321
Débiteurs divers	12 168	-	793 952	806 120
Total :	47 510 406	16 243 124	2 931 870	66 685 400

Dettes	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Dettes nées d'opération d'assurance directe	6 524 250	2 737 906	391 957	9 654 113
Dettes nées d'opération de réassurance	15 033 742	3 300 090	-	18 333 832
Dettes indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	2 116 929	372 945	-	2 489 874
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	492 251	492 251
Personnel	1 377 629	-	-	1 377 629
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 119 038	-	-	8 119 038
Créditeurs divers	674 695	-	-	674 695
Total :	33 846 283	6 410 941	884 208	41 141 432

5.4 / Capitaux propres

Le capital de l'entreprise « Astrée » s'élève à 20 000 000 DT constitué par 4 000 000 actions nominatives de 5 dinars chacune.

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	Capital	Réserves	Autres capitaux propres	Dividendes	Résultat reporté	Résultat de l'exercice
Solde au 31/12/2015	20 000 000	30 831 873	34 202 815	-	6 903 372	12 661 548
Affectation		- <8 000 000>	5 527 500	-	7 134 048	<12 661 548>
Résultat 2016		-	-	-	-	13 787 216
Solde au 31/12/2016	20 000 000	22 831 873	39 730 315	-	14 037 420	13 787 216

Il ressort de l'analyse des capitaux propres de l'entreprise « ASTREE » que les sommes au 31/12/2016 non soumises à la retenue à la source prévue par l'article 19 de la loi des finances 2014 s'élèvent à 63 938 060 DT détaillées comme suit :

Réserve légale	2 000 000
Réserve facultative	16 105 870
Primes d'émission	4 206 546
Primes de fusion	407 974
Autres réserves	111 483
Résultat reporté (Créditeur)	6 903 372
Réserve pour réinvestissements exonérés	32 254 130
Réserve spéciale de réévaluation	1 948 685
Total :	63 938 060

Conformément à la décision de l'AGO en date du 28 avril 2016, la répartition du résultat 2015 a été effectuée comme suit :

Résultat au 31/12/2015 :	12 661 548
Résultat reporté :	6 903 372
Total à distribuer :	19 564 920
Réserve pour réinvestissements exonérés	<5 527 500>
Résultat reporté :	14 037 420

La ventilation des réserves est présentée au niveau de la note **P** dans la rubrique informations diverses sur le bilan. Par ailleurs, aucun élément du bilan n'ayant fait l'objet d'une réévaluation durant l'exercice 2016.

5.5 / Provisions pour sinistres à payer

Récapitulation de la provision pour sinistres à payer Vie et Non Vie				
	Non Vie	Vie	31/12/2016	31/12/2015
Provision pour sinistres à payer	98 437 461	2 426 485	100 863 946	99 491 005
Chargement de gestion	8 028 166	306 782	8 334 948	7 559 038
Prévision de recours à encaisser	<1 835 073>		<1 835 073>	<2 247 799>
Provision SAP Acceptations	824 897		824 897	596 000
Total :	105 455 451	2 733 267	108 188 718	105 398 244

L'état des règlements et des provisions pour sinistres à payer par exercice de survenance est présenté en annexe N°10.

5.6 / Informations diverses sur le bilan

A - Actif du bilan

Note - A 1 - Actifs incorporels

	Montant brut	Amortissements	VNC 31/12/2016	VNC 31/12/2015
Logiciels	901 063	<707 341>	193 722	44 334
Total :	901 063	<707 341>	193 722	44 334

Note - A 2 - Actifs corporels d'exploitation

	Montant brut	Amortissements	VNC 31/12/2016	VNC 31/12/2015
AC 21 - Installations techniques et machines	4 977 619	<3 947 409>	1 030 210	1 257 915
AC 22 - Autres installations, outillages et mobiliers	1 026 374	<892 108>	134 266	97 511
AC 23 - Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	120 333	-	120 333	120 333
Total :	6 124 326	<4 839 517>	1 284 809	1 475 759

Note – A 3 – Placements

A 3.1 – Terrains, constructions et actions des sociétés immobilières non cotées

	Montant brut	Amortissements	VNC 31/12/2016	VNC 31/12/2015
AC 311- Terrains et constructions d'exploitation	3 855 502	<2 237 003>	1 618 499	1 706 531
AC 312 – Terrains et constructions hors exploitation	6 302 009	<2 667 470>	3 634 539	3 765 620
AC 313 – Parts et actions dans des sociétés immobilières non cotées	690 000	-	690 000	690 000
Total :	10 847 511	<4 904 473>	5 943 038	6 162 151

A 3.2 – Placements dans les entreprises liées & Participations

	Montant brut	Provision	VNC 31/12/2016	VNC 31/12/2015
AC 321 – Parts dans des entreprises liées	26 102 517	-	26 102 517	26 115 697
AC 323 – Parts dans les entreprises avec lien de participation	6 101 904	-	6 101 904	6 101 904
Total :	32 204 421	-	32 204 421	32 217 601

A 3.3 – Autres placements financiers

	Montant brut	Provision	VNC 31/12/2016	VNC 31/12/2015
AC 331 – Actions, autres titres à revenu variable	96 775 819	14 258 866	82 516 953	64 902 328
AC 332 – Obligations et autres titres à revenu fixe	92 099 051	416	92 098 635	76 838 360
AC 333 – 334 Prêts	1 069 520	120 027	949 493	824 368
AC 335 – Dépôts monétaires	102 270 000	-	102 270 000	100 140 000
Total :	292 214 390	14 379 309	277 835 081	242 705 056

A 3.4 – Créances pour espèces déposés auprès des entreprises cédantes

	31/12/2016	31/12/2015
Provisions pour primes non acquises acceptations	796 620	776 453
Provisions pour Sinistres à payer acceptations	824 897	596 000
Total :	1 621 517	1 372 453

Note – A 4 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

	31/12/2016	31/12/2015
AC 510 – Provisions pour primes non acquises	7 261 892	9 897 836
AC 530 – Provisions pour sinistres vie	181 272	41 220
AC 531 – Provisions pour sinistres non vie	26 365 660	33 090 517
AC 550 – Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non vie	266 244	-
Total :	34 075 068	43 029 573

Note - A 5 – Créances

A 5.1 – Créances nées d'opérations d'assurances directes

A 5.1.1 - Primes acquises et non émises

	31/12/2016	31/12/2015
Primes acquises et non émises non vie	5 482 261	4 998 511
Primes acquises et non émises vie	1 013 168	1 111 457
S/Total :	6 495 429	6 109 968
Primes à annuler	<3 200 229>	<4 100 322>
Total :	3 295 200	2 009 646

A 5.1.2 - Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

	31/12/2016	31/12/2015
Quittances de primes à recevoir	45 157 210	41 931 590
Quittances de primes à recevoir P/C Co-assureurs	117 746	101 100
Comptes à régulariser agences, courtiers et Bureau Direct - Débit	4 836 144	2 492 508
Effets en portefeuille	2 245 337	1 324 991
Chèques impayés	301 638	620 482
S/Total :	52 658 075	46 470 671
Provisions au titre des arriérés primes	<11 306 755>	<10 168 842>
Provision au titre des chèques impayés	<301 638>	<612 806>
Provision au titre des effets impayés	<1 314 558>	<811 561>
Total :	39 735 124	34 877 462

A 5.1.3 - Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance

	31/12/2016	31/12/2015
Avances sur recours matériels	1 136 205	1 885 740
Avances sur recours corporels	1 202 650	1 192 130
Indemnisation Directe des Assurés	2 003 634	2 229 433
Sinistres officieux	1 523	1 523
Autres créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	316 762	722 589
Provisions pour dépréciation de créances	<358 867>	<280 318>
Total :	4 301 907	5 751 097

A 5.2 - Créances nées d'opération de réassurance

	31/12/2016	31/12/2015
Cessionnaires	1 177 603	1 174 796
Cédantes	108 564	125 514
S/Total :	1 286 167	1 300 310
Provision pour dépréciation de créances	<614 433>	<614 433>
Total :	671 734	685 877

A 5.3 – Autres créances

A 5.3.1 – Personnel

	31/12/2016	31/12/2015
Avances au personnel	76 648	57 874
Autres avances	76 095	63 051
Total :	152 743	120 925

A 5.3.2 – Etat, Organismes de Sécurité Sociale, Collectivités Publiques

	31/12/2016	31/12/2015
Avances sur impôts/sociétés	152 561	408 746
Acomptes provisionnels	3 472 742	4 228 307
Autres	201 018	200 588
Total :	3 826 321	4 837 641

A 5.3.3 – Débiteurs divers

	31/12/2016	31/12/2015
Compte de liaison avec la délégation Maroc	583 552	583 551
Autres	222 568	219 134
S/Total	806 120	802 685
Provision pour dépréciation	<793 942>	<793 942>
Total :	12 178	8 743

Note A 6 – Autres éléments d'actif

A 6.1 – Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse

	31/12/2016	31/12/2015
Banques, CCP et chèques à l'encaissement	5 975 840	6 566 340
Effets remis à l'encaissement	3 345 738	2 678 538
Comptes bancaires en Devises	-	-
Caisse	88	8
Total :	9 321 666	9 244 886

A 6.2 – Frais d'acquisition reportés

Conformément aux principes comptables adoptés par la Compagnie et ci-dessus évoqués, les frais d'acquisition reportés s'élèvent au 31/12/2016 à **3 051 075 DT** contre **2 682 880 DT** au 31/12/2015.

A 6.3 – Compte de régularisation Actif

A 6.3.1 – Intérêts et loyers acquis et non échus

	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts s/Valeurs Mobilières courus et non échus	5 435 658	4 883 434
loyers échus et à recevoir	82 339	106 201
Total :	5 517 997	4 989 635

A 6.3.2 - Autres comptes de régularisation actif

	31/12/2016	31/12/2015
Autres charges constatées ou payées d'avance	63 933	32 618
Estimation de réassurance et d'acceptation	5 770	5 770
Autres comptes de régularisation Actif	389 121	254 066
Total :	458 824	292 454

Note - P - Capitaux propres et passif du Bilan

Note -P1 - Capitaux propres

	31/12/2016	31/12/2015
P 1.1 - Capital social	20 000 000	20 000 000
P 1.2 - Réserves et primes liées au capital	22 831 872	30 831 873
Réserve légale	2 000 000	2 000 000
Réserve facultative	16 105 870	24 105 870
Primes d'émission	4 206 545	4 206 545
Primes de fusion	407 974	407 974
Autres réserves	111 483	111 483
P 1.3 - Autres capitaux propres	39 730 316	34 202 816
Réserves spéciales de réévaluation	1 948 686	1 948 686
Réserves pour réinvestissements exonérés	37 781 630	32 254 130
P 1.4 - Résultat reporté	14 037 420	6 903 372
S/Total :	96 599 608	91 938 060
P 1.5 - Résultat de la période	13 787 216	12 661 548
Total capitaux propres avant affectation :	110 386 824	104 599 608

Note - P 2 - Passif

P 2.1 - Provisions pour autres risques et charges

Le solde de la provision pour autres risques et charges se présente comme suit :

Solde d'ouverture	31/12/2016	31/12/2015
Provision d'ouverture	7 433 798	6 433 798
Constitution	2 525 000	1 000 000
Reprise	<2 826 689>	-
Provision de clôture	7 132 109	7 433 798

P 2.2 - Provisions techniques brutes

	31/12/2016	31/12/2015
PA 310 - Provisions pour primes non acquises Non Vie	30 478 375	29 777 477
PA 320 - Provisions d'assurance vie	95 396 348	77 106 309
PA 330 - Provisions pour sinistres vie	2 733 268	2 347 346
PA 331 - Provisions pour sinistres non vie	105 455 451	103 050 898
PA 340 - Provisions pour P.B & Ristournes Vie	1 297 766	1 481 801
PA 341 - Provisions pour P.B & Ristournes non vie	1 589 568	1 946 753
PA 350 - Provision pour Egalisation & Equilibrage Non Vie	281 510	2 078
PA 360 - Autres provisions techniques vie	53 685	236 095
PA 361 - Autres provisions techniques Non Vie :	2 909 929	2 847 491
- Réserve mathématique de rentes	2 843 463	2 801 560
- Réserve d'invalidité	46 822	26 286
- Arrérages à payer	19 644	19 644
Total :	240 195 900	218 796 248

P 2.3 - Dettes pour dépôts en espèces reçus des Cessionnaires :

	31/12/2016	31/12/2015
Provisions pour primes non acquises	6 584 804	5 982 624
Provisions pour sinistres vie	181 272	41 220
Provisions pour sinistres non vie	16 970 512	27 130 604
Total :	23 736 588	33 154 448

P 2.4 - Autres Dettes

P 2.4.1 - Dettes nées d'opérations d'assurance directe

P 2.4.1.1 - Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe

	31/12/2016	31/12/2015
Commissions sur arriérés	4 863 958	4 378 040
Comptes de régularisation	4 105 247	1 732 323
Primes affaires collectives à payer	684 908	593 506
Total :	9 654 113	6 703 869

P 2.4.1.2 - Dettes indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

	31/12/2016	31/12/2015
Recours client	63 163	67 438
Sinistres officieux	281 631	281 631
Comptes de régularisation Sinistres	2 145 080	998 188
Total :	2 489 874	1 347 257

P 2.4.2 - Dettes nées d'opérations de réassurances

	31/12/2016	31/12/2015
Cessionnaires	17 246 792	10 840 539
Rétrocessionnaires	25 055	24 634
Cédantes	1 112 095	915 364
Total :	18 333 942	11 780 537

P 2.5 - Autres dettes

P 2.5.1 - Dépôts et cautionnements reçus

	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts de Garanties en espèces des Assurés	370 503	366 003
Dépôts de Garanties en espèces des Locataires	121 748	72 998
Total :	492 251	439 001

2.5.2 - Personnel

	31/12/2016	31/12/2015
Dettes provisionnées pour congés payés	507 645	452 794
Autres charges à payer	782 270	637 969
Autres dettes	87 714	45 876
Total :	1 377 629	1 136 639

P 2.5.3 - Etats, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques

	31/12/2016	31/12/2015
Retenues à la source	340 729	358 201
Taxes d'assurance à payer	557 938	521 737
Impôts sur les Sociétés et autres charges fiscales à payer	6 272 595	4 055 002
Cotisations Sociales	609 776	480 820
Autres charges sociales à payer	338 000	328 000
Total :	8 119 038	5 743 760

P 2.5.4 - Crédoeurs divers

	31/12/2016	31/12/2015
Actionnaires, dividendes à payer	196 084	176 654
Autres crédoeurs divers	311 713	144 003
Dettes sur acquisition d'immobilisations et de valeurs mobilières de placement	166 898	104 276
Total :	674 695	424 933

P 2.6 – Autres passifs

P 2.6.1 – Comptes de régularisation Passif

	31/12/2016	31/12/2015
Encaissements en instance d'affectation	216 877	218 116
Intérêts et loyers perçus ou comptabilisés d'avance	50 235	1 485
Autres comptes de régularisation Passif	642 460	728 474
Total :	909 572	948 075

6. Informations diverses sur l'état de résultat

6.1 / Ventilation des produits & charges de placement

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe N°11.

6.2 / Résultats techniques par catégorie d'assurances

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés respectivement en annexes N°12 et N°13.

6.3 / Affectation des produits aux différentes catégories

Les produits des placements sont ventilés au prorata de la moyenne des montants des provisions techniques à l'ouverture et des montants des provisions techniques à la clôture.

La méthode de cantonnement des produits et charges de placements est effectuée conformément à la norme NC27.

6.4 / Ventilation des charges de personnel

L'effectif du personnel se détaille au 31 décembre 2016 comme suit :

Catégorie	Nombre	
	31/12/2016	31/12/2015
Cadres	108	109
Agents d'encadrement	43	38
Agents d'exécution	28	36
Personnel de services	3	3
Personnel en détachement	1	2
Total :	183	188

Les frais de personnel s'élèvent au 31/12/2016 à la somme de 9 315 454 DT et sont ventilés comme suit :

Nature	Montant	
	31/12/2016	31/12/2015
Salaires	6 114 680	4 631 087
Charges sociales	1 704 000	1 798 726
Assurance collective vie	1 351 000	1 260 000
Personnel en détachement	145 774	131 781
Total :	9 315 454	7 821 594

6.5 / Charges de commissions

Le montant total des commissions servies aux intermédiaires, s'élevant à la somme de 12 233 706 DT, se détaille comme suit :

Catégorie	Montant	
	31/12/2016	31/12/2015
Agents généraux	7 006 685	6 124 196
Courtiers	2 410 741	2 209 118
Autres commissions	2 528 104	1 735 481
Commissions Acceptations	288 176	295 041
Total :	12 233 706	10 363 836

6.6 / Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation par zone géographique des primes émises nettes de taxes et d'annulations en cours, s'élevant à la somme de 130 415 786 DT au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

Zones	Montant	
	31/12/2016	31/12/2015
Nord	108 836 241	103 529 721
Centre	6 124 003	6 259 933
Sud	15 455 542	14 215 474
Total :	130 415 786	124 005 128

6.7 / Ventilation des produits non techniques

Les produits non techniques se détaillent comme suit :

Libellé	Montant
Reprise provision pour risques & charges	2 826 689
Profits exceptionnels sur exercice en cours	75 734
Profits exceptionnels sur exercice en cours	89 239
Profits sur cession d'actif corporel	6 262
Total :	2 997 924

6.8 / Ventilation des autres charges non techniques

Les charges non techniques se détaillent comme suit :

Libellé	Montant
Provision pour risques & charges CNSS	2 525 000
Règlement dossier contrôle fiscal	1 466 487
Autres pertes	9 085
Total :	4 000 572

6.9 / Tableau de passage du résultat comptable au résultat fiscal

	31/12/2016	31/12/2015
Résultat Comptable	19 849 936	16 520 151
Réintégrations	8 803 212	6 122 791
Déductions	-9 424 100	-6 090 803
Résultat fiscal avant réinvestissements exonérés	19 229 048	16 552 078
Réinvestissements exonérés à 35%	-6 027 500	-5 000 000
Résultat fiscal	13 201 548	11 024 578
Impôt sur les sociétés	-4 620 542	-3 858 602
Contribution conjoncturelle	-1 442 178	0
Bénéfice Comptable	13 787 216	12 661 548

6.10 / Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie ont été évaluées conformément aux méthodes comptables décrites dans la rubrique principes comptables. La variation entre le montant d'ouverture et de clôture est présentée comme suit :

	Montant
Provision mathématique vie à l'ouverture	77 106 309
Charges de provisions au 31/12/2016	20 663 070
S/Total :	97 769 379
Capitaux échus, rentes et rachats polices vie payées	< 2 373 031 >
Total :	95 396 348

6.11 /Tableau de raccordement du résultat techniques par catégorie d'assurance aux états financiers

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques vie et non vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

7 Note sur l'état des engagements hors bilan

Le tableau des engagements reçus et donnés est présenté en annexe N° 6. Conformément à la norme NC26 § 47, la compagnie ne présente aucun engagement à l'égard des dirigeants.

8 Note sur l'état de flux de trésorerie

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

9 Comparabilité des comptes

▪ Changement de méthodes comptables

Conformément à la norme NC26, aucun changement n'a été opéré au 31 décembre 2016 sur les méthodes d'estimation, d'évaluation et de comptabilisation utilisées au 31 décembre 2015.

10 Diligences spécifiques

- Conformément à l'article 58 bis du Code des Assurances, la marge de solvabilité requise pour la Compagnie est évaluée, au 31 décembre 2016, à **24 340 KDT**. Ainsi, les capitaux propres s'élevant à **110 387 KDT** représentent plus de **4,54 fois** la marge de solvabilité minimum.

Conformément à l'arrêté du Ministre des Finances de 2001, le taux des actifs admis en représentation des engagements techniques de la Compagnie s'élève, au 31 décembre 2016, à **133,56 %**.

Annexes

Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2016

Annexe N° 9	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	10 157 511	5 253 038	19 052 502	13 799 464
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	690 000	690 000	690 000	0
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	85 875 103	71 647 444	106 333 308	34 685 864
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	29 939 898	29 939 926	30 276 654	336 728
Autres parts d'OPCVM	13 165 239	13 134 004	14 548 036	1 414 032
Obligations et autres titres à revenu fixe	92 099 051	92 098 635	92 098 635	0
Autres Dépôts	102 270 000	102 270 000	102 270 000	0
TOTAL :	334 196 802	315 033 047	365 269 135	50 236 088

	<u>Valeur nette</u>	<u>Juste Valeur</u>
Actions cotées	15 891 485	50 577 349
Actions non cotées	55 755 959	55 755 959
Total :	71 647 444	106 333 308
Obligations cotées	23 273 700	23 273 700
Obligations non cotées	9 000 000	9 000 000
Titres de créances négociables et bons du trésor	59 824 935	59 824 935
Total :	92 098 635	92 098 635

Annexes

Annexe n° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2010	2011	2012	2013	2014
<i>Inventaire 2014</i>					
Règlements cumulés	41 802 346	44 021 525	59 116 003	31 951 507	21 588 357
Provisions pour sinistres	5 176 774	11 381 934	12 725 496	17 320 016	35 609 666
Total charges des sinistres	46 979 120	55 403 459	71 841 499	49 271 523	57 198 023
Primes acquises	71 889 858	79 741 133	82 579 031	83 402 780	91 523 084
% sinistres / primes acquises	65,35%	69,48%	87,00%	59,08%	62,50%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Inventaire 2015</i>					
Règlements cumulés	45 968 351	62 667 000	36 277 734	36 688 778	28 354 776
Provisions pour sinistres	9 543 282	8 003 043	12 673 363	18 449 282	34 921 950
Total charges des sinistres	55 511 633	70 670 043	48 951 097	55 138 060	63 276 726
Primes acquises	79 741 133	82 579 031	83 402 780	91 523 084	99 802 503
% sinistres / primes acquises	69,61%	85,58%	58,69%	60,24%	63,40%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2012	2013	2014	2015	2016
<i>Inventaire 2016</i>					
Règlements cumulés	64 583 006	40 207 472	42 547 509	40 788 393	28 202 481
Provisions pour sinistres	5 412 951	7 001 264	12 189 295	16 936 447	36 504 293
Total charges des sinistres	69 995 957	47 208 736	54 736 804	57 724 840	64 706 774
Primes acquises	82 579 031	83 402 780	91 523 084	99 802 503	102 432 504
% sinistres / primes acquises	84,76%	56,60%	59,81%	57,84%	63,17%

Annexes

Annexe n° 11 : Ventilation des charges et produits des placements au 31/12/2016

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers	0	1 118 630	1 118 630	PRNT11+PRV21
Revenus des participations	2 933 523	14 279 931	17 213 454	PRNT11+PRNT13+ PRNT14+PRV21+ PRV23+PRV24
Revenus des autres placements	0	269 743	269 743	PRNT11+PRV21
Autres revenus financiers (Honoraires, commissions)	0	0	0	
Total produits des placements	2 933 523	15 668 304	18 601 827	
Intérêts	0	846 197	846 197	CHNT11+CHV91
Frais externes et internes	807 314	3 929 876	4 737 190	CHNT11+CHNT12+CHNT13+CHV91+ CHV92+CHV93
Autres frais	0	0	0	
Total charges des placements	807 314	4 776 073	5 583 388	

Annexes

Annexe n°12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2016

	Vie	Décès	Mixte	Capitalisation	Total
Primes Acquises	370 416	12 015 128	1 563 092	13 943 205	27 891 841
Charges de prestations	-267 549	-3 100 243	-344 421	-1 761 061	-5 473 274
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	-566 962	-3 486 997	-368 838	-13 710 793	-18 133 590
Solde de souscription :	-464 095	5 427 888	849 833	-1 528 649	4 284 977
Frais d'acquisition	-34 801	-1 128 846	-146 856	-1 309 992	-2 620 495
Autres charges de gestion nettes	-8 411	-272 830	-35 494	-316 610	-633 346
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	-43 212	-1 401 676	-182 350	-1 626 602	-3 253 841
Produits nets de placements	397 173	1 277 610	234 057	1 723 139	3 631 979
Participation aux résultats	-42 558	0	-27 008	-157 159	-226 725
Solde Financier :	354 615	1 277 610	207 049	1 565 980	3 405 254
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	-327 859	-	-	-327 859
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	182 998	-	-	182 998
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-	140 052	-	-	140 052
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	0
Commissions reçues des réassureurs	-	12 381	-	-	12 381
Solde de réassurance :	0	7 572	0	0	7 572
Résultat technique 2016 :	-152 692	5 311 394	874 532	-1 589 271	4 443 962
Résultat technique 2015 :	27 958	5 275 188	447 944	-1 654 025	4 097 065
Variation 2016 - 2015 :	-180 651	36 206	426 588	64 754	346 897
	-646%	1%	95%	4%	8%
Informations complémentaires :					
Versement périodique de rente Vie	0	0	0	33 364	33 364
Rachats Vie payés	64 469	0	86 921	0	151 390
Capitaux échus Vie	203 080	0	257 500	1 727 697	2 188 277
Provisions techniques brutes Vie à la clôture	10 084 061	30 519 388	5 922 336	48 870 563	95 396 348
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture	9 292 285	27 278 496	5 375 758	35 159 770	77 106 309

Annexes

Annexe n° 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie au 31/12/2016

Eléments	Auto	Transport	Aviation	Incendie	Responsabilité Décennale	Responsabilité Civile	Risques Agricoles	Autres Dommages aux biens	Assistance A.E.A.	Assurance Crédit	Maladie	Invalidité	Individuelle	Loi	Total	Acceptations	Total
Primes acquises																	
PRNV11 Primes émises	46 928 078	4 572 570	397 613	11 788 169	337 254	3 220 079	650 053	4 110 919	903 122	732 176	24 926 121	2 824 404	637 236	0	102 027 794	1 105 608	103 133 402
PRNV12 Variation des primes non acquises	-1 539 636	551 519	35 569	219 416	-49 316	-24 031	128 849	-25 831	-12 450	45 978			-10 797	0	-680 730	-20 168	-700 898
Charges de prestations																	
CHNV11 Prestations et frais payés	-29 375 758	-308 989	-10 110	-1 877 786	-12 550	-277 018	-281 451	-467 897	-1 998	-29 709	-24 601 312	-171 746	-47 912	-97 519	-57 561 755	-184 937	-57 746 692
CHNV12 Charges des provisions pour prestations diverses	223 079	-2 051 347	-35 112	-3 777 512	53	-460 410	62 981	350 249	-817	-394 668	269 490	-100 806	5 897	29 953	-5 878 970	-228 897	-6 107 867
Solde de souscription :	16 235 763	2 763 753	387 960	6 352 287	275 441	2 458 620	560 432	3 967 440	887 857	353 777	594 299	2 551 852	584 424	-67 566	37 906 339	671 606	38 577 945
CHNV41 Frais d'acquisition	-1 723 822	-608 647	-6 417	-1 091 634	-19 339	-231 099	-250 830	-451 687	-104 580	-91 142	-570 788	-84 514	-59 843	0	-5 294 342		-5 294 342
CHNV43 Autres charges de gestion nettes	-6 273 850	-665 839	-38 184	-1 774 670	-35 192	-417 738	-305 595	-524 535	-95 576	-92 418	-1 437 823	-185 810	-126 180	-675	-11 974 085	-230 572	-12 204 657
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	-7 997 672	-1 274 486	-44 601	-2 866 304	-54 531	-648 837	-556 425	-976 222	-200 156	-183 560	-2 008 611	-270 324	-186 023	-675	-17 268 427	-230 572	-17 498 999
PRNT3 Produits nets des placements	3 887 341	142 736	30 968	640 635	79 864	189 047	28 275	219 777	7 136	54 943	187 552	3 669	20 922	42 897	5 535 760	60 193	5 595 953
CHNV3 Participation aux résultats	-17 158	-69 632	0	-220 951	0	0	0	-58 970	0	0	-61 549	0	0	0	-428 260		-428 260
Solde Financier :	3 870 183	73 104	30 968	419 684	79 864	189 047	28 275	160 807	7 136	54 943	126 003	3 669	20 922	42 897	5 107 500	60 193	5 167 693
PRNV11 Part des réassureurs dans les primes acquises	-2 857 711	-2 876 850	-377 397	-9 728 537	-379 742	-1 217 813	-565 919	-3 399 293	-658 885	-772 793	0	0	-218 683	0	-23 053 623	0	-23 053 623
CHNV11 Part des réassureurs dans les prestations payées	5 211 514	222 050		1 205 581		2 530	188 032	359 975	0	12 281	0	0	12 932	0	7 214 895	0	7 214 895
CHNV12 Part des réassureurs dans les charges de provisions	-8 390 022	1 604 651	0	2 601 929	-48	23 122	-47 634	-514 766	0	708 703	0	0	-18 784	0	-4 032 849	0	-4 032 849
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs	1 925 913	147 871	0	2 600 013	94 925	153 298	126 828	736 114	177 034	192 022	0	0	89 035	0	6 243 053	0	6 243 053
Solde de Réassurance (2016) :	-4 110 306	-902 278	-377 397	-3 321 014	-284 865	-1 038 863	-298 693	-2 817 970	-481 851	140 213	0	0	-135 500	0	-13 628 524	0	-13 628 524
Solde de Réassurance (2015) :	-1 563 077	-5 578 282	-530 561	-5 927 823	-276 759	-894 643	-772 330	-627 592	-536 027	-471 689	0	0	-107 054	0	-17 285 837	0	-17 285 837
Résultat technique (2016) :	7 997 968	660 093	-3 070	584 653	15 909	959 967	-266 411	334 055	212 986	365 373	-1 288 309	2 285 197	283 823	-25 344	12 116 888	501 227	12 618 115
Résultat technique (2015) :	9 003 900	488 121	-77 741	1 321 886	-39 792	1 294 643	-173 995	360 085	101 053	-297 800	-5 231 400	2 179 625	367 793	-24 080	9 272 298	192 649	9 464 947
Variation : 2016 - 2015	-1 005 932 -11,17%	171 972 35,23%	74 671 96,05%	-737 233 -55,77%	55 701 139,98%	-334 676 -25,85%	-92 416 -53,11%	-26 030 -7,23%	111 933 110,77%	663 173 222,69%	3 943 091 75,37%	105 572 4,84%	-83 970 -22,83%	-1 264 -5,25%	2 844 590 30,68%	308 578 160,18%	3 153 168 33,31%
Informations complémentaires :																	
Provisions pour primes non acquises à la clôture	20 065 588	543 993	74 176	4 047 228	1 720 316	773 826	216 297	1 588 714	196 654	290 726	0	0	164 237	0	29 681 755	796 620	30 478 375
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	18 525 952	1 095 512	109 745	4 266 643	1 670 999	749 795	345 146	1 562 883	184 205	336 704	0	0	153 439	0	29 001 023	776 454	29 777 477
Provisions pour Sinistres à payer à la clôture	75 189 087	1 585 303	563 659	13 155 170	290 503	4 170 246	239 562	3 560 068		967 492	4 365 745	114 391	355 877	73 451	104 630 554	824 897	105 455 451
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture	75 748 180	2 204 852	563 659	9 610 950	290 556	3 706 302	302 490	3 997 616		854 332	4 683 412	52 434	365 383	74 732	102 454 898	596 000	103 050 898
Provision pour PB et Ristournes à la Clôture	46 194	866 116	114 613	228 976	1 446	150 400	64 391	-12 959	1 028	157 279	-28 678	762			1 589 568		1 589 568
Provision pour PB et Ristournes à l'Ouverture	80 461	803 828	114 485	555 857	1 459	150 393	157 917	-12 962	1 027	122 283	-28 744	750			1 946 754		1 946 754
Provision pour Equilibrage Crédit à la Clôture							0			281 509					281 509		281 509
Provision pour Equilibrage Crédit à l'Ouverture							2 078			0					2 078		0
Autres provisions techniques à la clôture :	1 814 034											46 822		958 855	2 890 285		2 890 285
- Provisions pour risques en cours															0		0
- Provisions mathématiques de rentes															958 855		2 843 463
- Arrérages de rentes à payer															0		0
- Réserve des rentes d'invalidité															46 822		46 822
Autres provisions techniques à l'ouverture :	1 814 034											26 286		1 007 171	2 847 491		2 847 491
- Provisions pour risques en cours															0		0
- Provisions mathématiques de rentes															987 527		2 801 561
- Arrérages de rentes à payer															19 644		19 644
- Réserve des rentes d'invalidité															26 286		26 286

**Annexe n° 14 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs
de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers au 31/12/2016**

Année d'inventaire	Exercice				
	2012	2013	2014	2015	2016
Participation aux résultats (état de résultat technique)	0	0	0	0	0
* Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)					
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices	195 970	378 963	595 608	1 295 383	270 097
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie					
* Provisions mathématiques moyennes	85 458 880	94 131 263	105 782 505	95 512 387	86 251 329
* Montant minimum de participation	0	0	0	0	0
* Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts techniques) dont variation de la provision pour PB	0	0	0	0	0

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants:

- a)** Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- b)** Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c)** Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

**Annexe n°15 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Vie au 31/12/2016**

	Raccordement	Total
Primes Acquisées	PRV11	27 891 841
Charges de prestations	CHV11	-5 473 274
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV12, CHV21, CHV22	-18 133 590
Solde de souscription :		4 284 977
Frais d'acquisition	CHV41, CHV42	-2 620 495
Autres charges de gestion nettes	PRV4, CHV43, CHV5	-633 346
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		-3 253 841
Produits nets de placements	PRV2, CHV9	3 631 979
Participation aux Bénéfices	CHV3	-226 725
Solde Financier :		3 405 254
Primes cédées ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	-327 859
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11 2° Colonne	182 998
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV12 2° Colonne	140 052
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3 2° Colonne	0
Commissions reçues des réassureurs	CHV44 2° Colonne	12 381
Solde de réassurance :		7 572
Résultat technique :		4 443 962
Informations complémentaires :		
Versements périodiques de rentes Vie		33 364
Montants des rachats Vie		151 390
Capitaux échus Vie		2 188 277
Provisions techniques brutes Vie à la clôture		95 396 348
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture		77 106 309

**Annexe n°16 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Non Vie au 31/12/2016**

	Raccordement	Total
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11	103 133 402
Variation des primes non acquises	PRNV12	-700 898
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11	-57 746 692
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12, CHNV2, CHNV3	-6 107 867
Solde de souscription :		38 577 945
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	-5 294 342
Autres charges de gestion nettes	CHNV43, CHNV5 et PRNV2	-12 204 657
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		-17 498 999
Produits nets de placements	PRNT3	5 595 953
Participation aux Bénéfices	CHNV3	-428 260
Solde Financier :		5 167 693
Part des réassureurs dans les primes cédées	PRNV11, PRNV12 2° Colonne	-23 053 622
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 2° Colonne	7 214 895
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12, CHNV2 2° Colonne	-4 032 849
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 2° Colonne	6 243 053
Solde de Réassurance :		-13 628 524
Résultat technique :		12 618 115
Informations complémentaires :		
Provisions pour primes non acquises à la clôture		30 478 375
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture		29 777 477
Provisions pour Sinistres à payer à la clôture		105 455 451
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture		103 050 898
Provision pour Equilibrage Crédit à la Clôture		281 509
Provision pour Equilibrage Crédit à l'Ouverture		0
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		1 589 568
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		1 946 754
Autres provisions techniques à la clôture		2 909 929
Autres provisions techniques à l'ouverture		2 847 491

RAPPORT GENERAL

Mesdames et Messieurs les Actionnaires

Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE »

45, Avenue Kheireddine Pacha, 1080 Tunis

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- L'audit des états financiers de la COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES «ASTREE», tel qu'ils sont joints au présent rapport, faisant ressortir un total net de bilan de **423 502 425** dinars et un résultat bénéficiaire de **13 787 216** dinars ;
- Les autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les états financiers

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES «ASTREE », comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction de la Compagnie est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES «ASTREE », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous estimons par ailleurs utile d'attirer votre attention sur le fait que la société doit se conformer aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales traitant des participations croisées au sein des groupes de sociétés.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect de la compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE » de la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Fait à Tunis, le 31 mars 2017
Les commissaires aux comptes

Adel Mohsen CHAABANE
ECC MAZARS

Chiheb GHANMI
La Générale d'Audit & Conseil

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application des articles 200 et 475, du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence de conventions ou opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Deux membres du personnel de la Banque de Tunisie ont été détachés auprès de sa filiale ASTREE. La charge brute du personnel détaché auprès de cette société relative à l'exercice 2016 s'élève à 145 774 dinars.

Par ailleurs, et en dehors de la convention précitée, nos investigations n'ont relevé aucune convention en dehors des opérations courantes nécessaires à la réalisation de l'objet social, y compris une convention de bancassurance, une convention de location à titre onéreux de locaux d'archivage avec la Banque de Tunisie en contre partie de la mise à la disposition de cette dernière de locaux dans le cadre des contrats de bancassurance et une convention de location à titre onéreux d'un local avec la Banque de Tunisie.

C- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :

Le comité de rémunération, issu du Conseil d'Administration du 03 février 2011, a arrêté la rémunération du Directeur Général à 150 000 dinars par année.

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

2- Les obligations et engagements vis-à-vis du Directeur Général et des membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en dinars) :

	DG	Administrateurs
	Charges de l'exercice	
Avantages à court terme	150 000	-
Jetons de présence	10 000	80 000
TOTAL	160 000	80 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 31 mars 2017

Les commissaires aux comptes

Adel Mohsen CHAABANE
ECC Mazars

Chiheb GHANMI
La Générale d'Audit & Conseil

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

LA SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs- Z.I. La Charguia II 2035 ARIANA Aéroport.

La Société Air Liquide Tunisie publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016. Ces états sont accompagnés du rapport général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF (ECC MAZARS) et Mr Mourad GUELLATY (Société Mourad GUELLATY et Associé)..

BILAN : LES ACTIFS
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinars tunisiens)

	Notes	Au 31 décembre 2 016	Au 31 décembre 2 015
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		2 212 443	2 150 605
Moins: amortissements		-2 099 149	-2 039 807
	(1)	113 294	110 798
Immobilisations corporelles		110 268 971	105 550 211
Moins: amortissements		-79 651 872	-74 649 883
	(1)	30 617 099	30 900 328
Immobilisations financières		979 664	923 278
Moins: provisions		-131 322	-131 322
	(2)	848 342	791 956
Total des Actifs immobilisés		31 578 735	31 803 082
Autres actifs non courants			
Total des actifs non courants		31 578 735	31 803 082
Actifs courants			
Stocks		4 904 047	4 465 981
Moins: provisions		-94 905	-46 005
	(3)	4 809 142	4 419 976
Clients et comptes rattachés		39 154 189	39 492 080
Moins: provisions		-1 041 481	-1 350 583
	(4)	38 112 708	38 141 497
Autres actifs courants		1 659 256	1 180 878
Moins: provisions		-90 763	-90 763
	(5)	1 568 493	1 090 115
Placements et autres actifs financiers		7 428	69 564
Moins: provisions			
	(6)	7 428	69 564
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	648 987	497 291
Total des actifs courants		45 146 758	44 218 443
TOTAL DES ACTIFS		76 725 493	76 021 525

BILAN : LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinars tunisiens)

	Notes	Au 31 décembre 2 016	Au 31 décembre 2 015
Capitaux propres			
Capital social		35 336 225	34 117 750
Réserves		3 813 451	4 205 405
Subventions d'investissements		935 336	1 239 588
Fond Social		52 781	13 812
Résultats reportés			
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		40 137 793	39 576 555
Résultat de l'exercice		6 264 358	7 750 071
dont: Compte Spécial d'Investissement (à déduire du résultat de l'exercice)		1 135 000	1 200 000
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	(8)	46 402 151	47 326 626
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts		258 406	265 820
Autres passifs financiers	(9)	12 096 698	11 936 057
Provisions		67 735	67 735
Total des passifs non courants		12 422 839	12 269 612
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(10)	10 862 338	6 763 614
Autres passifs courants	(11)	4 196 672	4 587 890
Concours bancaires et autres passifs financiers	(12)	2 841 493	5 073 783
Total des passifs courants		17 900 503	16 425 287
Total des passifs		30 323 342	28 694 899
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		76 725 493	76 021 525

ETAT DE RESULTAT
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinars tunisiens)

	Notes	Au 31 décembre 2 016	Au 31 décembre 2 015
Revenus	(13)	28 701 586	29 693 359
Coût des ventes	(14)	-21 190 392	-22 147 817
Marge brute		7 511 194	7 545 542
Autres produits d'exploitation	(15)	641 381	476 715
Frais de distribution	(16)	-1 030 993	-863 359
Frais d'administration	(17)	-1 524 958	-1 879 837
Autres charges d'exploitation	(18)	-528 840	-593 445
Résultat d'exploitation		5 067 784	4 685 616
Produits financiers nets	(19)	1 476 808	1 380 125
Produits des placements			
Produits des participations	(20)	1 169 906	2 988 750
Autres gains ordinaires		49 716	12 369
Autres pertes ordinaires			
Dotation aux provisions pour risques et charges			
Reprise sur provisions pour risques et charges			
Résultat des activités ordinaires avant impôt		7 764 214	9 066 860
Impôt sur les sociétés	(21)	-1 221 919	-1 316 789
Résultat des activités ordinaires après impôt		6 542 295	7 750 071
Eléments extraordinaires	(22)	-277 937	
Résultat net de l'exercice		6 264 358	7 750 071

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinars tunisiens)

	Notes	Au 31 décembre 2 016	Au 31 décembre 2 015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		42 670 439	39 884 605
Intérêts reçus		18	988
Encaissements provenant des placements à court terme		0	0
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel		-25 673 292	-27 599 854
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	(23)	-4 174 842	-4 637 227
Intérêts payés	(24)	-270 555	-142 827
Décaissements provenant des placements à court terme			
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		12 551 768	7 505 685
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(25)	-4 392 942	-2 132 631
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		5 000	16 250
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières			-10 691
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières			
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-4 387 942	-2 127 072
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement dépôt de garantie			
Décaissement dépôt de garantie			
Dividendes et autres distributions payés	(26)	-6 814 945	-6 820 240
Dividendes et autres distributions reçus	(27)	1 169 906	2 988 750
Encaissement provenant des subventions d'Investissements		0	0
Encaissement d'emprunts	(28)	7 450 000	12 650 000
Remboursement d'emprunts	(29)	-9 054 893	-13 783 333
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-7 249 932	-4 964 823
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	(30)	-44 069	14 231
Variation de trésorerie		869 825	428 021
Trésorerie au début de l'exercice		-220 838	-648 859
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(31)	648 987	-220 838

AIR LIQUIDE TUNISIE

37, Rue des Entrepreneurs ZI Charguia II
Ariana Aéroport - 2035 Ariana

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31 DECEMBRE 2016

PRODUITS		CHARGES		Période allant du 01 Janvier au 31 DECEMBRE		
				2 016	2 015	
Revenus et autres produits	28 701 586	Déstockage de production	5 458 607			
Total	28 701 586	Total	5 458 607	Production	23 242 979	25 718 061
Production	23 242 979	Achats consommés	8 102 399	Marge sur coût matières	15 140 580	16 072 906
Marge sur coût matières	15 140 580	Autres charges externes	2 990 299			
Total	15 140 580	Total	2 990 299	Valeur Ajoutée Brute	12 150 281	13 273 842
Valeur Ajoutée Brute	12 150 281	Impôts et taxes	75 041			
		Charges de personnel y compris TFP et FOPROLO	3 932 637			
Total	12 150 281	Total	4 007 678	Excédent brut d'exploitation	8 142 603	9 482 020
Excédent brut d'exploitation	8 142 603	Autres charges ordinaires	5 852 288			
Autres produits d'exploitation	691 097	Dotations aux amortissements et aux pr	3 426 304			
Produits des participations	1 169 906	Charges Diverses	289 896			
Produits des placement		Autres Pertes				
Produits Financiers	2 390 976	Charges Financières	914 169			
Reprise de provision pour risque		I. S.	1 221 919			
Autres gains						
Total	12 394 582	Total	5 852 288	Résultat des activités ordinaires	6 542 295	7 750 071
Résultat positif des activités ordinaires	6 542 295	Eléments extraordinaires	277 937	Résultat net de l'exercice	6 264 358	7 750 071

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

- Les états financiers de la société Air Liquide Tunisie sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes.
- Les états financiers sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2016.
- Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.
- L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles de référence prévus par la norme comptable générale.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

▪ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

▪ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33.33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata temporis.

▪ **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente des marchandises, des produits fabriqués et des prestations de services.

↳ Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque, l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété. En général, ce transfert s'opère lors de la livraison de la marchandise.

↳ Prestations de services

Les revenus découlant des prestations de services sont comptabilisés au fur et à mesure de l'exécution du service.

▪ **Stocks**

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leurs prix de revient qui comprennent les prix d'achat majorés des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

▪ **Opérations libellées en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/2015	Acquisitions	Reclassement	Autres	Valeurs brutes au 31/12/2016
Immobilisations incorporelles	2 150 605	24 677	37 161		2 212 443
Logiciels	2 130 605	24 677	37 161		2 192 443
Fonds de commerce	20 000				20 000
Immobilisations corporelles	105 550 211	4 991 976	<37 161>	<236 055>	110 268 971
Terrains	909 214				909 214
Constructions	3 678 355	234 076	306 111		4 218 542
Matériel et outillage	44 633 661	92 894	755 293	<513 874>	44 967 974
Matériel de transport	3 327 653	154 001	-	<120 780>	3 360 874
M.M.B & A.A.I	13 874 031	20 669	1 433 448	<49 000>	15 279 148
Emballages	38 333 361	288 465	612 509	<14 198>	39 220 137
Immobilisations encours	793 936	4 201 871	<3 144 522>	461 797	2 313 082
Total	107 700 816	5 016 653	-	<236 055>	112 481 414

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31/12/2015	Dotations 2016	Autres variations	Amortissements au 31/12/2016
Immobilisations incorporelles	2 039 807	59 342		2 099 149
Logiciels	2 039 807	59 342		2 099 149
Fonds de commerce				
Immobilisations corporelles	74 649 883	5 692 007	<690 018>	79 651 872
Terrains				
Constructions	2 195 476	139 027	<186 271>	2 148 232
Matériel et outillage	30 885 942	2 564 622	<1 252 482>	32 198 082
Matériel de transport	2 609 002	229 058	<112 946>	2 725 114
M.M.B & A.A.I	8 860 847	1 164 422	876 009	10 901 278
Emballages	30 098 616	1 594 878	<14 328>	31 679 166
Immobilisations encours				
Total	76 689 690	5 751 349	<690 018>	81 751 021

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	2016	2015
Titres de participation (a)	754 046	754 046
Souscription Emprunt National	50 000	50 000
Prêts au personnel (b)	60 636	4 250
Dépôts et cautionnements	114 982	114 982
Total brut	979 664	923 278
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	<131 322>	<131 322>
Total net	848 342	791 956

(a) Le solde de ce compte comprend principalement la valeur des titres détenus dans notre filiale, la société Air Liquide Tunisie Services, pour un montant de 749 940 DT correspondant à la détention de 99,99 % de son capital.

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel.

NOTE 3 : STOCKS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2016	2015
Matières premières	380 485	265 944
Matières consommables	3 641 715	3 402 673
Gaz fabriqués	868 891	765 183
Marchandises en transit	12 956	32 181
Total brut	4 904 047	4 465 981
Provision pour dépréciation des stocks	<94 905>	<46 005>
Total net	4 809 142	4 419 976

NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2016	2015
Air Liquide Tunisie Services	35 745 479	34 807 348
Autres clients	3 408 710	4 684 732
Total brut	39 154 189	39 492 080
Provision pour dépréciation des clients	<1 041 481>	<1 350 583>
Total net	38 112 708	38 141 497

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2016	2015
Taxe de formation professionnelle	0	10 528
Charges payées ou comptabilisées d'avance	151 568	171 025
Sociétés du Groupe (a)	664 652	193 984
Consignations en douane	39 690	36 385
Produits à recevoir	163 747	257 858
Autres comptes d'actifs courants	639 599	511 098
Total brut	1 659 256	1 180 878
Provision pour dépréciation des autres actifs	<90 763>	<90 763>
Total	1 568 493	1 090 115

(a) Ce poste enregistre principalement les règlements clients encaissés par Air Liquide Tunisie Services pour le compte d'Air Liquide Tunisie.

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2016	2015
Prêts à moins d'un an accordés au personnel	5 250	67 386
Titres de placement	2 178	2 178
Total	7 428	69 564

NOTE 7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2016	2015
Banque de Tunisie	580 660	464 305
UBCI	2 689	2 986
Autres établissements bancaires	62 608	25 539
Caisses	3 030	4 461
Total	648 987	497 291

BILAN - PASSIF

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 Décembre 2016 se détaille comme suit :

Rubriques	Au 31 décembre 2015 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2015 (conformément à l'AGO du 27 Mai 2016)	Autres variations	Au 31 décembre 2016 (avant affectation du résultat)
Capital social (a)	34 117 750		1 218 475	35 336 225
Réserve légale	3 280 555	131 220		3 411 775
Fond Social	13 812	100 000	<61 031>	52 781
Autres réserves	924 850	<504 699>	<18 475>	401 676
Subvention d'investissement	1 239 588		<304 252>	935 336
Report à nouveau	0			0
Résultat de l'exercice	7 750 071	<7 750 071>	6 264 358	6 264 358
Compte spécial d'investissement	0	1 200 000	<1 200 000>	0
Total	47 326 626	<6 823 550> (b)	5 899 075	46 402 151

(a) Le capital est divisé en 1 413 449 actions de 25 Dinars chacune.

(b) Il s'agit des dividendes décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de 2015.

Les principaux actionnaires sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	836 297	59,17%
Groupe Banque de Tunisie	334 394	23,66%
Groupe Banque Nationale Agricole	156 899	11,10%
Autres	85 859	6,07%
Total	1 413 449	100,00%

NOTE 9 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste correspond aux dépôts de garantie reçus des clients. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils ont été pris par le client.

NOTE 10 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2016	2015
Fournisseurs d'exploitation	6 583 582	4 544 532
Fournisseurs d'immobilisation	1 325 150	609 941
Fournisseurs d'immobilisation Retenue de G	146 868	48 561
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	2 794 512	1 548 278
Fournisseurs d'immobilisation, factures non parvenues	12 226	12 302
Total	10 862 338	6 763 614

NOTE 11 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques		2016	2015
Charges à payer	(a)	700 089	1 068 516
C.N.S.S		403 995	406 196
Compte courant actionnaires		84 377	75 772
Société du Groupe	(b)	37 641	66 401
Impôts et taxes		1 544 784	1 695 095
Autres créditeurs		1 425 786	1 275 910
Total		4 196 672	4 587 890

(a) Ce poste comprend pour l'essentiel les charges du personnel à payer au titre des départs à la retraite et des bonus.

(b) Ce poste enregistre les règlements clients encaissés par Air Liquide Tunisie pour le compte d'Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2016	2015
Banque de Tunisie	-	718 129
Autres Banques	-	-
Echéance Emprunts à moins d'un an	2 841 493	4 355 654
Total	2 841 493	5 073 783

ETAT DE RESULTAT

NOTE 13 : REVENUS

Le solde de ce poste englobe notre chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de gaz et de matériel durant l'année 2016.

Rubriques	2 016	2015
Chiffre d'affaires	28 701 586	29 693 359

NOTE 14 : COÛT DES VENTES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 016	2 015
Achats consommés	13 543 037	13 582 303
Frais de personnel	2 965 564	2 809 762
Services extérieurs	1 969 844	1 956 793
Amortissements et provisions	2 711 947	3 798 959
Total	21 190 392	22 147 817

NOTE 15 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 016	2015
Location	46 487	45 895
Produits divers d'exploitation	290 642	83 904
Quote-part des subventions d'investissement Inscrite au résultat	304 252	346 916
Total	641 381	476 715

NOTE 16 : COÛTS DE DISTRIBUTION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 016	2 015
Achats non stockés	15 374	24 977
Frais de personnel	389 793	382 089
Services extérieurs	432 310	178 388
Amortissements et provisions	193 516	277 905
Total	1 030 993	863 359

NOTE 17 : CHARGES ADMINISTRATIVES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 016	2 015
Frais du personnel administratif	577 280	530 565
Services extérieurs	552 492	645 820
Achats non stockés	2 595	13 173
Amortissements et provisions	392 591	690 279
Total	1 524 958	1 879 837

NOTE 18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 016	2 015
Redevance Air Liquide SA	299 806	308 306
Amortissements et provisions	128 250	164 190
Services extérieurs	100 784	120 949
Total	528 840	593 445

NOTE 19 : PRODUITS FINANCIERS NETS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2016	2015
Charges financières	<914 168>	<669 967>
Intérêts débiteurs des comptes courants	<139 023>	<182 222>
Intérêts des emprunts	<221 887>	<359 847>
Escompte	<8 510>	<9 532>
Pertes de change	<544 748>	<118 366>
Produits financiers	2 390 976	2 050 092
Intérêts de retard (a)	1 954 566	1 866 025
Intérêts créditeurs des comptes courants	18	988
Gain de change	436 392	183 079
Produits financiers nets	1 476 808	1 380 125

(a) Ce poste enregistre principalement le montant des intérêts de retard sur les factures commerciales échues et non payées par Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 20 : PRODUITS DES PARTICIPATIONS

Il s'agit des dividendes perçus de notre filiale Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2015.

NOTE 21 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales ainsi que les exonérations d'impôt provenant des opérations d'exportation et d'investissement.

NOTE 22 : ELÉMENTS EXTRAORDINAIRES

Il s'agit de la contribution conjoncturelle exceptionnelle instaurée par les dispositions des articles 48 à 51 de la loi de finances pour l'année 2017.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

NOTE 23 : IMPÔTS ET TAXES PAYES

Ce poste représente les règlements des acomptes provisionnels, les droits et taxes mensuels ainsi que les paiements dus suite à la reconnaissance de dette pour le contrôle fiscal.

NOTE 24 : INTÉRÊTS PAYES

Ce poste représente les décaissements des intérêts débiteurs des comptes bancaires, ainsi que ceux des emprunts.

NOTE 25 : DÉCAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS

Ce poste représente les paiements sur investissements corporels et incorporels réalisés au cours de l'exercice 2016.

NOTE 26 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS PAYÉS

Le solde de ce poste représente les dividendes et autres distributions payés par Air Liquide Tunisie au titre de l'exercice 2015.

NOTE 27 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS REÇUS

Le solde de ce poste représente les dividendes reçus d'Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2015.

NOTE 28 : ENCAISSEMENT D'EMPRUNT

Le solde de ce poste représente le solde des emprunts à court terme contractés auprès de la BT pour le financement des opérations d'exportations et de stock.

NOTE 29 : REMBOURSEMENT D'EMPRUNT

Le solde de ce poste représente les remboursements de l'emprunt contracté auprès de la BT.

NOTE 30 : INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Le solde de ce poste représente l'incidence des variations des taux de change sur les liquidités en devises.

Rubriques	2016	2015
Banque de Tunisie	580 660	<253 824>
UBCI	2 689	2 986
Autres établissements bancaires	62 608	25 539
Caisses	3 030	4 461
Total	648 987	<220 838>

NOTE 31 : TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

Rubriques	2016	2015
Cautions douanières	32 060	294 810
Cautions sur marchés	12 035	12 035
Total	44 095	306 845

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE AU 31 DECEMBRE 2016

Charges par destination	Montant	Ventilation				Observations
		Achats consommés (1)	Charges de personnel	Amortissements et provisions	Autres charges	
Coût des ventes	21 190 392	13 543 037	2 965 564	2 711 947	1 969 844	
Frais de distribution	1 030 993	15 374	389 793	193 516	432 310	
Frais d'administration	1 524 958	2 595	577 280	392 591	552 492	
Autres charges d'exploitation	528 840			128 250	400 590	
I/S	1 221 919				1 221 919	
	25 497 102	13 561 006	3 932 637	3 426 304	4 577 155	

(1) Achats consommés de matières stockées, de matières non stockées et de fournitures

RAPPORT GENERAL- EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2016

Mesdames et Messieurs les actionnaires ;

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- l'audit des états financiers de société AIR LIQUIDE TUNISIE SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport, faisant ressortir un total bilan de 76 725 493 DT et un résultat bénéficiaire de 6 264 358 DT,
- les autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et

notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société Air Liquide Tunisie SA au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

2- En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons que nous avons révélé au Procureur de la République, une disparition de stock de produits finis de la société (bouteilles de gaz acétylène). Cette disparition de stocks a fait l'objet d'un procès-verbal auprès du poste de la Police Nationale en date du 18 février 2016. L'affaire en justice est en cours et le montant du préjudice total n'a pas été arrêté.

3- En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous

avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet.

4- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telles que modifiées par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé d'insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis le, 24/04/2017

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Mourad GUELLATY

RAPPORT SPECIAL - EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2016

Mesdames et Messieurs les actionnaires ;

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement réalisées :

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune convention et opération nouvellement conclues au cours de l'exercice 2016.

2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 dont voici les principaux volumes :

- Contrat de services conclu le 1^{er} janvier 2015 avec AIR LIQUIDE SA, autorisé par votre Conseil d'administration du 12 Avril 2016, ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle. Le montant total facturé par AIR LIQUIDE SA en 2016 au titre de cette convention s'est élevé à 105 122 Euros soit 260 690 DT non encore réglé au 31 décembre 2016.
- Contrat de services conclu le 1^{er} Juillet 2015 avec AIR LIQUIDE MAROC, autorisé par votre Conseil d'administration du 12 Avril 2016, ayant pour objet la fourniture des supports dans les domaines financiers et de gestion moyennant le paiement d'un montant indexé sur le nombre de jours alloués pour la fourniture de ces services à AIR LIQUIDE TUNISIE. Le montant facturé pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Septembre 2016 est de 153 952 DT HT. Le quatrième trimestre de l'année 2016 sera facturé en 2017 pour une somme de 35 997 DT HT.
- Contrat de licence de technologie signé avec AIR LIQUIDE SA le 26 décembre 2005 tel que modifié par avenant daté du 1^{er} janvier 2012, autorisés respectivement par votre conseil d'administration du 18 novembre 2000 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la

concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA et ses filiales. La charge de l'exercice 2016 au titre de cette convention s'est élevée à 1 845 376 DT.

- Contrat de licence de marques conclu avec AIR LIQUIDE SA le 28 mai 1998 tel que modifié par avenant daté du 1^{er} janvier 2012, autorisés respectivement par votre conseil d'administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3% calculée sur les ventes nettes de AIR LIQUIDE TUNISIE SA et ses filiales. La charge de l'exercice 2016 au titre de cette convention s'est élevée à 188 535 DT.
- Location à la société AIR LIQUIDE SPECNA des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel d'une superficie de 1000 m² sis à la zone industrielle de Borj Cedria pour une durée de dix ans à partir du le 1^{er} décembre 2010. Le loyer annuel est fixé à la somme globale et forfaitaire de 40 000 DT hors taxes payable trimestriellement. Le loyer est augmenté de 3 % par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par votre Conseil d'administration du 21 Avril 2011. Le montant total facturé par AIR LIQUIDE TUNISIE SA en 2016 au titre de cette convention s'est élevé à 46 487 DT hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2016 s'élève à 80 644 DT TTC.
- Convention de fournitures et de services signée avec AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES SA en date du 2 Août 1993 telle que modifiée par les avenants du 1^{er} Janvier 2012, du 06 Octobre 2014 et du 18 Mai 2015, autorisées respectivement par votre Conseil d'administration du 17 décembre 1993 , du 19 Novembre 2012, du 17 Avril 2015 et du 12 Avril 2016 portant sur la commercialisation des gaz industriels et médicaux fabriqués ou importés ainsi que le matériel médical et de soudage et les prestations fournies par AIR LIQUIDE TUNISIE SA dans les domaines de l'assistance technique, de la gestion, et de la mise à disposition de la logistique.
Le montant total facturé en 2016 à AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES SA au titre de cette convention s'est élevé à 8 418 355 DT Hors taxes. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2016 s'élève à 19 971 517 DT TTC relatif à la redevance de l'exercice 2016 qui est de 9 933 659 DT TTC et la facture au titre de l'exercice 2015 d'une somme de 10 037 858 DT TTC.
- Convention de crédit fournisseur signée le 1^{er} décembre 2006 avec AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES SA et autorisée par votre conseil d'administration du 25 décembre 2006 ayant pour objet la facturation des intérêts de retard relatifs aux créances échues et impayées. Le montant total facturé à AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES SA en 2016 au titre de cette convention s'est élevé à 1 954 566 DT hors taxes. Le montant non encore réglé à la date du

31 décembre 2016 s'élève à 5 311 922 DT TTC relatif aux intérêts de retard des créances échues et impayées.

- La société AIR LIQUIDE TUNISIE SA a signé une convention de fournitures et de services avec AIR LIQUIDE SPECNA en date du 06 Octobre 2014 autorisée par votre Conseil d'administration du 17 Avril 2015 portant sur :
 - la mise à disposition par la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA de l'unité de production FLOXFIL, et
 - la fourniture de prestation par AIR LIQUIDE TUNISIE SA dans les domaines de la gestion industrielle et logistique et de la gestion administrative et financière.

Le montant total facturé en 2016 à AIR LIQUIDE SPECNA s'est élevé à 390 062 DT hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2016 s'élève à 1 298 549 DT TTC.

3. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

a) *Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :*

- La rémunération du Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 s'est élevée à 574 607 DT. Cette rémunération se compose du salaire fixe, du salaire variable, de la provision pour bonus de l'exercice 2016 à servir en 2017 et de la prise en charge, en tant qu'expatrié, d'un logement de fonction. Le Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de fonction.
- La société a alloué en 2016 des jetons de présence au profit des administrateurs d'un montant total de 110 000 DT.
- La société a alloué en 2016 des jetons de présence au profit des membres du comité d'audit d'un montant total de 20 000 DT.

b) *Les obligations et engagements de la société Air Liquide Tunisie SA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en DT) :*

Rubrique	D.G		PCA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Salaires	460 806	87 000				
Avantages à court terme	113 801	-				
Jetons de présence	-	20 000	20 000	20 000	110 000	501 435
Autres avantages à long terme						
Paiements en actions						
Total	574 607	107 000	20 000	20 000	110 000	501 435

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article

475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis le, 24/04/2017

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Mourad GUELLATY

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

La Société ATELIER DU MEUBLE intérieurs publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 mai 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Mustapha MEDHIOUB (FINOR).

BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

(exprimé en dinars)

	Notes	31 décembre			Notes	31 décembre	
		2016	2015			2016	2015
ACTIFS				CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES			
Actifs immobilisés							
Immobilisations incorporelles		172 396	165 342	Capital social		4 213 360	3 983 360
Moins : amortissements		(141 810)	(120 049)	Prime d'émission		1 453 040	1 453 040
	4	30 586	45 293	Réserves		1 198 336	1 183 944
Immobilisations corporelles		5 379 286	4 687 864	Résultats reportés		170 547	91 764
Moins : amortissements		(2 708 842)	(2 540 699)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		7 035 283	6 712 108
	4	2 670 444	2 147 165	Compte spécial d'investissement		360 000	230 000
Immobilisations financières	5	1 516 642	1 917 692	Résultat après affectation au compte spécial d'investissement		1 814 479	889 847
Total des actifs immobilisés		<u>4 217 672</u>	<u>4 110 150</u>	Résultat net de l'exercice		<u>2 174 479</u>	<u>1 119 847</u>
Autres actifs non courants	6	135 651	77 216	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	11	<u>9 209 762</u>	<u>7 831 955</u>
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>4 353 323</u>	<u>4 187 366</u>	PASSIFS			
ACTIFS COURANTS				PASSIFS NON COURANTS			
Stocks		2 385 518	2 308 086	Emprunts et dettes assimilées	12	64 089	58 410
Moins : provisions		(15 000)	(15 000)	Provisions pour risques et charges		188 777	211 000
	7	2 370 518	2 293 086	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		252 866	269 410
Clients et comptes rattachés		6 250 406	4 139 578	PASSIFS COURANTS			
Moins : provisions		(290 806)	(193 513)	Fournisseurs et comptes rattachés	13	3 105 674	2 489 215
	8	5 959 600	3 946 065	Autres passifs courants	14	1 484 934	982 478
Autres actifs courants	9	577 298	633 385	Concours bancaires et autres passifs financiers	15	84 583	133 976
Liquidités et équivalents de liquidités	10	877 080	647 132	TOTAL DES PASSIFS COURANTS		4 675 191	3 605 669
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>9 784 496</u>	<u>7 519 668</u>	TOTAL DES PASSIFS		<u>4 928 057</u>	<u>3 875 079</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>14 137 819</u>	<u>11 707 034</u>	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>14 137 819</u>	<u>11 707 034</u>

ETAT DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016
(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre</u>	
		<u>2016</u>	<u>2015</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	16	14 768 121	13 088 612
Autres produits d'exploitation	17	71 703	19 959 (*)
Production immobilisée		8 074	2 978
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>14 847 898</u>	<u>13 111 549</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours	7	55 365	(50 387)
Achats consommés	18	7 952 950	7 935 423
Charges de personnel	19	1 980 387	1 731 442 (*)
Dotations aux amortissements et aux provisions	20	427 552	471 238
Autres charges d'exploitation	21	1 622 281	1 814 929 (*)
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>12 038 535</u>	<u>11 902 645</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>2 809 363</u>	<u>1 208 904</u>
Charges financières nettes	22	(17 373)	(53 227)
Produits des placements	23	239 964	224 533
Autres gains ordinaires	24	60 477	13 120
Autres pertes ordinaires	25	(105 576)	(24 479)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>2 986 855</u>	<u>1 368 851</u>
Impôt sur les sociétés	26	(613 656)	(249 004)
Contribution conjoncturelle	26	(198 720)	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>2 174 479</u>	<u>1 119 847</u>
Affectation au compte spécial d'investissement		(360 000)	(230 000)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>1 814 479</u>	<u>889 847</u>
(Après affectation au compte spécial d'investissement)			
Résultat par action	11	0,526	0,301

(*) Les données de 2015 ont été retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note 3.9)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre</u>	
		<u>2016</u>	<u>2015</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	27	15 587 416	15 882 466
Sommes versées aux fournisseurs et à l'Etat	28	(11 784 152)	(13 976 987)
Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux	29	(2 104 690)	(2 042 857)
Intérêts payés	30	(17 373)	(140 727)
Impôts sur les bénéfices payés	31	(219 842)	(244 817)
		1 461 359	(522 922)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Intérêts et dividendes reçus (*)	32	239 964	224 533
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(751 362)	(112 220)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	54 000	18 500
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-	(46 330)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	5	403 000	203 400
		(54 398)	287 883
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements provenant de l'augmentation du capital		-	1 750 000
Dividendes et autres distributions	35	(1 010 813)	(785 198)
Remboursements des emprunts et dettes assimilées	12	(166 200)	(157 907)
		(1 177 013)	806 895
Variation de trésorerie		229 948	571 856
Trésorerie au début de l'exercice	36	647 132	75 276
Trésorerie à la fin de l'exercice	36	877 080	647 132

(*) Classés en 2015 parmi les flux liés à l'exploitation

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	2016	2015		2016	2015		2016	2015
Produits d'exploitation	14 839 824	13 108 571	Coût des matières consommées	7 952 950	7 935 423			
Production immobilisée	8 074	2 978	Déstockage de production	55 365	-			
Production stockée	-	50 387						
<u>Production</u>	14 847 898	13 161 936	<u>Achats consommés</u>	8 008 315	7 935 423	<u>Marge sur coût matières</u>	6 839 583	5 226 513
Marge sur coût matières	6 839 583	5 226 513	Autres charges externes	1 523 846	1 715 977			
<u>Sous total</u>	6 839 583	5 226 513	<u>Sous total</u>	1 523 846	1 715 977	<u>Valeur ajoutée brute</u>	5 315 737	3 510 536
Valeur ajoutée brute	5 315 737	3 510 536	Impôts et taxes	98 435	98 952			
			Charges de personnel	1 980 387	1 731 442			
<u>Sous total</u>	5 315 737	3 510 536	<u>Sous total</u>	2 078 822	1 830 394	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	3 236 915	1 680 142
Excédent brut d'exploitation	3 236 915	1 680 142	Charges financières nettes	17 373	53 227			
Produits des placements	239 964	224 533	Dotations aux amortissements et aux provisions	427 552	471 238			
Autres gains ordinaires	60 477	13 120	Autres pertes ordinaires	105 576	24 479			
			Impôt sur les sociétés	613 656	249 004			
			Contribution conjoncturelle	198 720	-			
<u>Sous total</u>	3 537 356	1 917 795	<u>Sous total</u>	1 362 877	797 948	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	2 174 479	1 119 847
						<u>Résultat net de l'exercice</u>	2 174 479	1 119 847

I- LES NOTES DE PRESENTATION

Note 1 : Présentation de la société

La Société Atelier du Meuble - Intérieurs « SAM » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 3 Octobre 1988 sous la forme de société à responsabilité limitée.

Elle a pour objet principal la fabrication, montage, assemblage et commercialisation de tout genre de meubles et d'article de décoration.

Son capital social s'élève au 31 décembre 2016 à 4.213.360 dinars divisé en 4.213.360 actions d'une valeur nominale d' un dinar chacune.

La société est la mère de deux filiales :

- Société Mobilier Contemporain « SMC », société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 1989 et détenue à concurrence de 99,95% par la société SAM ;

- La société Bureau Plus est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 2008 et détenue à concurrence de 99,99% par la société SAM.

La société « INTERIEURS COTE D'IVOIRE » est une société anonyme de droit ivoirien constituée en 2015 et détenue à concurrence de 41% par la société SAM. Elle n'est pas considérée en tant que filiale. La Société Atelier du Meuble ne dispose pas d'un pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la société, en vertu des statuts ou d'un contrat.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

REFERENTIEL COMPTABLE

Note 2 : Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis en conformité avec les dispositions des normes comptables tunisiennes et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de la période ne comportent pas de dérogations significatives par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres conventions et méthodes comptables les plus significatives appliquées par la société, pour l'élaboration des états financiers, sont les suivantes :

3.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinars tunisiens.

3.2 Immobilisations

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif ont été immobilisés.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les frais de transit et les frais d'installation.

Les immobilisations sont amorties dès leur mise en service, suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants :

- Logiciels	33%
- Constructions	5%
- Matériel et outillage industriels	15%
- Agencements, aménagements et installations	15%
- Matériel de transport	20%
- Matériel de transport acquis en leasing	33%
- Mobilier et matériel de bureau	20%
- Matériel informatique	33%
- Animaux de service	20%

3.3 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme sont inclus dans le coût.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

3.4 Stocks

La société procède à la comptabilisation de son stock selon la méthode de l'inventaire intermittent. Ainsi, les achats sont comptabilisés en charges de l'exercice en hors taxes récupérables. A la clôture de l'exercice, les stocks font l'objet d'un inventaire physique; le stock initial est annulé en débitant le compte de résultat « variation des stocks » alors que le stock final est porté à l'actif en créditant le même compte.

Les stocks de matières premières, matières consommables, produits intermédiaires, marchandises et emballages sont valorisés au coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par l'entreprise, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks de produits finis et des encours sont valorisés au prix de revient déterminé en fonction des coûts directs et des charges de structure, estimés à chaque stade de production.

3.5 Taxe sur la valeur ajoutée

La société comptabilise les produits et les charges en hors taxes récupérables.

Ainsi, la TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA », alors que la TVA facturée à la société est portée au débit de ce même compte.

En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur, ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3.6 Opérations en monnaies étrangères

Toutes les opérations en devises sont comptabilisées en dinar tunisien moyennant conversion au cours du jour de l'opération. Les pertes et gains de change réalisés lors du règlement de la créance ou dettes libellées en monnaies étrangères sont constatés dans le résultat de l'exercice parmi les charges financières nettes.

A la clôture de l'exercice, le solde des créances et des dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars au cours de clôture.

L'écart résultant de la conversion est porté en charges ou en produits de l'exercice s'il se rapporte à des éléments monétaires dont la durée de vie ne dépasse pas l'exercice subséquent.

Pour les éléments monétaires dont la durée de vie s'étale au delà de l'exercice subséquent, l'écart de conversion est porté au bilan et fait l'objet d'amortissement sur la durée de vie restante de l'élément.

3.7 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

3.8 Revenus

Les revenus de la société SAM proviennent des ventes de meubles et autres articles accessoires.

Les revenus sont pris en compte lors de la livraison.

3.9 Changement de méthodes de présentation

Par rapport au 31 décembre 2015, les états financiers au 31 décembre 2016 traduisent un changement de méthode de présentation au niveau de l'état de résultat.

Les frais de gestion, correspondant à la quote-part des filiales dans les charges communes et figurant en 2015 au niveau de la rubrique "Autres produits d'exploitation" pour un montant de D : 343.061, ont été reclassés et présentés en déduction des postes de "Charges de personnel" et "Autres charges d'exploitation" pour respectivement D : 288.165 et D : 54.896.

II - LES NOTES AU BILAN

Note 4 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles totalisent au 31 décembre 2016, un montant net de D : 2.701.030 contre D : 2.192.458 au 31 décembre 2015, et s'analysent comme suit :

	<u>Valeur Brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur Nette 2016</u>	<u>Valeur Nette 2015</u>
- Immobilisations incorporelles	172 396	141 810	30 586	45 293
- Immobilisations corporelles	5 379 286	2 708 842	2 670 444	2 147 165
<u>Total</u>	<u>5 551 682</u>	<u>2 850 652</u>	<u>2 701 030</u>	<u>2 192 458</u>

Les mouvements intervenus sur les comptes d'immobilisations corporelles et incorporelles se détaillent dans le tableau ci-après :

TABEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeurs nettes
		Début de la période	Additions	Cessions	Fin de la période	Début de la période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de la période	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		165 342	7 054	-	172 396	120 049	21 761	-	141 810	30 586
Logiciels	33%	150 033	7 054	-	157 087	115 138	20 002	-	135 140	21 947
Concessions	33%	8 796	-	-	8 796	4 911	1 759	-	6 670	2 126
Immobilisations incorporelles en cours		6 513	-	-	6 513	-	-	-	-	6 513
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		4 687 864	853 422	(162 000)	5 379 286	2 540 699	326 505	(158 362)	2 708 842	2 670 444
Terrain		1 235 186	-	-	1 235 186	-	-	-	-	1 235 186
Constructions	5%	753 296	-	-	753 296	491 127	37 665	-	528 792	224 504
Agencements et aménagements	15%	554 833	14 170	-	569 003	456 166	32 910	-	489 076	79 927
Equipements industriels	15%	312 201	-	-	312 201	225 187	20 828	-	246 015	66 186
Installations techniques	15%	12 991	876	-	13 867	12 542	242	-	12 784	1 083
Installations générales	15%	170 217	-	-	170 217	153 521	3 500	-	157 021	13 196
AAI généraux	15%	69 554	15 640	-	85 194	53 201	5 156	-	58 357	26 837
Outils industriels	15%	43 723	3 587	-	47 310	32 348	3 711	-	36 059	11 251
Matériel de transport	20%	1 101 886	74 879	(162 000)	1 014 765	843 532	148 366	(158 362)	833 536	181 229
Mobilier, matériel de bureau	20%	100 585	13 029	-	113 614	73 328	10 118	-	83 446	30 168
Matériel informatique	33%	178 185	8 167	-	186 352	164 391	9 325	-	173 716	12 636
Animaux de service	20%	3 900	-	-	3 900	3 577	323	-	3 900	-
Matériel de transport à statut juridique particulier	33%	123 650	122 486	-	246 136	31 779	54 361	-	86 140	159 996
Immobilisations corporelles en cours		27 657	588	-	28 245	-	-	-	-	28 245
Avances, fournisseurs d'immobilisations		-	600 000	-	600 000	-	-	-	-	600 000
TOTAUX		4 853 206	860 476	(162 000)	5 551 682	2 660 748	348 266	(158 362)	2 850 652	2 701 030

Note 5 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 1.516.642 contre D : 1.917.692 au 31 décembre 2015, et s'analysent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2016</u>	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>
- Titres de participation	(A)	1 506 130	1 506 130
- Prêts aux sociétés du groupe		-	403 000
- Prêts au personnel		6 600	4 650
- Dépôts et cautionnements		3 912	3 912
<u>Total</u>		<u>1 516 642</u>	<u>1 917 692</u>

(A) Les titres de participation représentent le coût d'acquisition ou de souscription des participations dans les sociétés filiales. Ils s'analysent comme suit :

<u>Société</u>	<u>Nombre de</u> <u>parts</u>	<u>Coût</u> <u>d'acquisition/sous</u> <u>cription</u>	<u>Montant total</u> <u>de la</u> <u>participation</u>	<u>% de</u> <u>détention</u>
- Société Bureau Plus	12 599	100	1 259 900	99,99%
- Société le Mobilier	1 999	100	199 900	99,95%
- Société Intérieurs Côte d'Ivoire	1 353	34	46 330	41,00%
<u>Total</u>			<u>1 506 130</u>	

Note 6 : Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants totalisent à la clôture de l'exercice, un montant net des résorptions de D : 135.651, contre D : 77.216, à la même date de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>
- Frais d'introduction en bourse	135 651	73 000
- Frais de publicité	12 650	12 650
<u>Total brut</u>	<u>148 301</u>	<u>85 650</u>
- Résorptions antérieures	(8 434)	(4 217)
- Résorptions de l'exercice	(4 216)	(4 217)
<u>Total net</u>	<u>135 651</u>	<u>77 216</u>

Les mouvements intervenus sur les autres actifs non courants se détaillent dans le tableau ci-après :

Note 6 : Autres actifs non courants (suite)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'introduction en bourse	3 ans	73 000	62 651	135 651	-	-	-	135 651
Frais de publicité	3 ans	12 650	-	12 650	8 434	4 216	12 650	-
TOTAUX		85 650	-	148 301	8 434	4 216	12 650	135 651

Note 7 : Stocks

Les valeurs d'exploitation totalisent au 31 décembre 2016 un montant net de provisions de D : 2.370.518, contre D : 2.293.086 à la clôture de l'exercice précédent. Elles se détaillent par nature comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>
- Matières premières	125 344	118 129
- Matières consommables	45 820	68 847
- Emballages	3 744	3 156
- Produits intermédiaires	1 641 171	1 508 391
- Marchandises	64 494	64 531
- Stocks en transit	147 471	132 193
<u>Total des stocks de matières premières, consommables et marchandises</u>	<u>2 028 044</u>	<u>1 895 247</u>
- Produits encours	8 966	4 552
- Produits finis	348 508	408 287
<u>Total des stocks de produits finis et des encours</u>	<u>357 474</u>	<u>412 839</u>
- Provisions pour dépréciation des stocks	(15 000)	(15 000)
<u>Total net</u>	<u>2 370 518</u>	<u>2 293 086</u>

Note 8 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent au 31 décembre 2016 un solde, net de provisions, de D : 5.959.600, contre D : 3.946.065 à l'issue de l'exercice précédent. Ils s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>
- Clients ordinaires	5 485 144	3 531 194
- Clients, effets à recevoir	49 141	69 774
- Clients, retenues de garantie	54 964	76 760
- Clients, factures à établir	515 698	315 541
- Clients douteux	145 459	146 309
<u>Total brut</u>	<u>6 250 406</u>	<u>4 139 578</u>
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(290 806)	(193 513)
<u>Total net</u>	<u>5 959 600</u>	<u>3 946 065</u>

8-1 Clients ordinaires

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>
- Clients, sociétés du groupe	2 424 027	1 276 929
- Clients, hors groupe	3 061 117	2 254 265
<u>Total</u>	<u>5 485 144</u>	<u>3 531 194</u>

Note 9 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2016</u>	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>
- Fournisseurs, avances et acomptes		71 841	11 118
- Personnel, avances et prêts		60 555	41 867
- Etat, impôts et taxes	9-1	165 274	208 315
- Débiteurs divers		46 573	-
- Charges constatées d'avance		16 671	17 001
- Charges à récupérer	9-2	218 042	358 061
- Produits à recevoir		1 319	-
		<hr/>	<hr/>
<u>Total brut</u>		580 275	636 362
- Provisions pour dépréciation des comptes d'actifs		(2 977)	(2 977)
		<hr/>	<hr/>
<u>Total net</u>		577 298	633 385

9-1 Etat, impôts et taxes

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2016</u>	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>
- Etat, impôt sur les sociétés à reporter		-	41 499
- Etat, redressement fiscal	(A)	155 805	155 805
- Certificats de retenue à la source non parvenus		9 469	11 011
		<hr/>	<hr/>
		165 274	208 315

(A) La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal qui a porté sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise, au titre de la période allant du 1er Janvier 2003 au 31 Décembre 2005. Ce contrôle a eu pour effet l'ajustement du report d'IS en le portant de D : 13.519 à D : 39.114, l'ajustement du report de TVA en le portant de D : 30.077 à D : 2.282 et la réclamation d'un complément d'impôt et de taxes pour un montant de D : 154.651 dont D : 36.231 de pénalités.

Toutefois, l'affaire est portée devant la cour de cassation et n'est pas définitivement dénouée. Les montants réglés à ce titre s'élèvent à D : 155.805.

9-2 Charges à récupérer

Les charges à récupérer correspondent à la quote-part des charges communes non encore facturées à la société "SMC".

Note 10 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 877.080, contre D : 647.132 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>
- AMEN BANK	4 436	108 264
- UIB	99 214	32 860
- BIAT MARSА	225 010	471 204
- BTK LA MARSА	24 548	106
- ZITOUNA BANK	115 125	2 297
- ATTIJARI BANK	377 530	24 898
- ATTIJARI BANK COMPTE EN DEVISE	11 476	7 458
- BTS	19 227	-
- Caisses	514	45
<u>Total</u>	<u>877 080</u>	<u>647 132</u>

Note 11 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2016</u>	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>
- Capital social	(A)	4 213 360	3 983 360
- Prime d'émission		1 453 040	1 453 040
- Réserve légale		398 336	383 944
- Réserves pour réinvestissement exonéré		800 000	800 000
- Résultats reportés		170 547	91 764
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	(B)	<u>7 035 283</u>	<u>6 712 108</u>
- Compte spécial d'investissement		360 000	230 000
- Résultat après affectation au compte spécial d'investissement		1 814 479	889 847
<u>Résultat net de l'exercice (1)</u>		<u>2 174 479</u>	<u>1 119 847</u>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(D)	<u>9 209 762</u>	<u>7 831 955</u>
- Nombre d'actions (2)		4 134 593	3 726 537
Résultat par action (1)/(2)	(C)	0,526	0,301

(A) L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 5 Mai 2016, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de D : 230.000, pour le porter de D : 3.983.360 à D : 4.213.360 et ce, par l'incorporation de la réserve spéciale d'investissement. Cette augmentation est réalisée par la création de 230.000 actions nouvelles de un dinars chacune, attribuées gratuitement aux actionnaires.

Le capital social s'élève, au 31 décembre 2016, à D : 4.213.360 divisé en 4.213.360 actions de un dinar chacune et réparties comme suit :

<u>Actionnaires</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Montant en dinars</u>	<u>% participation</u>
Maghreb private equity fund II (mauritus pcc)	1 561 192	1 561 192	37,05%
Mr Hatem Ben Sliman	830 468	830 468	19,71%
Mme Jouda Ben Slama ep Ben Sliman	829 896	829 896	19,70%
Mr Mohamed Aziz Ben Sliman	427 542	427 542	10,15%
Mme Selima Ben Sliman ep Belhadj	427 037	427 037	10,14%
Maghreb private equity fund II (cyprus lp)	137 213	137 213	3,26%
Mr Skander Ben Sliman	12	12	0,00%
<u>Total</u>	<u>4 213 360</u>	<u>4 213 360</u>	<u>100,00%</u>

(B) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 800.000, correspondant au solde du poste "Réserves pour réinvestissement exonéré".

(C) Le résultat par action correspond au résultat de base par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

(D) Le tableau de mouvements des capitaux propres est présenté ci après :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016
(exprimé en dinars)

	<i>Capital social</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserve légale</i>	<i>Réserves pour réinvestissement exonéré</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Dividendes distribués</i>	<i>Total</i>
Soldes au 31 Décembre 2014	3 460 000	-	314 601	800 000	234	1 386 624	-	5 961 459
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 16/06/2015	296 960	1 453 040						1 750 000
Affectation approuvée par l'AGO du 14/07/2015			69 343		91 530	(1 160 224)	999 351	-
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 14/07/2015	226 400					(226 400)		-
Distribution de dividendes							(999 351)	(999 351)
Résultat net de l'exercice 2015						1 119 847		1 119 847
Soldes au 31 Décembre 2015	3 983 360	1 453 040	383 944	800 000	91 764	1 119 847	-	7 831 955
Affectation approuvée par l'AGO du 5/05/2016			14 392		78 783	(889 847)	796 672	-
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 5/05/2016	230 000					(230 000)		-
Distribution de dividendes							(796 672)	(796 672)
Résultat net de l'exercice 2016						2 174 479		2 174 479
Soldes au 31 Décembre 2016	4 213 360	1 453 040	398 336	800 000	170 547	2 174 479	-	9 209 762

Note 12 : Emprunts et dettes assimilées

Les échéances à plus d'un an sur emprunts et dettes assimilées, s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 64.089. Les mouvements intervenus sur les comptes d'emprunts se détaillent dans le tableau ci après :

Emprunt	Montant	Modalités de remboursement	Solde au 31/12/2015		Mouvements de l'exercice			Solde au 31/12/2016	
			A plus d'un an	A moins d'un an	Additions	Reclassement	Remboursement	A plus d'un an	A moins d'un an
CREDITS BANCAIRES					-				
BIAT	600 000	Mensuellement (2010-2017)	17 549	102 326	-	(17 549)	(102 326)	-	17 549
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE LEASING									
ATTIJARI LEASING	45 097	Mensuellement (2015-2018)	13 486	10 517	-	(11 473)	(10 517)	2 013	11 473
ATTIJARI LEASING	28 761	Mensuellement (2015-2017)	8 704	7 894	-	(8 704)	(7 894)	-	8 704
CIL	49 792	Mensuellement (2015-2018)	18 671	13 239	-	(14 734)	(13 239)	3 937	14 734
ATTIJARI LEASING	61 299	Mensuellement (2016-2019)	-	-	61 299	(16 141)	(16 766)	28 392	16 141
ATTIJARI LEASING	61 187	Mensuellement (2016-2019)	-	-	61 187	(15 982)	(15 458)	29 747	15 982
Total			58 410	133 976	122 486	(84 583)	(166 200)	64 089	84 583

Note 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 3.105.674, contre D : 2.489.215 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2016</u>	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>
- Fournisseurs d'exploitation locaux	13-1	1 557 950	1 380 762
- Fournisseurs d'exploitation étrangers		455 771	308 264
- Fournisseurs, effets à payer		1 029 912	737 997
- Fournisseurs, factures non parvenues		57 360	60 829
- Fournisseurs d'immobilisations		4 681	1 363
<u>Total</u>		<u>3 105 674</u>	<u>2 489 215</u>

13-1 Fournisseurs d'exploitation locaux

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2016</u>	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>
- Fournisseurs d'exploitation, sociétés du groupe		1 136 312	888 826
- Fournisseurs d'exploitation, hors groupe		421 638	491 936
<u>Total</u>		<u>1 557 950</u>	<u>1 380 762</u>

Note 14 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'analysent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2016</u>	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>
- Clients, avances et acomptes		64 649	140 651
- Personnel, rémunérations dues		76 675	401
- Etat, impôt sur les sociétés à payer	(voir note 26)	352 315	-
- Etat, contribution conjoncturelle à payer	(voir note 26)	198 720	-
- Etat, divers impôts et taxes à payer		179 195	169 448
- Etat, dettes fiscales à payer		70 027	-
- Associés, comptes courants		2 334	7 511
- Actionnaires dividendes à payer		12	214 153
- CNSS		140 810	121 697
- Charges à payer		395 197	320 942
- Compte d'attente		5 000	7 675
<u>Total</u>		<u>1 484 934</u>	<u>982 478</u>

Note 15 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>
- Échéances à moins d'un an sur emprunts et dettes assimilées (note 12)	84 583	133 976
<u>Total</u>	<u>84 583</u>	<u>133 976</u>

III - LES NOTES A L'ETAT DE RESULTAT

Note 16 : Revenus

Les revenus totalisent à la clôture de l'exercice D : 14.768.121, contre D : 13.088.612 à l'issue de l'exercice précédent. Ils s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>
- Ventes de marchandises taxables	12 350 295	11 388 818
- Ventes en suspension de taxes	575 611	533 442
- Ventes à l'exportation	1 837 083	1 160 753
- Prestations de services	2 847	2 387
- Prestations de services à l'export	2 285	3 212
<u>Total</u>	<u>14 768 121</u>	<u>13 088 612</u>

Note 17 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent, au 31 décembre 2016 à D : 71.703, contre D : 19.959 au 31 décembre 2015 et s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>	<u>31 décembre</u> <u>2015</u> (*)
- Ristournes perçues	65 094	10 962
- Subvention d'exploitation	6 609	8 997
<u>Total</u>	<u>71 703</u>	<u>19 959</u>

(*) Les frais de gestion, correspondant à la quote-part des filiales dans les charges communes et figurant en 2015 au niveau de cette rubrique pour un montant de D : 343.061, ont été reclassés et présentés en déduction des postes de charges concernés.

Les données de 2015 ont été retraitées pour les besoins de la comparabilité.

Note 18 : Achats consommés

Les achats consommés se sont élevés, au 31 décembre 2016 à D : 7.952.950, contre D : 7.935.423 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>
- Bois et dérivés	1 419 494	1 232 839
- Articles de quincaillerie	448 761	514 970
- Accessoires bureaux	390 321	598 909
- Accessoires de chaises	2 096 862	1 794 954
- Produits semi-finis	753 439	609 918
- Tissu mousse et cuire	331 316	338 507
- Marbres et verrerie	170 704	184 729
- Emballages	47 803	51 881
- Produits chimiques	48 178	50 291
- Frais sur import	622 678	677 468
- Sous-traitance	219 933	146 485
- Achats de marchandises	1 328 496	1 717 883
- Carburant	139 527	140 897
- Eau électricité et gaz	33 666	37 601
- Fournitures de bureau	33 689	22 729
- Autres	880	3 730
<u>Total</u>	<u>8 085 747</u>	<u>8 123 791</u>
- Variation des stocks de matières	(132 797)	(188 368)
<u>Total achats consommés</u>	<u>7 952 950</u>	<u>7 935 423</u>

Note 19 : Charges de personnel

Les charges de personnel totalisent à la clôture de l'exercice D : 1.980.387, contre D : 1.731.442 au 31 Décembre 2015 et se détaillent ainsi :

	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>
- Salaires et compléments de salaires	1 962 815	1 714 606
- Charges sociales	312 690	276 828
- Autres charges du personnel	18 109	8 985
- Provisions pour congés payés	29 103	19 188
- Transfert de charges	(342 330)	(288 165) (*)
<u>Total</u>	<u>1 980 387</u>	<u>1 731 442</u>

(*) Présenté en 2015, parmi les autres produits d'exploitation (voir notes 3.9 et 17)

Note 20 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de provisions s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	21 761	22 135
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	326 505	325 937
- Dotations aux résorptions	4 216	4 217
- Dotations aux provisions pour risques et charges	45 749	1 504
- Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	-	15 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes clients	186 276	126 740
- Reprises sur provisions pour dépréciation des comptes clients	(88 983)	(24 295)
- Reprises sur provisions pour risques et charges	(67 972)	-
<u>Total</u>	<u>427 552</u>	<u>471 238</u>

Note 21 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 1.622.281, contre D : 1.814.929 au 31 Décembre 2015 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>
- Locations	76 033	64 007
- Entretiens et réparations	140 460	93 913
- Assurances	88 974	89 831
- Autres	7 873	8 619
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>313 340</u>	<u>256 370</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	530 021	558 698
- Personnel extérieur à l'entreprise	399 642	401 528
- Publicité, publications et relations publiques	118 092	251 211
- Transports	21 609	28 891
- Voyages et déplacements	148 419	166 328
- Réceptions	13 380	18 528
- Frais postaux et de télécommunications	45 481	55 657
- Services bancaires et assimilés	22 733	29 097
- Jetons de présence	6 500	-
- Autres	2 501	4 565
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 308 378</u>	<u>1 514 503</u>
- TFP	18 819	16 523
- FOPROLOS	18 819	16 523
- TCL	33 887	29 498
- Droits d'enregistrement et de timbre	9 043	15 324
- Taxes sur les véhicules	9 917	9 800
- Autres	7 950	11 284

	<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>98 435</u>	<u>98 952</u>
-	Transfert de charges	(97 872)	(54 896) (*)
	<u>Total général</u>	<u>1 622 281</u>	<u>1 814 929</u>

(*) Présenté en 2015, parmi les autres produits d'exploitation (voir notes 3.9 et 17)

Note 22 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes présentent un solde de D : 17.373, contre D : 53.227 au 31 Décembre 2015 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>	
-	Intérêts des emprunts bancaires	4 667	11 842
-	Intérêts sur crédits à court terme	487	26 625
-	Intérêts des dettes envers les sociétés de leasing	8 082	6 327
-	Intérêts créditeurs	(37 109)	(32 977)
-	Pénalités	5 624	20 035
-	Pertes de change	56 801	42 573
-	Gains de change	(21 338)	(27 366)
-	Autres	159	6 168
	<u>Total</u>	<u>17 373</u>	<u>53 227</u>

Note 23 : Produits des placements

Les produits de placement présentent un solde de D:239.964, contre D:224.533 en 2015 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>	
-	Produits des participations	239 964	224 533
	<u>Total</u>	<u>239 964</u>	<u>224 533</u>

Note 24 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires présentent un solde de D : 60.477 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>	
-	Plus-values sur cession d'immobilisations	50 362	8 000
-	Apurement comptes créditeurs	10 115	5 120
	<u>Total</u>	<u>60 477</u>	<u>13 120</u>

Note 25 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires présentent un solde de D : 105.576 et se détaillent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2016</u>	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>
- Charges nettes sur cession d'immobilisations		-	4 453
- Redressement fiscal	(A)	101 223	-
- Apurement compte débiteurs		4 353	20 026
	<u>Total</u>	<u>105 576</u>	<u>24 479</u>

(A) La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er Janvier 2011 jusqu'au 31 Décembre 2015.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en Octobre 2016 et ayant pour effet de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2015 de D : 41.499 à D : 10.302 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 70.026 dont D : 2.717 de pénalités.

lote 26 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés a été liquidé comme suit :

<i>Résultat net de l'exercice</i>		2 174 479
<i>Réintégrations</i>		1 284 024
Impôt sur les sociétés	613 656	
Contribution conjoncturelle	198 720	
Réceptions excédentaires	34 440	
Amendes et pénalités	588	
Dotations aux provisions	232 025	
Pertes exceptionnelles	4 353	
Autres charges non déductibles	184 331	
Produits non comptabilisés ou insuffisamment comptabilisés	12 090	
Perte de change non réalisée 2016	2 925	
Gain de change non réalisé 2015	896	
<i>Déductions</i>		420 715
Dividendes	239 964	
Gain de change non réalisé 2016	13 147	
Perte de change non réalisée 2015	10 649	
Reprise sur provisions	156 955	
Résultat fiscal avant déduction des provisions		3 037 788
Provisions pour créances litigieuses	28 190	
Résultat fiscal avant déduction du bénéfice provenant de l'export		3 009 598
Bénéfice provenant de l'export (compte non tenu des produits hors exploitation)		324 955
<i>Chiffre d'affaires total</i>	14 776 195	
<i>Chiffre d'affaires à l'export</i>	1 839 368	
<i>Prorata du chiffre d'affaires à l'export</i>	12,45%	
Résultat fiscal après déduction du bénéfice provenant de l'export et avant réinvestissement		2 684 643
Réinvestissement physique		360 000
Bénéfice soumis à l'impôt au taux de 25%		2 324 643
<u>Contribution conjoncturelle</u>		<u>198 720</u>
Contribution conjoncturelle (7,5% du bénéfice soumis à l'impôt au taux de 25%)	174 348	
Contribution conjoncturelle (7,5% du bénéfice provenant de l'export)	24 372	
<u>Impôt sur les sociétés</u>		<u>613 656</u>
Impôt sur les sociétés au taux de 25%	581 161	
Impôt sur les sociétés au taux de 10% au titre du bénéfice provenant de l'export	32 495	
IS à reporter à la fin de l'exercice précédent (ajusté suite redressement fiscal)		(10 302)
Retenues à la source		(251 039)
<u>Impôt sur les sociétés à payer</u>		<u>352 315</u>

IV - LES NOTES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 27 : Sommes reçues des clients

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>
- Revenus	14 768 121	13 088 612
- Autres produits d'exploitation	71 703	19 959
- Transfert de charges	440 202	343 061
- Autres gains ordinaires	10 115	5 120
- Créances virées en pertes	(4 353)	(20 026)
- TVA collectée	2 349 758	2 101 361
- Clients et comptes rattachés en début de période	4 139 578	4 693 848
- Clients et comptes rattachés en fin de période	(6 250 406)	(4 139 578)
- Clients, avances et acomptes reçus en début de période	(140 651)	(247 652)
- Clients, avances et acomptes reçus en fin de période	64 649	140 651
- Produits à recevoir en début de période	358 061	255 171
- Produits à recevoir en fin de période	(219 361)	(358 061)
<u>Total</u>	<u>15 587 416</u>	<u>15 882 466</u>

Note 28 : Sommes payées aux fournisseurs et à l'Etat

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>
- Achats (exclusion faite de la variation des stocks)	8 085 747	8 123 791
- Autres charges d'exploitation	1 622 281	1 814 929
- Redressement fiscal	101 223	-
- Production immobilisée	(8 074)	(2 978)
- Transfert de charges	97 872	54 896
- TVA payée aux fournisseurs de biens et services	1 725 334	1 749 464
- TVA payée à l'Etat au cours de l'exercice	607 734	279 437
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	169 448	102 267
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(179 195)	(169 448)
- Etat, dettes fiscales à payer	(70 027)	-
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	2 487 852	2 837 665
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	(3 100 993)	(2 487 852)
- Avances aux fournisseurs d'exploitation en début de période	(11 118)	(7 902)
- Avances aux fournisseurs d'exploitation en fin de période	71 841	11 118
- Certificats de retenue à la source non parvenues en début de période	(11 011)	(13 423)
- Certificats de retenue à la source non parvenues en fin de période	9 469	11 011
- Autres créditeurs divers en début de période	15 186	1 753 881
- Autres créditeurs divers en fin de période	(7 334)	(15 186)
- Autres débiteurs divers en début de période	-	(1 802)
- Autres débiteurs divers en fin de période	46 573	-
- Charges constatées d'avance en début de période	(17 001)	(21 266)
- Charges constatées d'avance en fin de période	16 671	17 001

- Diverses charges à payer en début de période	269 847	211 231
- Diverses charges à payer en fin de période	(200 824)	(269 847)
- Charges à répartir	62 651	-
<u>Total</u>	<u>11 784 152</u>	<u>13 976 987</u>

Note 29 : Sommes payées au personnel et aux organismes sociaux

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>
- Charges de personnel	1 980 387	1 731 442
- Transfert de charges	342 330	288 165
- Avances et prêts au personnel en début de période	(46 517)	(43 064)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	67 155	46 517
- Personnel, rémunérations dues en début de période	401	71 352
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	(76 675)	(401)
- Personnel, charges à payer en début de période	51 095	-
- Personnel, charges à payer en fin de période	(194 373)	(51 095)
- C.N.S.S en début de période	121 697	121 638
- C.N.S.S en fin de période	(140 810)	(121 697)
<u>Total</u>	<u>2 104 690</u>	<u>2 042 857</u>

Note 30 : Intérêts payés

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>
- Charges financières nettes	17 373	53 227
- Intérêts courus début de période	-	87 500
<u>Total</u>	<u>17 373</u>	<u>140 727</u>

Note 31 : Impôts sur les bénéfices payés

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>
- Charge d'impôts sur les sociétés de l'exercice	613 656	249 004
- Charge de contribution conjoncturelle de l'exercice	198 720	-
- Etat, IS à payer en fin de période	(352 315)	-
- Etat, contribution conjoncturelle à payer	(198 720)	-
- Etat, IS à reporter en début de période	(41 499)	(45 686)
- Etat, IS à reporter en fin de période	-	41 499
<u>Total</u>	<u>219 842</u>	<u>244 817</u>

Note 32 : Intérêts et dividendes reçus

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>
- Produits des participations	239 964	224 533
<u>Total</u>	<u>239 964</u>	<u>224 533</u>

Note 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Ces décaissements se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>
- Investissements en immobilisations incorporelles	7 054	13 759
- Investissements en immobilisations corporelles	730 936	84 511
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	1 363	579
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(4 681)	(1 363)
- TVA payée aux fournisseurs d'immobilisations	16 690	14 734
<u>Total</u>	<u>751 362</u>	<u>112 220</u>

Note 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles

Ces encaissements se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>
- Valeur nette comptable des immobilisations cédées	3 638	14 953
- Produits nets sur cessions d'immobilisations	50 362	8 000
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	(4 453)
<u>Total</u>	<u>54 000</u>	<u>18 500</u>

Note 35 : Dividendes et autres distributions

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>
- Dividendes décidés au cours de l'exercice	(796 672)	(999 351)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	(214 153)	-
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	12	214 153
<u>Total</u>	<u>(1 010 813)</u>	<u>(785 198)</u>

Note 36 : Trésorerie à la fin de l'exercice

	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>
- Comptes courants bancaires affichant des soldes débiteurs	876 566	647 087
- Caisse	514	45
<u>Total</u>	<u>877 080</u>	<u>647 132</u>

Note 37 : Les parties liées

SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN

Opérations commerciales

• La société a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 166.882 TTC.

Le compte fournisseur "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 59.965.

• La société a vendu des marchandises à la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 5.766.577 TTC.

Le compte client "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 2.397.988.

Répartition des charges communes

• La société a fait supporter la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN, une quote-part des charges communes pour un montant de D : 399.516.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 218.042.

• La SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN a fait supporter à la société une quote-part des charges communes pour un montant de D : 388.980.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 187.801.

SOCIETE BUREAU PLUS

Opérations commerciales

• La société a acheté des marchandises auprès de la société BUREAU PLUS Sarl pour un montant de D : 1.345.787 TTC.

Le compte fournisseur "BUREAU PLUS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 1.076.347.

Le compte fournisseur, factures non parvenues "BUREAU PLUS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 9.732.

• La société a vendu des marchandises à la société BUREAU PLUS pour un montant de D : 152.462 TTC.

Le compte client "BUREAU PLUS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 26.039.

Location

La société a conclu avec la société BUREAU PLUS un contrat portant sur la location d'un local sis à la zone industrielle de Beja pour une durée de deux années renouvelable par tacite reconduction et commençant le 1er Novembre 2012.

Le loyer supporté au titre de l'exercice, s'est élevé à D : 15.553.

SOCIETE INTERIEURS COTE D'IVOIRE

La société a vendu des marchandises à la société Intérieurs Côte d'Ivoire pour un montant de 9.445 Euro soit D : 22.842 TTC.

Le compte client "Intérieurs Côte d'Ivoire" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 35.015.

SOCIETE PROPANNE

• La société a vendu des marchandises à la société "PROPANNE" pour un montant de D : 1.141 TTC.

Le compte client "PROPANNE" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 836.

• La société a acheté des marchandises auprès de la société "PROPANNE" pour un montant de D : 123.149 TTC.

Le compte fournisseur "PROPANNE" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 29.977.

Avances en comptes courants

• La société a conclu en date du 26 juin 2013, une convention de compte courant associé avec la Société le Mobilier Contemporain portant sur un montant de D : 820.000, remboursable sur une période de sept ans et productif d'intérêt au taux de 5% l'an.

En 2016, la société a remboursé le reliquat de ces avances soit D : 403.000.

Les produits constatés à ce titre en 2016, se sont élevés à D : 18.378.

• Le compte courant associés "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" présente à la clôture de l'exercice un solde créditeur de D : 2.334.

Rémunérations des dirigeants sociaux

• Le Conseil d'Administration réuni le 22 Août 2014 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Président Directeur Général et lui a fixé une rémunération mensuelle nette de D : 7.000. Le montant brut des rémunérations servies en 2016 à Mr Hatem BEN SLIMANE en sa qualité de Président Directeur Général, et constaté en charges s'est élevé à D : 119.463. Le Conseil d'Administration réuni le 12 Avril 2017 a décidé d'octroyer une prime exceptionnelle au Président Directeur Général, au titre de l'année 2016, pour un montant brut de D : 105.000, figurant en charges à payer parmi les autres passifs courants. Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

• Le Conseil d'Administration réuni le 22 Août 2014 a nommé Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général Adjoint et ne lui a pas fixé de rémunération. Son salaire est servi totalement par la Société le Mobilier Contemporain où il y occupe le poste de Gérant. La Société le Mobilier Contemporain refacture une quote-part des salaires de Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE à la Société Atelier du Meuble. Les salaires servis par la Société le Mobilier Contemporain au Directeur Général Adjoint se sont élevés à D : 65.373 dont un montant de D : 45.926 a été refacturé à votre société. Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

• L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 6 Juin 2014 a nommé le Directeur Administratif et Financier Mr Riadh KEKLI en qualité d'administrateur. Le montant brut des rémunérations servies en 2016 à Mr Riadh KEKLI et constaté en charges s'est élevé à D : 97.838 dont D : 16.692 de charges sociales. Le Conseil d'Administration réuni le 12 Avril 2017 a décidé d'octroyer une prime exceptionnelle au Directeur Administratif et Financier, au titre de l'année 2016, pour un montant brut de D : 15.000. Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

Note 38 : Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination

Charges par nature	Montant	Ventilation				Observation
		coût des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges	
Achats consommés	8 008 315	7 868 707	64 459	67 871	7 278	
Autres charges d'exploitation	1 622 281	810 953	165 637	616 028	59 534	
Charges financières	75 820	67 183	6 824	1 167	646	
Impôts sur les sociétés	812 376	-	-	-	812 376	
Autres pertes ordinaires	105 576	4 353	-	-	101 223	
Charges de personnel	1 980 387	942 539	342 659	659 690	5 628	
Dotation aux amortissements et provisions	427 552	226 187	108 915	92 450	-	
TOTAL	13 032 307	9 919 922	688 494	1 437 206	986 685	

Note 39 : Les engagements hors bilan

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provision	Observations
Engagements donnés							
a) Garanties personnelles							
Cautionnement	Néant						
Aval	Néant						
Autres garanties	Néant						
b) Garanties réelles							
Hypothèques	350 000	BIAT					Crédit de gestion : Titre foncier N°68064 (2ème rang)
	600 000	BIAT					CMT : Titre foncier N°98956 (1er rang)
	300 000	AMEN BANK					Crédit de gestion : Titre foncier N°68064 (1er rang)
	500 000	ATTIJARI BANK					Crédit de gestion :
							- Titre foncier N°68064 (3ème rang)
							- Titre foncier N°98956 (2ème rang)
							- Fond de commerce
Nantissement							
d) Effets escomptés et non échus							
e) Créances à l'exportation mobilisés							
f) Abandon de créances							
Total	1 750 000						
Engagements reçus							
a) Garanties personnelles							
Cautionnement	-						
Aval	-						
Autres garanties	-						
b) Hypothèques							
Hypothèques	-						
Nantissement	-						
c) Effets escomptés et non échus	-						
d) Créances à l'exportation mobilisés	-						
e) Abandon de créances	-						
Total	-						
Engagements réciproques							
Emprunt obtenu non encore encaissé	-						
Crédit consenti non encore versé	-						
Opération de portage	-						
Crédit documentaire		BIAT/ATTIJARI					
Engagement par signature Caution	25 015	BIAT					
	64 722	ATTIJARI BANK					
	6 740	AMEN BANK					
Commande d'immobilisation	-						
Commande de longue durée	-						
Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective	-						
Total	96 477						

La société ne dispose pas de dettes garanties par des sûretés.

Note 40 : Engagements sur contrats de location-financement

<u>Rubrique</u>	Paiements minimaux HT au 31/12/2016	Valeur actualisée des paiements minimaux HT au 31/12/2016
Moins d'un an	67 034	58 021
Plus d'un an et moins de 5 ans	62 567	47 870
Plus de 5 ans	-	-
Total des paiements minimaux futurs au titre de la location	129 601	105 891
Moins les montants représentant des charges financières	(23 710)	
Valeurs actualisées des paiements minimaux futurs		105 891

Note 41 : Evènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 12 Avril 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des événements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Messieurs les Actionnaires de la
SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total de bilan de D : 14.137.819 et un bénéfice net de D : 2.174.479, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

5. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 27 avril 2017

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Messieurs les Actionnaires de la
SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Opérations commerciales avec les parties liées

- Votre société a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE BUREAU PLUS Sarl pour un montant de D : 1.345.787 TTC.

Le compte fournisseur « BUREAU PLUS » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 1.076.347.

Le compte fournisseur, factures non parvenues « BUREAU PLUS » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 9.732.

- Votre société a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN Sarl pour un montant de D : 166.882 TTC.

Le compte fournisseur « SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 59.965.

- Votre société a vendu des marchandises à la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 5.766.577 TTC.

Le compte client « SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 2.397.988.

- Votre société a vendu des marchandises à la société BUREAU PLUS pour un montant de D : 152.462 TTC.

Le compte client « BUREAU PLUS » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 26.039.

- Votre société a conclu avec la société BUREAU PLUS un contrat portant sur la location d'un local sis à la zone industrielle de Beja pour une durée de deux années renouvelable par tacite reconduction et commençant le 1er Novembre 2012.

Le loyer supporté au titre de l'exercice 2016, s'est élevé à D : 15.553.

- La société a vendu des marchandises à la société Intérieurs Côte d'Ivoire pour un montant de 9.445 Euro soit D : 22.842.

Le compte client "Intérieurs Côte d'Ivoire" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 35.015.

B/ Répartition des charges communes

- Votre société a fait supporter la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN Sarl, une quote-part des charges communes pour un montant de D : 399.516.
- La SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN Sarl a fait supporter votre société une quote-part des charges communes pour un montant de D : 388.980.

C/ Avances en comptes courants

- Votre société a conclu en date du 26 juin 2013, une convention de compte courant associé avec la Société le Mobilier Contemporain portant sur un montant de D : 820.000, remboursable sur une période de sept ans et productif d'intérêt au taux de 5% l'an.

Un accord de compensation de créances a été signé, en date du 31 décembre 2015, avec la Société le Mobilier Contemporain ayant pour effet de compenser, à concurrence de D : 197.000, les créances et les dettes réciproques de chacune des deux sociétés.

En 2016, la société a remboursé l'intégralité de ces avances.

Les produits constatés à ce titre en 2016, se sont élevés à D : 18.378.

- Le compte courant associé « SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN » présente à la clôture de l'exercice un solde créditeur de D : 2.334.

D/ Rémunérations des dirigeants sociaux

- Votre Conseil d'Administration réuni le 22 Août 2014 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Président Directeur Général et lui a fixé une rémunération mensuelle nette de D : 7.000.

Le montant brut des rémunérations servies en 2016 à Mr Hatem BEN SLIMANE en sa qualité de Président Directeur Général, et constaté en charges s'est élevé à D : 119.463.

Le Conseil d'Administration réuni le 12 Avril 2017 a décidé d'octroyer une prime exceptionnelle au Président Directeur Général, au titre de l'année 2016, pour un montant brut de D : 105.000, figurant en charges à payer parmi les autres passifs courants.

Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

- Votre Conseil d'Administration réuni le 22 Août 2014 a nommé Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général Adjoint et ne lui a pas fixé de rémunération.

Son salaire est servi totalement par la Société le Mobilier Contemporain où il y occupe le poste de Gérant. La Société le Mobilier Contemporain refacture une quote-part des salaires de Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE à la Société Atelier du Meuble.

Les salaires servis par la Société le Mobilier Contemporain au Directeur Général Adjoint se sont élevés à D : 65.373 dont un montant de D : 45.926 a été refacturé à votre société.

Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

- Votre Assemblée Générale Ordinaire réunie le 6 Juin 2014 a nommé le Directeur Administratif et Financier Mr Riadh KEKLI en qualité d'administrateur.

Le montant brut des rémunérations servies en 2016 à Mr Riadh KEKLI et constaté en charges s'est élevé à D : 97.838 dont D : 16.692 de charges sociales.

Le Conseil d'Administration réuni le 12 Avril 2017 a décidé d'octroyer une prime exceptionnelle au Directeur Administratif et Financier, au titre de l'année 2016, pour un montant brut de D : 15.000.

Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune autre opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 27 avril 2017

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

FCP IRADETT 100

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers annuels-Exercice clos le 31 décembre 2016

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joint du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 100** » comprenant le bilan au 31 décembre 2016 ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le Gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Etendue de l'audit

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **FCP-IRADETT 100** » au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Vérifications spécifiques

1. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion et dans les documents mis à la disposition des copropriétaires sur la situation financière et les comptes annuels.
2. Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
3. Nous avons constaté qu'au 31 décembre 2016, le fonds commun de placement « **FCP IRADETT 100** », n'a pas respecté le taux d'emploi de son actif en liquidité et quasi liquidité autorisé de 20% tel que fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPC.

Tunis, le 31 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

HLB GS Audit& Advisory

Ghazi HANTOUS

BILAN
AU 31/12/2016
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2016</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2015</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES	AC 1	203 457	393 379
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		177 082	365 291
b-Obligations et valeurs assimilées		26 375	28 088
c-Autres valeurs		0	0
AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC 2	76 703	98 562
a-Placements monétaires		0	0
b-Disponibilités		76 703	98 562
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION	AC3	8 990	5 040
AC4-AUTRES ACTIFS		0	0
TOTAL ACTIF		289 150	496 981
<u>PASSIF</u>			
PA1-OPERATEURS CREDITEURS	PA 1	761	1 468
PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS	PA 2	21730	330
TOTAL PASSIF		22 491	1 798
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-CAPITAL	CP 1	264 787	491 585
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	CP 2	1 872	3 598
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		18	26
b-Sommes distribuables de l'exercice		1 854	3 572
ACTIF NET		266 659	495 183
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		289 150	496 981

ETAT DE RESULTAT
AU 31/12/2016
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Rubrique	NOTE	Du 01/01/2016	Du 01/01/2015
		Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	PR 1	5 523	12 484
a-Dividendes		4 219	10 965
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 303	1 519
c-Revenus des autres valeurs		0	0
PR 2-Revenus des placements monétaires	PR 2	2 188	3 030
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		7 711	15 514
CH 1-Charges de gestion des placements	CH 1	-6 148	-11 400
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 563	4 114
PR 3-Autres produits		0	0
CH 2-Autres charges	CH 2	-319	-542
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 244	3 572
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		610	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 854	3 572
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-610	0
_Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		71 841	-50 767
_Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-81 918	13 188
_Frais de négociation de titres		-1 432	-641
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-10 265	-34 648

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

AU 31/12/2016

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Du 01/01/2016</u>	<u>Du 01/01/2015</u>
	<u>Au 31/12/2016</u>	<u>Au 31/12/2015</u>
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>-10 265</u>	<u>-34 648</u>
a-Résultat d'exploitation	1 244	3 572
b-Variation des plus (oumoins) values potentielles sur titres	71 841	-50 767
c-Plus (oumoins) values réalisées sur cession de titres	-81 918	13 188
d-Frais de négociation de titres	-1 432	-641
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	<u>-3 572</u>	<u>-6 895</u>
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>-214 687</u>	<u>0</u>
a-Souscriptions	116 548	0
_Capital	108 738	0
_Régularisation des sommes non distribuables	6 817	0
_Régularisation des sommes distribuables	993	0
_Droits d'entrée	0	0
b-Rachats	-331 235	0
_Capital	-324 562	0
_Régularisation des sommes non distribuables	-9 494	0
_Régularisation des sommes distribuables	-391	0
_Droit de sortie	3 212	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-228 524	-41 543
<u>AN 4-ACTIF NET</u>		
a-En début de l'exercice	495 183	536 726
b-En fin de l'exercice	266 659	495 183
<u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u>		
a-En début de l'exercice	33 635	33 635
b-En fin de l'exercice	18 868	33 635
VALEUR LIQUIDATIVE	14,133	14 ,722
DIVIDENDES PAR PART	0,106	0,205
AN6-TAUX DE RENDEMENT	-3,28%	-6,45%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2016

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date du 31/12/2016, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date de clôture à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2016. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.

Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent.

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 31 décembre 2016, au coût amorti.

2-4 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

ACTIFS

AC1 – Portefeuille Titres

Le portefeuille titre s'élève au 31/12/2016 à 203 457 DT contre 393 379DT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Coût d'acquisition	214 840	476 490	-261 650
Actions et droits rattachés	179 000	427 291	-248 291
Titres OPCVM	10 240	21 999	-11 759
Obligations et valeurs assimilées	25 600	27 200	-1 600
Plus ou moins-values potentielles	-12 158	-83 999	71 841
Actions et droits rattachés	-12 440	-86 359	73 919
Titres OPCVM	282	2 360	-2 077
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	775	888	-113
Total	203 457	393 379	-189 922

L'état détaillé du portefeuille est présenté comme suit :

**ETAT DU PORTEFEUILLE -TITRES
ARRETE AU 31/12/2016**

DESIGNATION DU TITRE	NRE/ TITRE	Coût d'acquisition.	Val au 31/12/2016	% ACTIF	% K émetteur
ACTIONS	42 479	179 000	166 559	57,60%	
ARTES	1 000	7 711	7 909	2,74%	0,00%
BIAT	200	17 625	17 722	6,13%	0,00%
CARTHAGE CEMENT	9 000	18 337	18 432	6,37%	0,01%
CIMENT DE BIZERTE	6 500	21 194	23 452	8,11%	0,01%
CITY CARS	732	8 016	11 426	3,95%	0,01%
MONOPRIX	1 000	20 833	9 727	3,36%	0,01%
NBL	197	1 332	1 337	0,46%	0,01%
OTH	2 100	15 843	17 871	6,18%	0,00%
SAH	460	5 707	6 237	2,16%	0,00%
SFBT	400	5 803	7 592	2,63%	0,00%
SOMOCER	10 000	16 230	14 770	5,11%	0,02%
SOTEMAIL	6 000	14 640	13 860	4,79%	0,02%
STB	2 190	12 702	8 583	2,97%	0,00%
TPR	2 700	13 027	7 641	2,64%	0,01%
TITRES OPCVM	900	10 240	10 523	3,64%	
FCP IRADETT 50	900	10 240	10 523	3,64%	1,99%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	400	25 600	26 375	9,12%	
EMPRUNTS DE SOCIETES					
ATB 2007/1 Catégorie D	400	25 600	26 375	9,12%	0,40%
TOTAL		214 840	203 457	70,36%	

Mouvement du portefeuille

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus ou moins value latentes	Valeur au 31/12/2016	Plus ou moins value réalisée
Solde au 31-12-2015	476 490	888	-83 999	393 379	
<u>Acquisition de l'exercice</u>					
Actions	112 535			112 535	
Titres OPCVM	50 803			50 803	
<u>Remboursement et Cession de l'exercice</u>					
Cession Actions	-360 826			-360 826	-84 607
Remboursement Emprunt de société	-1 600			-1 600	
Cession titres OPCVM	-62 562			-62 562	2 689
Variation des intérêts courus		-113		-113	
Variation des plus ou moins-values latentes			71 841	71 841	
Solde au 31-12-2016	214 840	775	-12 158	203 457	-81 918

AC2–Placements monétaires et Disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent au 31/12/2016 à 76 703 DT contre 98 562 DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Avoir en banque	76 099	97 894	-21 795
Intérêts courus/Avoir en banque	604	668	-64
Total	76 703	98 562	-21 859

AC3–Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2016 à 8 990 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Ventes actions	8 990	5 040	3 950
Total	8 990	5 040	3 950

ACTIFS NET ET PASSIFS

PA1–Opérateurs créditeurs :

Cette rubrique enregistre les rémunérations à payer au gestionnaire et au dépositaire calculées conformément aux dispositions du règlement intérieur.

Le solde des opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2016 à 761 DT contre 1 468 DT au 31/12/2015, il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Gestionnaire	429	852	-423
Dépositaire	332	616	-284
Total	761	1468	-707

PA2 –Autres créditeurs divers :

Le solde des autres créditeurs divers s'élève au 31/12/2016 à 21 730 DT contre 330 DT au 31/12/2015, il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Variation
CMF	21	41	-20
Retenues à la source	101	276	-175
Autres	21 608	13	21 595
Total	21 730	330	21 400

CP1- Capital :

Les mouvements sur le capital en 2016 se détaillent comme suit :

<u>Capital au 31/12/2015</u>	<u>Montant</u>
- Montant	491 585
- Nombre de titres	33 635
- Nombre de porteur de parts	1
<u>Souscriptions réalisées</u>	
- Montant	108 738
- Nombre de titres	7 440
- Nombre de porteur de parts entrants	2
<u>Rachats effectués</u>	
- Montant	-324 562
- Nombre de titres	22 207
- Nombre de porteurs de parts sortants	0
<u>Autres effets s/capital</u>	
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-81 918

- Régularisation des sommes non distribuables	-2 677
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	71 841
- Frais de négociation de titres	-1 432
- Droit de sortie	3 212
Capital au 31/12/2016	
- Montant	264 787
- Nombre de titres	18 868
- Nombre de porteurs de parts	3

CP2-Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2016 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Sommes distribuables de l'exercice	1 854	3 572	-1 718
Sommes distribuables des exercices antérieurs	18	26	-8
Total	1 872	3 598	-1 726

ETAT DE RESULTAT

PR1 – Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 5 523 DT au 31/12/2016 contre 12 484 DT au 31/12/2015 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Revenus des actions et valeurs assimilées	4 219	10 965	-6 746
Revenus des obligations et valeurs assimilées	1 303	1 519	-216
Total	5 523	12 484	-6 961

PR2 – Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2016, à 2 188 DT contre 3 030 DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Intérêts sur comptes de dépôts	2 188	3 030	-842
Total	2 188	3 030	-842

CH1 – Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2016 à 6 148 DT contre 11 400 DT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Rémunération du gestionnaire	5 816	10 784	-4 968
Rémunération du dépositaire	332	616	-284
Total	6 148	11 400	-5 252

CH2 – Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2016 à 319 DT contre 542 DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Redevance CMF	282	522	-240
Services bancaires et assimilés	26	13	13
Impôts et taxes	11	7	4
Total	319	542	-223

4. AUTRES INFORMATIONS

4-1 Données par part

La formation du résultat par part se présente comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus du portefeuille-titres	0,293	0,371	0,485	0,416	0,249
Revenus des placements monétaires	0,116	0,090	0,144	0,090	0,172
Total des revenus de placements	0,409	0,461	0,629	0,506	0,421
Charges de gestion des placements	-0,326	-0,339	-0,379	-0,329	-0,448
Revenus Nets des placements	0,083	0,122	0,250	0,177	-0,027
Autres charges	-0,017	-0,016	-0,020	-0,017	-0,021
RESULTAT D'EXPLOITATION	0,066	0,106	0,230	0,160	-0,048
Régularisation du résultat d'exploitation	0,032	0,000	-0,025	0,000	0,010
Sommes distribuables de l'exercice	0,098	0,106	0,205	0,160	-0,038
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,032	0,000	0,025	0,000	-0,010
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	3,808	-1,509	1,938	-0,766	-0,630
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-4,342	0,392	-0,674	-0,056	-0,741
Frais de négociation de titres	-0,076	-0,019	-0,026	-0,020	-0,036
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	-0,610	-1,136	1,238	-0,842	-1,407
Résultat net de l'exercice	-0,544	-1,030	1,467	-0,682	-1,455
Droits d'entrée et droits de sorties	0,170	0,000	0,026	0,000	0,065
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,440	-1,136	1,263	-0,842	-1,342
Régularisation du résultat non distribuable	-0,142	0,000	-0,167	0,000	0,042
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,582	-1,136	1,096	-0,842	-1,300
Distribution de dividendes	0,106	0,205	0,122	0,000	0,175
Valeur liquidative	14,133	14,722	15,957	14,778	15,46

4-2 Ratios de gestion des placements

<i>Ratios de gestion des placements</i>	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion de placement/actif net moyen	2,19%	2,18%	2,18%	2,18%	2,18%
Autres charges/actif net moyen	0,11%	0,10%	0,12%	0,11%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	0,44%	0,68%	1,32%	1,06%	-0,23%
Nombre de parts	18 868	33 635	33 635	38 773	38 824
Actif net moyen	280 872	522 159	584 269	584 403	798 512

4-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,75% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération de l'AFC au 31/12/2016 s'élève à 5 816 DT TTC contre 10 784DT TTC au 31/12/2015.

4-4 Rémunération du dépositaire

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération de l'ATB au 31/12/2016 s'élève à 332 DT TTC contre 616 DT TTC au 31/12/2015.

FCP SALAMETT PLUS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP SALAMETT PLUS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de FCP SALAMETT PLUS arrêtés au 31 décembre 2016. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société ARAB FINANCIAL CONSULTANTS. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine du FCP SALAMETT PLUS à la fin de cet exercice.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Comme il ressort des états financiers, l'actif net de SALAMETT + est employé, à la date du 31-12-2016 :

- A hauteur de 22.42% en liquidités. Cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'article 2 du décret 2001-2278 en matière de composition du portefeuille (ne devant pas dépasser 20% de l'actif net)

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, 24 mars 2016

Le Commissaire aux Comptes :

Anis HARZALLAH

BILAN ARRETE AU 31/12/2016

(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille titres		4 935 079	5 630 840
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés		-	-
b. Obligations et valeurs assimilées	4.1	4 935 079	5 630 840
AC2- Placements monétaires et disponibilités		1 436 300	1 619 660
a- Placements monétaires	4.2	-	-
b- Disponibilités	4.2	1 436 300	1 619 660
AC3- Créances d'exploitation	4.5	43 800	-
AC4- Autres Créances		-	-
TOTAL ACTIF		6 415 179	7 250 500
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.6	9 138	11 419
PA2- Autres créditeurs divers	4.6	955	1 437
TOTAL PASSIF		10 093	12 856
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.7	6 160 916	6 954 622
CP2- Sommes Distribuables		244 169	283 022
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		365	214
b - Sommes distribuables de l'exercice		243 805	282 808
ACTIF NET		6 405 086	7 237 644
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		6 415 179	7 250 500

ETAT DE RESULTAT
Exercice de 12 mois clos le 31-12-16
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos-le 31/12/2016	Exercice clos-le 31/12/2015
PR1- Revenus des portefeuilles titres	4.3	297 257	261 160
a. Dividendes		-	-
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		297 257	261 160
PR2- Revenus des placements monétaires	4.4	29 155	99 014
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		326 413	360 174
CH1- Charges de gestion des placements	4.8	(49 877)	(53 019)
REVENU NET DES PLACEMENTS		276 536	307 155
CH2- Autres charges	4.9	(7 086)	(8 156)
RESULTAT D'EXPLOITATION		269 450	298 999
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		(25 645)	(16 191)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		243 805	282 808
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		25 645	16 191
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		9 749	4 960
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		11 661	-
Frais de négociation de titres		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		290 860	303 959

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice de 12 mois clos le 31-12-16

(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos-le 31/12/2016	Exercice clos-le 31/12/2015
AN1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	290 860	303 959
a- Résultat d'exploitation	269 450	298 999
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 749	4 960
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	11 661	-
d- Frais de négociation de titres	-	-
AN2- <u>DISTRIBUTION DES DIVIDENDES</u>	(257 825)	(288 486)
AN3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(865 593)	(882 479)
a / Souscriptions	3 830 037	6 376 996
Capital	3 666 640	6 058 540
Régularisation des sommes non distribuables	62 035	97 473
Régularisation des sommes distribuables	101 362	220 983
b / Rachats	(4 695 630)	(7 259 475)
Capital	(4 467 220)	(6 914 070)
Régularisation des sommes non distribuables	(76 570)	(111 081)
Régularisation des sommes distribuables	(151 840)	(234 324)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(832 558)	(867 006)
AN4- <u>ACTIF NET</u>		
Au début de l'exercice	7 237 644	8 104 650
En fin de l'exercice	6 405 086	7 237 644
AN5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
Au début de l'exercice	684 284	769 837
En fin de l'exercice	604 226	684 284
VALEUR LIQUIDATIVE	10,600	10,577
TAUX DE RENDEMENT	4,12%	3,99%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2016

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP SALAMETT PLUS

FCP SALAMETT PLUS est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 24-05-2006 sous le n° 22/2006

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 10 000 parts de 10 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 02/01/2007.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titre et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Evaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de

marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds. En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en bons du trésor assimilables et en emprunts obligataires.

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31-12-16	% actif net
BTA	1 000	979 816	1 024 429	15,99%
BTA_5,75% 01/2021	1 000	979 816	1 024 429	15,99%
Obligations	65 600	3 819 400	3 910 650	61,06%
ATB 2007/1	7 100	454 400	468 154	7,31%
CHO 2009	3 000	112 500	113 057	1,77%
CHO COMPANY 2009	3 000	112 500	112 513	1,76%
BTE 2010	10 000	400 000	404 599	6,32%
MEUBLATEX IND 2010	4 500	90 000	92 652	1,45%
BTE 2009	2 500	75 000	75 932	1,19%
UIB 2009/1 C	5 000	325 000	332 001	5,18%
STB 2011 sub	5 000	300 000	312 372	4,88%
UIB 2011	6 000	300 000	304 418	4,75%
BTK-2014-1	2 500	150 000	150 411	2,35%
EMPRUNT NAT CAT C	2 000	200 000	205 428	3,21%
BH SUB 2015	5 000	400 000	414 078	6,47%
ATTIJARI BANK SUB 15	5 000	500 000	505 178	7,89%
AMEN BANK SUB 2014	5 000	400 000	419 857	6,56%
TOTAL		4 799 216	4 935 079	77,05%

Mouvement du portefeuille titres :

	cout d'acquisition (A)	(+/-)value latentes (B)	Prix de revient (C) = (A)+(B)	intérêts courus (D)	Valeur au 31/12 (E) = (C) +(D)
Solde au 31-12-2015	5 488 539	20 467	5 509 006	121 834	5 630 840
<u>Acquisition de l'exercice</u>					
Obligations de sociétés					
BTA	975 000		975 000		975 000
Titres OPCVM					
<u>Remboursement et Cession de l'exercice</u>					
Cession Emprunts de société					
Cession BTA	-991 139		-991 139		-991 139
Remboursement Emprunts de société	-703 400		-703 400		-703 400
Remboursement Emprunts d'état					
Cession titres OPCVM					
Variation des intérêts courus				14 029	14 029
Variation des (+/-) values latentes (BTA)		9 749	9 749		9 749
Solde au 31-12-2016	4 769 000	30 216	4 799 216	135 863	4 935 079

4.2 Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice clos-le 31-12-16	Exercice clos-le 31-12-15	% Actif net 31-12-2016
Disponibilités	1 436 300	1 619 660	22,42%
Total	1 436 300	1 619 660	22,42%

4.3 Revenus du portefeuille – titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos-le 31-12-16	Exercice clos-le 31-12-15
Revenus des BTA	88 373	44 000
Revenus des obligations	208 885	217 160
Total	297 257	261 160

4.4 Revenus des Placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent ainsi :

Désignation	Exercice clos-le 31-12-16	Exercice clos-le 31-12-15
Revenu des Certificats de dépôts	17 616	67 322
Revenu des Billets de trésorerie	-	10 007
Revenus du compte courant	11 539	21 685
Total	29 155	99 014

4.5 Créances d'exploitation :

Créances d'exploitation	31-12-16	31-12-15
Titres de créance échus Annuité CHO Campany 2009	43 800	-
TOTAL créances d'exploitation	43 800	-

4.6 PASSIF :

PASSIF	31-12-16	31-12-15
Rémunération à payer au gestionnaire	884	3 159
Rémunération à payer au dépositaire	8 254	8 260
Total opérateurs créditeurs	9 138	11 419
Redevance CMF	573	535
Retenue à la source	382	901
Total autres créditeurs divers	955	1 437
TOTAL PASSIF	10 093	12 856

4.7- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2015

Montant en nominal	6 842 840
Nombre de parts :	684 284
Nombre de porteurs de parts	3

Souscriptions réalisées

Montant en nominal	3 666 640
Nombre de parts émis :	366 664
Nombre de porteurs de parts entrant	0

Rachats effectués

Montant en nominal	4 467 220
Nombre de parts émis :	446 722
Nombre de porteurs de parts entrant	0

Capital au 31-12-2016

Montant en nominal	6 042 260
Sommes non distribuables	118 656
Nombre de parts :	604 226
Nombre de porteurs de parts	3

4.7.1 Note sur les sommes non distribuables :

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2016 :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	9 749	4 960
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	11 661	-
Frais de négociation de titres	-	-
Résultats Non Distribuables de l'exercice	21 410	4 960
Résultat non distribuable des Exercices Antérieurs	111 781	120 429
Régularisation des sommes non distribuables aux souscriptions	62 035	97 473
Régularisation des sommes non distribuables aux rachats	(76 570)	(111 081)
Total des sommes non distribuables	118 656	111 781

4.8- Note sur les charges de gestion des placements

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	41 622	44 759
Rémunération du dépositaire	8 254	8 260
Total	49 877	53 019

4.9- Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à 7 086 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Redevance CMF	7 054	7 586
Charges diverses	32	570
Total	7 086	8 156

4.10- Données par part et ratios de gestion des placements :

4.10.1 Données par part :

Désignation	31-12-16	31-12-15	31-12-14	31-12-13	31-12-12
Revenus des placements	0,540	0,526	0,403	0,595	0,368
Charges de gestion des placements	(0,083)	(0,077)	(0,065)	(0,095)	(0,066)
Revenu net des placements	0,458	0,449	0,337	0,500	0,302
Autres charges d'exploitation	(0,012)	(0,012)	(0,009)	(0,014)	(0,010)
Résultat d'exploitation	0,446	0,437	0,328	0,486	0,292
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,042)	(0,024)	0,043	(0,122)	0,022
Sommes distribuables de l'exercice	0,403	0,413	0,371	0,364	0,314
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,042	0,024	(0,043)	0,122	(0,022)
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,016	0,007	0,006	0,008	0,006
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,019	0,000	0,000	0,000	0,017
Plus ou moins -values sur titres	0,035	0,007	0,006	0,008	0,023
Résultat net de l'exercice	0,481	0,444	0,334	0,494	0,315
Résultat non distribuable de l'exercice	0,035	0,007	0,006	0,008	0,023
Régularisation du résultat non distribuable	(0,002)	0,000	0,001	(0,002)	0,003
Sommes non distribuables de l'exercice	0,033	0,007	0,007	0,006	0,026
Distribution de dividendes	0,413	0,371	0,365	0,314	0,397
Valeur Liquidative	10,600	10,577	10,528	10,515	10,459

4.10.2 Ratios de gestion des placements	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,71%	0,69%	0,70%	0,68%	0,68%
Autres charges /Actif net moyen	0,10%	0,11%	0,10%	0,10%	0,10%
Résultat distribuable/Actif net moyen*	3,83%	3,94%	3,55%	3,49%	2,97%
Actif net moyen	7 034 081	7 584 353	7 120 275	9 320 684	9 716 385

*Les pourcentages relatifs aux colonnes 2014, 2013 et 2012 ont été modifiés

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Transaction avec les parties liées

- La gestion du FCP SALAMETT PLUS est assurée par la société Arab Financial Consultants « AFC » moyennant une commission de gestion de 0,5% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La rémunération de l'AFC pour l'exercice 2016 s'élève à 41 622 DT.
- La convention de dépôt qui lie l'ARAB TUNISIAN BANK et le gestionnaire du FCP SALAMETT PLUS prévoit le paiement d'une commission égale à 0,1% HT des actifs nets sans toutefois dépasser 8 260 Dinars. Le montant payé par le FCP SALAMETT PLUS en 2015 s'élève à 8 254 DT.

5.2 Evénements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs- Z.I. La Charguia II 2035 ARIANA Aéroport.

La Société Air Liquide Tunisie publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF (ECC MAZARS) et Mr Mourad GUELLATY (Société Mourad GUELLATY et Associé).

BILAN : LES ACTIFS
Exercice clos au 31/12/2016

<i>(Chiffres en Dinars)</i>	Notes	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		3 326 360	3 264 522
Moins: amortissements		-2 537 506	-2 425 201
	(1)	788 854	839 321
Immobilisations corporelles		115 074 765	109 644 194
Moins: amortissements		-81 794 658	-76 711 924
	(1)	33 280 107	32 932 270
Immobilisations financières		301 547	251 936
Moins: provisions		-189 570	-192 570
	(2)	111 977	59 366
Total des Actifs immobilisés		34 180 938	33 830 957
Autres actifs non courants			
Total des actifs non courants		34 180 938	33 830 957
Actifs courants			
Stocks		13 566 400	13 882 061
Moins: provisions		-1 265 537	-704 112
	(3)	12 300 863	13 177 949
Clients et comptes rattachés		35 677 106	33 276 333
Moins: provisions		-7 403 383	-6 663 124
	(4)	28 273 723	26 613 209
Autres actifs courants		5 994 909	5 186 674
Moins: provisions		-132 344	-132 344
	(5)	5 862 565	5 054 330
Placements et autres actifs financiers		15 428	84 189
Moins: provisions		0	0
	(6)	15 428	84 189
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	5 376 402	4 864 624
Total des actifs courants		51 828 981	49 794 301
TOTAL DES ACTIFS		86 009 919	83 625 258

BILAN : LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

Exercice clos au 31/12/2016

(Chiffres en Dinars)	Notes	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Capitaux propres			
Capital social		35 336 225	34 117 750
Réserves		3 813 451	4 205 405
Réserves Consolidées		58 713	2 013 823
Subventions reçues		935 336	1 239 588
Fonds social		52 781	13 812
Intérêts Minoritaires		302 141	299 117
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		40 498 647	41 889 495
Résultat de l'exercice		6 550 687	5 869 127
<i>Part du groupe</i>		<i>6 368 480</i>	<i>5 866 004</i>
<i>Intérêts des minoritaires dans le résultat</i>		<i>182 207</i>	<i>3 123</i>
dont: Compte Spécial d'Investissement (à déduire du résultat de l'exercice)		1 135 000	1 200 000
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	(8)	47 049 334	47 758 622
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	(9)	1 539 855	1 220 290
Autres passifs financiers	(10)	12 972 021	12 980 710
Provisions		88 335	88 335
Total des passifs non courants		14 600 211	14 289 335
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(11)	13 260 263	8 943 620
Autres passifs courants	(12)	6 883 630	6 103 944
Concours bancaires et autres passifs financiers	(13)	4 216 481	6 529 737
Total des passifs courants		24 360 374	21 577 301
Total des passifs		38 960 585	35 866 636
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		86 009 919	83 625 258

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2016
(modèle de référence)

<i>(Chiffres en Dinars)</i>	Notes	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Revenus	(14)	73 653 744	70 004 952
Coût des ventes	(15)	-46 809 106	-43 808 542
Marges brute		26 844 638	26 196 410
Autres produits d'exploitation	(16)	725 607	483 095
Frais de distribution	(17)	-3 918 263	-4 208 027
Frais d'administration	(18)	-10 752 382	-11 132 909
Autres charges d'exploitation	(19)	-2 702 528	-2 659 423
Résultat d'exploitation		10 197 072	8 679 146
Charges financières nettes	(20)	-1 046 380	-967 727
Produits des placements		0	0
Produits des participations		0	0
Autres gains ordinaires		248 955	80 809
Autres pertes ordinaires		0	0
Dotation aux provisions pour risques et charges		0	0
Reprise sur provisions pour risques et charges		0	0
Résultat des activités ordinaires avant impôt		9 399 647	7 792 228
Impôt sur les bénéfices	(21)	-2 241 068	-1 923 101
Résultat des activités ordinaires après impôt		7 158 579	5 869 127
Eléments extraordinaires	(22)	-607 892	
Résultat net de l'exercice		6 550 687	5 869 127

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Exercice clos au 31/12/2016
(modèle de référence)

(Chiffres en Dinars)

	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	78 547 458	76 928 400
Intérêts reçus	4 835	2 287
Encaissements provenant des placements à court terme	0	
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel	-58 002 861	-56 579 215
Encaissements provenant de l'Etat (TVA)	0	
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	-6 126 715	-7 367 302
Intérêts payés	-468 336	-447 006
Décaissements provenant des placements à court terme		
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	13 954 381	12 537 164
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-4 680 817	-2 215 218
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	169 132	118 981
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-4 750	-10 691
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	3 500	2 375
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-4 512 935	-2 104 553
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement dépôt de garantie	212 755	183 231
Décaissement dépôt de garantie	-30 401	-44 309
Dividendes et autres distributions payés	-6 814 945	-6 820 240
Dividendes et autres distributions reçus		
Encaissement Emprunts		
Encaissement provenant des subventions d'Investissements		
Encaissement Emprunts	7 450 000	12 650 000
Remboursement d'emprunts	-9 054 893	-13 783 333
Encaissement provenant des activités de financement		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-8 237 484	-7 814 651
Incidences des variations des taux de changes sur les liquidités et équivalents de liquidités	82 124	65 417
Variation de trésorerie	1 286 086	2 683 377
Trésorerie au début de l'exercice	3 073 619	390 242
Effet périmètre		
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 359 705	3 073 619

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Présentation du Groupe

Le Groupe Air Liquide Tunisie est constitué comme suit :

Sociétés	Activité
Air Liquide Tunisie	Production des gaz industriels et médicaux
Air Liquide Tunisie Services	Commercialisation des gaz industriels et médicaux, de matériel de soudage et de matériel médical
VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie)	Vente et location de matériel de soin à domicile
Air Liquide SPECNA	Production de gaz spéciaux

Principaux indicateurs des sociétés du Groupe :

(En milliers de dinars)

Sociétés	Total Bilan	Capitaux Propres	Résultat net
Air Liquide Tunisie	76 725	46 402	6 264
Air Liquide Tunisie Services	50 659	2 088	1 222
VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie)	760	<44>	16
Air Liquide SPECNA	3 369	723	272

Air Liquide Tunisie Services est une société anonyme régie par la loi 91-44 du 13 juillet 1991 sur le commerce de distribution.

Elle a été créée le 15 juin 1992 avec un capital de 750 000 dinars, détenu à concurrence de 99,992% par Air Liquide Tunisie.

VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie) est une société à responsabilité limitée au capital de 50 000 dinars divisé en cinq mille parts de dix dinars chacune. Air Liquide Tunisie Services a pris une participation de 75% dans le capital de cette société en octobre 2008 et a racheté les 24.99% restant en juillet 2011.

Air Liquide Specna est une société à responsabilité limitée au capital de 150 000 dinars divisé en mille cinq cents (1 500) parts sociales de cents dinars (100) chacune, attribuées aux associés comme suit :

500 parts sociales à Air Liquide Tunisie Services –SA _____ 50 000 Dinars
500 parts sociales à Air Liquide Maroc–SA _____ 50 000 Dinars
500 parts sociales à Air Liquide Egypt –SARL _____ 50 000 Dinars

1. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les comptes consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie sont établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière, ainsi que par les normes comptables tunisiennes relatives à la consolidation, et par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001, portant mise à jour du code des sociétés commerciales.

Les états financiers consolidés sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Les états financiers consolidés comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes annexes.

PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend :

- Air Liquide Tunisie : société mère,
- Air Liquide Tunisie Services : filiale détenue à hauteur de 99,99% par Air Liquide Tunisie,
- VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie) : filiale détenue à hauteur de 99,99% par Air Liquide Tunisie Services,
- Air Liquide Specna: filiale détenue à hauteur de 33.33% par Air Liquide Tunisie Services.

La méthode de consolidation utilisée est la méthode d'intégration globale. Ainsi, tous les comptes, tant de l'actif que du passif, sont incorporés poste par poste au bilan de la société mère avec constatation au passif des droits des actionnaires minoritaires. La même opération est effectuée pour les comptes de résultat.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

■ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

■ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables et, en général, tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33.33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata-temporis.

■ **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de marchandises et de produits fabriqués, de la prestation de services et de l'utilisation des ressources par des tiers.

↳ Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété.

↳ Prestations de services

Les revenus découlant de la prestation de services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus.

▪ Stocks

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)
- Les stocks de matériel de soudage
- Les stocks de matériel médical

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leur prix de revient qui comprend le prix d'achat majoré des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les travaux chevauchant sur plusieurs exercices sont comptabilisés en stock de travaux encours lorsque le revenu correspondant n'est pas réalisé au sens de la norme comptable sur les revenus.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.

▪ Opérations libellées en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/2015	Acquisitions	Virements de compte à compte	Autres variations	Valeurs brutes au 31/12/2016
Immobilisations incorporelles	3 264 522	24 677	37 161	0	3 326 360
Survaleur (1)	1 059 266				1 059 266
Logiciels	2 145 256	24 677	37 161		2 207 094
Fonds de commerce	60 000				60 000
Immobilisations corporelles	109 644 194	6 242 198	<37 161>	<774 466>	115 074 765
Terrains	909 214				909 214
Constructions	3 678 355	234 076	306 111		4 218 542
Matériel et outillage	46 577 702	92 894	1 330 546	<492 717>	47 508 425
Matériel de transport	5 414 477	863 943	0	<673 554>	5 604 866
M.M.B & A.A.I	13 902 175	20 669	1 433 448	<55 794>	15 300 498
Emballages	38 333 362	288 465	612 509	<14 198>	39 220 138
Immobilisations encours	828 909	4 742 151	<3 719 775>	461 797	2 313 082
Total	112 908 716	6 266 875	-	<774 466>	118 401 125

(1) Ce montant correspond à l'écart d'acquisition dégagé lors de l'intégration de la société VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie).

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31/12/2015	Dotations 2016	Autres variations	Amortissements au 31/12/2016
Immobilisations incorporelles	2 425 201	112 305		2 537 506
Survaleur	370 744	52 963		423 707
Logiciels	2 054 457	59 342		2 113 799
Fonds de commerce	0			
Immobilisations corporelles	76 711 924	6 311 117	<1 228 383>	81 794 658
Terrains				
Constructions	2 195 476	139 027	<186 271>	2 148 232
Matériel et outillage	31 862 759	2 766 518	<1 270 268>	33 359 009
Matériel de transport	3 666 849	646 139	<626 731>	3 686 257
M.M.B & A.A.I	8 888 222	1 164 555	869 215	10 921 992
Emballages	30 098 618	1 594 878	<14 328>	31 679 168
Total	79 137 125	6 423 422	<1 228 383>	84 332 164

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	2016	2015
Titres de participation (a)	13 555	13 555
Souscription Emprunt National	50 000	50 000
Prêts au personnel (b)	61 762	12 150
Dépôts et cautionnements	176 230	176 231
Total brut	301 547	251 936
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	<189 570>	<192 570>
Total net	111 977	59 366

(a) Il s'agit de la souscription de 100 actions nominatives dans le capital de l'Institut Méditerranéen des Technologies de la Métallurgie « IMTT ».

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel.

NOTE 3 : STOCKS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2016	2015
Gaz	2 887 278	3 388 382
Matériel de soudage	2 342 241	2 248 970
Matériel médical	3 774 706	3 589 786
Matières premières	381 782	268 174
Matières consommables	3 756 508	3 521 426
Marchandises en transit	405 583	694 903
Travaux en-cours	18 302	170 420
Total brut	13 566 400	13 882 061
Provision pour dépréciation des stocks	<1 265 537>	<704 112>
Total net	12 300 863	13 177 949

NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2016	2015
Clients	23 509 740	23 859 908
Clients, effets à recevoir	4 763 983	2 753 301
Clients douteux ou litigieux	7 403 383	6 663 124
Total brut	35 677 106	33 276 333
Provision pour dépréciation des comptes clients	<7 403 383>	<6 663 124>
Total net	28 273 723	26 613 209

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2016	2015
Etat, crédit de TVA	3 749 130	2 881 444
Impôt sur les sociétés	793 093	682 000
Taxe de formation professionnelle	0	10 528
Consignations en douane	139 828	259 662
Charges comptabilisées d'avance	151 568	171 025
Produits à recevoir	163 747	257 858
Autres actifs courants	997 543	924 157
Total brut	5 994 909	5 186 674
Provision pour dépréciation des autres actifs	<132 344>	<132 344>
Total net	5 862 565	5 054 330

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2016	2015
Prêts à moins d'un an accordé au personnel	13 250	82 011
Titres de placement	2 178	2 178
Total brut	15 428	84 189
Provision pour dépréciation des prêts	-	-
Total net	15 428	84 189

NOTE 7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2016	2015
Banque de Tunisie	5 246 848	4 712 678
UBCI	15 226	18 965
BIAT	101 319	117 905
Caisses	10 208	10 357
Autres établissements bancaires	2 801	4 719
Total	5 376 402	4 864 624

BILAN – CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

Rubriques		Au 31 décembre 2015 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2015	Autres variations	Au 31 décembre 2016 (avant affectation du résultat)
Capital social (a)		34 117 750		1 218 475	35 336 225
Réserve légale		3 280 555	131 220		3 411 775
Autres réserves		924 850	<504 699>	<18 475>	401 676
Réserves consolidées		2 013 823	<1 880 944>	<74 165>	58 714
Subvention d'investissement		1 239 588		<304 252>	935 336
Fond social		13 812	100 000	<61 031>	52 781
Intérêts des minoritaires		299 117		3 023	302 140
Résultat de l'exercice		5 869 127	<5 869 127>	6 550 687	6 550 687
Compte spécial d'investissement		-	1 200 000	<1 200 000>	0
Total		47 758 622	<6 823 550>	6 114 262	47 049 334

(a) Il s'agit du capital social de la société mère, Air Liquide Tunisie. Il est divisé en 1 413 449 actions de 25 Dinars chacune.

Les principaux actionnaires sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	836 297	59,17%
Groupe Banque de Tunisie	334 394	23,66%
Groupe Banque Nationale Agricole	156 899	11,10%
Autres	85 859	6,07%
Total	1 413 449	100,00%

NOTE 9 : EMPRUNTS

Le solde de ce poste représente le montant en principal à long terme des emprunts, ainsi que le montant à terme en principal relatif aux contrats de location financement contractés par les sociétés du groupe.

NOTE 10 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Rubriques		2016	2015
Dépôt de garantie bouteilles (a)		12 096 698	11 936 057
Dépôt fondant (b)		875 323	1 044 653
Total		12 972 021	12 980 710

(a) Il s'agit des dépôts de garantie emballages. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils sont pris par le client.

(b) Le solde de ce poste représente les dépôts reçues de nos clients qui seront amortis sur la durée du contrat.

NOTE 11 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2016	2015
Fournisseurs d'exploitation	6 592 967	3 834 442
Fournisseurs d'immobilisation	1 635 785	661 466
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	4 872 417	4 386 849
Fournisseurs d'immobilisation factures non parvenues	12 226	12 302
Fournisseurs retenue de garantie	146 868	48 561
Total	13 260 263	8 943 620

NOTE 12 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2016	2015
Charges à payer (a)	1 366 652	1 789 073
Produits constatés d'avance	771 184	894 226
C.N.S.S.	823 378	835 662
Compte courant d'associés (b)	84 377	75 772
Autres impôts et taxes	1 654 575	486 753
Autres créditeurs	2 183 464	2 022 458
Total	6 883 630	6 103 944

a) Ce poste enregistre essentiellement les charges du personnel à payer relatives aux départs à la retraites et des bonus.

(b) Il s'agit des jetons de présence et des dividendes à payer.

NOTE 13 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2016	2015
Banque de Tunisie	1 016 697	1 780 588
Autres établissements bancaires	0	10 417
Echéance Emprunts à moins d'un an	3 199 784	4 738 732
Total	4 216 481	6 529 737

ETAT DE RESULTAT**NOTE 14 : REVENUS**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2016	2015
Ventes de gaz	56 417 870	54 766 658
Ventes de matériel	17 235 874	15 238 294
Total	73 653 744	70 004 952

NOTE 15 : COÛT DES VENTES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2016	2015
Achats consommés	30 438 928	27 974 602
Frais de personnel	5 704 792	5 279 254
Dotations aux provisions et amortissements	6 342 498	7 001 988
Autres charges directes	4 322 888	3 552 698
Total	46 809 106	43 808 542

NOTE 16 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2016	2015
Produits divers d'exploitation	421 355	136 179
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au résultat	304 252	346 916
Total	725 607	483 095

NOTE 17 : COÛTS DE DISTRIBUTION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2016	2015
Achats non stockés	181 596	172 321
Frais de personnel	473 535	611 940
Services extérieurs	2 708 332	2 696 071
Dotations aux provisions et amortissements	554 800	727 695
Total	3 918 263	4 208 027

NOTE 18 : CHARGES ADMINISTRATIVES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2016	2015
Frais de personnel	5 577 151	5 122 757
Services extérieurs	3 981 719	4 547 026
Achats non stockés	368 612	325 391
Dotations aux provisions et amortissements	824 900	1 137 735
Total	10 752 382	11 132 909

NOTE 19 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2016	2015
Redevances groupe	2 114 000	1 965 522
Services extérieurs	460 278	353 418
Dotations aux provisions et amortissements	128 250	340 483
Total	2 702 528	2 659 423

NOTE 20 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2016	2015
<i>Charges financières</i>	1 925 040	1 418 315
Intérêts débiteurs des comptes courants	240 953	182 222
Pertes de change	1 240 130	421 557
Autres charges financières	443 957	814 536
<i>Produits financiers</i>	<878 660>	<450 588>
Intérêts créditeurs des comptes courants	<5 185>	<2 283>
Gain de change	<873 475>	<448 305>
Autres produits financiers	-	-
Charges financières nettes	1 046 380	967 727

NOTE 21 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales, ainsi que les exonérations d'impôt provenant des opérations d'exportation et de réinvestissement.

NOTE 22 : ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES

Il s'agit de la contribution conjoncturelle exceptionnelle instaurée par les dispositions des articles 48 à 51 de la loi de finances pour l'année 2017.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

Rubriques	2016	2015
Cautions douanières	184 188	743 078
Cautions sur marchés	4 896 457	4 489 692
Total	5 080 645	5 232 770

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES-EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution du mandat que vous avez bien voulu nous confier, et dans le cadre des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 06 décembre 2001, nous vous présentons ci-dessous notre rapport sur les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de AIR LIQUIDE TUNISIE, comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

Ces états financiers consolidés qui font apparaître au 31 décembre 2016 un total net de bilan de 86 009 919 dinars tunisiens et un résultat bénéficiaire de 6 550 687 dinars tunisiens ont été arrêtés par votre conseil d'administration qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère

raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société AIR LIQUIDE TUNISIE et de ses filiales au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

1- Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

2- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telles que modifiées par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé d'insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés.

Tunis le, 24/04/2017

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Mourad GUELLATY

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

La Société ATELIER DU MEUBLE intérieurs publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 mai 2017. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes : Mr Mustapha MEDHIOUB (FINOR).

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

BILAN

(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	Au 31 Décembre	Au 31 Décembre
		2016	2015
<u>Actifs non courants</u>			
<u>Actifs immobilisés</u>			
Immobilisations incorporelles		409 220	402 166
Moins : amortissements		(173 307)	(139 705)
	5	235 913	262 461
Immobilisations corporelles		7 724 616	6 995 396
Moins : amortissements		(3 526 156)	(3 154 857)
	5	4 198 460	3 840 539
Immobilisations financières	6	69 274	67 324
<u>Total des actifs immobilisés</u>		4 503 647	4 170 324
Autres actifs non courants		163 201	138 454
<u>Total des actifs non courants</u>		4 666 848	4 308 778
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		2 648 973	2 622 246
Moins : Provisions		(15 000)	(15 000)
	7	2 633 973	2 607 246
Clients et comptes rattachés		4 757 929	3 539 017
Moins : Provisions		(409 426)	(293 559)
	8	4 348 503	3 245 458
Autres actifs courants	9	822 634	504 394
Placements et autres actifs financiers		-	50 000
Liquidités et équivalents de liquidités	10	1 479 482	915 670
<u>Total des actifs courants</u>		9 284 592	7 322 768

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

BILAN

(Montants exprimés en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	Au 31 Décembre	Au 31 Décembre
		2016	2015
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		4 213 360	3 983 360
Prime d'émission		1 453 040	1 453 040
Réserves		1 198 336	1 183 944
Autres capitaux propres		30 792	4 363
Résultats reportés		429 480	339 225
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>7 325 008</u>	<u>6 963 932</u>
Résultat consolidé		2 198 232	1 131 319
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	11	<u>9 523 240</u>	<u>8 095 251</u>
<u>Intérêts minoritaires</u>	12	<u>268</u>	<u>245</u>
<u>Passifs</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts		65 846	80 010
Provisions		188 777	211 000
<u>Total des passifs non courants</u>	13	<u>254 623</u>	<u>291 010</u>
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	2 493 568	1 899 639
Autres passifs courants	15	1 585 207	1 202 414
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	94 534	142 987
<u>Total des passifs courants</u>		<u>4 173 309</u>	<u>3 245 040</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>4 427 932</u>	<u>3 536 050</u>
		<u>13 951 440</u>	<u>11 631 547</u>

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Notes	Au 31 Décembre 2016	Au 31 Décembre 2015
<u>Produits d'exploitation</u>			
Revenus	17	15 917 083	14 113 955
Autres produits d'exploitation		77 529	23 050
Production immobilisée		8 074	4 029
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>16 002 686</u>	<u>14 141 034</u>
<u>Charges d'exploitation</u>			
Variation des stocks de produits finis et des enco	7	41 313	(11 513)
Achats consommés	18	7 538 061	7 396 767
Charges de personnel	19	2 807 444	2 554 281
Dotations aux amortissements et aux provisions	20	765 849	838 271
Autres charges d'exploitation	21	1 718 593	1 870 406
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>12 871 260</u>	<u>12 648 212</u>
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>3 131 426</u>	<u>1 492 822</u>
Charges financières nettes	22	(34 704)	(80 735)
Produits des placements		-	3 313
Autres gains ordinaires	23	103 023	20 712
Autres pertes ordinaires	24	(110 549)	(27 369)
<u>Résultat courant des sociétés intégrées</u>		<u>3 089 196</u>	<u>1 408 743</u>
Impôt sur les sociétés		(663 019)	(277 386)
Contribution conjoncturelle		(227 901)	-
<u>Résultat net de l'ensemble consolidé</u>		<u>2 198 276</u>	<u>1 131 357</u>
Part revenant aux intérêts minoritaires	12	(44)	(38)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE			
CONSOLIDANTE		2 198 232	1 131 319

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinar)

	<u>Notes</u>	<u>Au 31 Décembre</u> <u>2016</u>	<u>Au 31 Décembre</u> <u>2015</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 198 276	1 131 357
Ajustements pour :			
Charges reportées		(62 651)	-
Dotations aux amortissements et aux résorptions		672 205	670 121
Dotation aux provisions		291 642	200 603
Reprises sur provisions		(197 998)	(32 453)
Amortissement Subventions d'investissement		(3 556)	(2 409)
Plus-values sur cession d'immobilisations		(74 727)	(8 000)
Charges nettes sur cession d'immobilisations		-	4 453
Variation des :			
Stocks		(26 727)	(178 866)
Créances		(1 218 912)	122 913
Autres actifs		(320 190)	(2 160)
Fournisseurs et comptes rattachés		594 786	(17 589)
Autres passifs courants		596 946	(1 674 195)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		2 449 094	213 775
Flux de trésorerie liés aux activités de placement		50 000	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(860 209)	(223 792)
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières		-	(46 330)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		81 000	18 500
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	6 400
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'investissement		(779 209)	(245 222)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements provenant de l'augmentation du capital		-	1 750 000
Remboursement des emprunts et dettes assimilées		(175 211)	(164 762)
Distribution des dividendes		(1 010 862)	(785 615)
Encaissements provenant de l'obtention de subvention d'investissement		30 000	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(1 156 073)	799 623
Variation de trésorerie		563 812	768 176
Trésorerie au début de l'exercice		915 670	147 494
Trésorerie à la clôture de l'exercice		1 479 482	915 670

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	2016	2015		2016	2015		2016	2015
Produits d'exploitation	15 994 612	14 137 005	Coût des matières consommées	7 538 061	7 396 767			
Production immobilisée	8 074	4 029	Déstockage de production	41 313	-			
Production stockée	-	11 513						
<u>Production</u>	16 002 686	14 152 547	<u>Achats consommés</u>	7 579 374	7 396 767	<u>Marge sur coût matières</u>	8 423 312	6 755 780
Marge sur coût matières	8 423 312	6 755 780	Autres charges externes	1 588 297	1 742 957			
<u>Sous total</u>	8 423 312	6 755 780	<u>Sous total</u>	1 588 297	1 742 957	<u>Valeur ajoutée brute</u>	6 835 015	5 012 823
Valeur ajoutée brute	6 835 015	5 012 823	Impôts et taxes	130 296	127 449			
			Charges de personnel	2 807 444	2 554 281			
<u>Sous total</u>	6 835 015	5 012 823	<u>Sous total</u>	2 937 740	2 681 730	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	3 897 275	2 331 093
Excédent brut d'exploitation	3 897 275	2 331 093	Charges financières nettes	34 704	80 735			
Produits des placements	-	3 313	Dotations aux amortissements et aux provisions	765 849	838 271			
Autres gains ordinaires	103 023	20 712	Autres pertes ordinaires	110 549	27 369			
			Impôt sur les sociétés	663 019	277 386			
			Contribution conjoncturelle	227 901	-			
<u>Sous total</u>	4 000 298	2 355 118	<u>Sous total</u>	1 802 022	1 223 761	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	2 198 276	1 131 357
						<u>Résultat net de l'exercice</u>	2 198 276	1 131 357

Note 1 : PRESENTATION DU GROUPE « intérieurs »

1.1 Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « **intérieurs** » est composé de quatre sociétés spécialisées dans la fabrication et/ou la commercialisation de tout genre de meubles et d'articles de décoration.

- La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 3 Octobre 1998 sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

Elle a pour objet principal la fabrication, montage, assemblage et commercialisation de tout genre de meubles et d'articles de décoration.

Son capital social s'élève à la clôture de l'exercice à D : 4.213.360 divisé en 4.213.360 actions de un dinar chacune.

- La Société le Mobilier Contemporain « SMC » est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 1989.

Elle a pour objet le commerce de meuble, luminaires, décoration, antiquité et articles de cadeaux.

Son capital social s'élève à la clôture de l'exercice à D : 200.000 divisé en 2.000 parts sociales de 100 dinars chacune.

- La société « BUREAU PLUS » est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 2008.

Elle a pour objet la fabrication, montage, assemblage et commercialisation de tous genres de meubles et articles de décoration et en particulier siège de bureau, canapés, chaises, et tous ce qui se rapporte de près ou de loin à cette activité.

Son capital social s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.260.000 divisé en 12.600 parts sociales de 100 dinars chacune.

- La société « INTERIEURS COTE D'IVOIRE » est une société anonyme de droit ivoirien constituée en 2015.

Elle a pour objet la fabrication, l'importation, la distribution et la commercialisation en gros et en détail de meubles et accessoires.

Son capital social s'élève à la clôture de l'exercice à 33.000.000 Francs CFA divisé en 3.300 actions de 10.000 Francs CFA chacune.

1.2 Participations du groupe

La société le Mobilier Contemporain « SMC » est détenue à concurrence de 99,95% par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs.

La société « BUREAU PLUS » est détenue à concurrence de 99,99% par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs.

La société « INTERIEURS COTE D'IVOIRE » est détenue à concurrence de 41% par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs.

Note 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<i>Sociétés</i>	<i>Pourcentage d'intérêt</i>	<i>Degré de contrôle</i>	<i>Méthode retenue</i>
Société le Mobilier Contemporain « SMC »	99,95 %	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société BUREAU PLUS	99,99 %	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société INTERIEURS COTE D'IVOIRE (*)	41,00 %	Influence notable	Mise en équivalence

(*) Aucune information sur la situation financière de cette entreprise associée qui a été créée en 2015, n'a été obtenue.

De ce fait, la valeur de la participation a été maintenue pour le coût d'acquisition.

2.2 Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés, correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3 Modalités de consolidation

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales sont combinés ligne à ligne, en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;

- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale, et la quote part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 Optique de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux actionnaires de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce, dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminées dans leur intégralité ;
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

Note 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, et notamment la NC 35 (Etats financiers consolidés), et particulièrement les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.

Note 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

- ♦ Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent aux actifs pour le coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	33%
- Concessions	33%
- Fond de commerce	5%
- Constructions	5%
- Matériel et outillage industriels	15%
- Matériel de transport	20%
- Equipement de bureau	20%
- Matériel informatique	33%
- Installations générales, Agencements et aménagements	15%
- Matériel de transport acquis par leasing	33%
- Animaux de service	20%

♦ Stocks

Les stocks de matières premières, matières consommables, produits intermédiaires, marchandises et emballages sont valorisés au coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par l'entreprise, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks de produits finis et des encours sont valorisés au prix de revient déterminé en fonction des coûts directs et des charges de structure, estimés à chaque stade de production.

♦ Taxe sur la valeur ajoutée

La société comptabilise les produits et les charges en hors taxes récupérables.

Ainsi, la TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA », alors que la TVA facturée à la société est portée au débit de ce même compte.

En fin de période le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur, ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

♦ Dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes fournisseurs libellées en monnaies étrangères sont converties au cours de clôture donnant ainsi lieu à la constatation des différences de change affectant le résultat de l'exercice.

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

La valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles figurant au bilan à la date du 31 Décembre 2016, représente le prix d'acquisition des immobilisations, après déduction des amortissements correspondants et compte tenu des mouvements de l'exercice résumés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2016

POSTES	Valeurs Brutes				Amortissements			
	31/12/2015	Acquisitions	Cessions	31/12/2016	31/12/2015	Dotation de l'exercice	Cessions	31/12/2016
LOGICIELS	150 033	7 054	-	157 087	115 138	20 002	-	
CONCESSIONS	8 796	-	-	8 796	4 911	1 759	-	
FOND DE COMMERCE	236 824	-	-	236 824	19 655	11 842	-	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	6 513	-	-	6 513	-	-	-	
TERRAIN	1 286 373	-	-	1 286 373	-	-	-	
CONSTRUCTIONS	1 413 884	115 284	-	1 529 168	618 644	69 548	-	
AGENCEMENT ET AMENAGEMENT SUR SOL D'AUTRUI	105 045	-	-	105 045	6 531	4 642	-	
AGANCEMENT ET AMENAGEMENT	198 540	14 170	-	212 710	84 373	5 156	-	
MATERIEL INDUSTRIEL	312 202	-	-	312 202	225 187	20 828	-	
INSTALLATIONS TECHNIQUES	278 143	876	-	279 019	74 589	53 200	-	
INSTALLATION GENERALE	1 288 085	2 736	-	1 290 821	651 747	176 573	-	
EQUIPEMENT DE BUREAU	141 311	15 709	-	157 020	97 461	18 790	-	
INSTALLATION GENERALE AGENCEMENT ET AMENAGEMENT	270 421	15 640	-	286 061	179 103	7 917	-	
MATRIEL DE TRANSPORT	1 226 899	74 879	(235 671)	1 066 107	936 590	158 917	(229 398)	
OUTILLAGE INDUSTRIEL	63 285	3 789	-	67 074	41 522	6 559	-	
MATERIEL INFORMATIQUE	218 537	8 627	-	227 164	193 940	17 284	-	
ANIMAUX DE SERVICE	3 900	-	-	3 900	3 577	323	-	
MATRIEL DE TRANSPORT A STATUT JURIDIQUE PARTICULIER	161 116	122 486	(9 892)	273 710	41 591	60 961	-	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	27 656	588	-	28 244	-	-	-	
AVANCES, FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	-	600 000	-	600 000	-	-	-	
TOTAUX	7 397 561	981 838	(245 563)	8 133 836	3 294 561	634 301	(229 398)	3 699 464

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur nette des immobilisations financières s'élève au 31 Décembre 2016 à 69.274 DT. Le détail de ce solde se présente comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Titres de participation, Intérieurs Côte d'Ivoire (*)	46 330	46 330
- Prêts au personnel	6 600	4 650
- Dépôts et cautionnements	16 344	16 344
<u>Total</u>	<u>69 274</u>	<u>67 324</u>

(*) Aucune information sur la situation financière de cette entreprise associée qui a été créée en 2015, n'a été obtenue.

De ce fait, la valeur de la participation a été maintenue pour le coût d'acquisition.

NOTE 7 - STOCKS

La valeur nette des stocks s'élève au 31 Décembre 2016 à 2.633.973 DT contre 2.607.246 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Matières premières	255 221	273 159
- Matières consommables	45 820	68 847
- Emballages	3 744	3 156
- Produits intermédiaires	1 641 171	1 508 391
- Marchandises	153 753	242 705
- Stocks en transit	196 782	132 193
<u>Total des stocks de matières premières, consommables et marchandises</u>	<u>2 296 491</u>	<u>2 228 451</u>
- Produits encours	8 966	4 552
- Produits finis	343 516	389 243
<u>Total des stocks de produits finis et des encours</u>	<u>352 482</u>	<u>393 795</u>
- Provisions pour dépréciation des stocks	(15 000)	(15 000)
<u>Total net</u>	<u>2 633 973</u>	<u>2 607 246</u>

NOTE 8 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les clients et comptes rattachés présentent au 31 Décembre 2016 un solde net de 4.348.503 DT contre 3.245.458 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Clients ordinaires	3 749 603	2 715 564
- Clients, effets à recevoir	49 141	69 774
- Clients douteux	183 737	199 417
- Clients, retenues de garantie	54 964	76 760
- Clients, chèques impayés	22 452	25 753
- Clients, factures à établir	698 032	451 749
<u>Total brut</u>	<u>4 757 929</u>	<u>3 539 017</u>
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(409 426)	(293 559)
<u>Total net</u>	<u>4 348 503</u>	<u>3 245 458</u>

NOTE 9 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2016 un montant net de 822.634 DT contre 504.394 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Fournisseurs débiteurs	312 922	38 320
- Personnel, avances et prêts	69 904	47 290
- Etat, impôts et taxes	339 855	362 407
- Charges constatées d'avance	38 596	44 592
- Produits à recevoir	4 328	-
- Débiteurs divers	60 006	13 962
- Compte d'attente	-	800
<u>Total brut</u>	<u>825 611</u>	<u>507 371</u>
- Provisions pour dépréciation des comptes d'actif	(2 977)	(2 977)
<u>Total net</u>	<u>822 634</u>	<u>504 394</u>

9.1 - Etat, impôts et taxes

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Etat, TVA déductible	21 348	18 798
- Etat, report d'IS	153 233	176 280
- Etat, redressement fiscal (A)	155 805	155 805
- Certificats de retenue à la source non parvenus	9 469	11 524
<u>Total</u>	<u>339 855</u>	<u>362 407</u>

(A) La société "SAM" a fait l'objet d'un contrôle fiscal qui a porté sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise, au titre de la période allant du 1^{er} Janvier 2003 au 31 Décembre 2005. Ce contrôle a eu pour effet l'ajustement du report IS en le portant de 13.519 DT à 39.114 DT, l'ajustement du report de TVA en le portant de 30.077 DT à 2.282 DT et la réclamation d'un complément d'impôt et de taxes pour un montant de 154.651 DT dont 36.231 DT de pénalités.

Toutefois, l'affaire est portée devant la cours de cassation et n'est pas définitivement dénouée.

NOTE 10 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31 Décembre 2016 un solde de 1.479.482 DT contre 915.670 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u>	<u>31 Décembre</u>
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Banques	1 419 578	915 250
- Caisse	1 105	420
regies d'avance et accréditifs	58 799	-
Total	1 479 482	915 670

10.1 - Banques

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u>	<u>31 Décembre</u>
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- AMEN BANK (1)	4 436	108 264
- AMEN BANK (2)	10 881	3 895
- UNION INTERNAT. BANK	99 214	32 860
- BIAT LA MARSА (1)	225 010	471 204
- BIAT LA MARSА (2)	2 305	-
- BTK LA MARSА	24 548	106
- ATTJARI BANK (1)	377 530	24 898
- ATTJARI BANK (2)	416 597	130 389
- ATTJARI BANK (3)	63 659	51 974
- BIAT (1)	49 570	81 905
- BANQUE ZITOUNA	115 125	2 297
- ATTJARI BANK COMPTE EN DEVISE	11 476	7 458
- BTS	19 227	-
Total	1 419 578	915 250

NOTE 11 – CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre	31 Décembre
		<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Capital social	(A)	4 213 360	3 983 360
- Prime d'émission	(A)	1 453 040	1 453 040
- Réserve légale		398 336	383 944
- Subventions d'investissement		30 792	4 363
- Réserves pour réinvestissement exonéré		800 000	800 000
- Résultats reportés		429 480	339 225
<u>Totaux des capitaux propres avant résultat</u>		<u>7 325 008</u>	<u>6 963 932</u>
- Résultat net revenant à la société consolidante	(1)	2 198 232	1 131 319
<u>Totaux des capitaux propres avant affectation (B)</u>		<u>9 523 240</u>	<u>8 095 251</u>
- Nombre d'actions	(2)	4 134 593	2 279 674
- Résultat par action	(1)/(2)	0,532	0,496

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

(A) L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 5 Mai 2016, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de D : 230.000, pour le porter de D : 3.983.360 à D : 4.213.360 et ce, par l'incorporation de la réserve spéciale d'investissement. Cette augmentation est réalisée par la création de 230.000 actions nouvelles de un dinars chacune, attribuées gratuitement aux actionnaires.

Le capital social s'élève, au 31 décembre 2016, à D : 4.213.360 divisé en 4.213.360 actions de un dinar chacune et se répartie comme suit :

<u>Actionnaires</u>	<u>Nombre</u> <u>d'actions</u>	<u>Montant</u> <u>en dinars</u>	<u>%</u> <u>participation</u>
Maghreb private equity fund II (mauritus pcc)	1 561 192	1 561 192	37,05%
Mr Hatem Ben Sliman	830 468	830 468	19,71%
Mme Jouda Ben Slama ep Ben Sliman	829 896	829 896	19,70%
Mr Mohamed Aziz Ben Sliman	427 542	427 542	10,15%
Mme Selima Ben Sliman ep Belhadj	427 037	427 037	10,14%
Maghreb private equity fund II (cyprus lp)	137 213	137 213	3,26%
Mr Skander Ben Sliman	12	12	0,00%
Total	4 213 360	4 213 360	100,00%

(B) Le tableau des mouvements des capitaux propres consolidés se présente comme suit :

Note 11 : Les capitaux propres (suite)								
TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES								
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016								
(Exprimé en dinars)								
	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Subventions d'investissement	Réserves pour réinvestissement exonéré	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2014	3 460 000	-	314 601	6 772	800 000	364 101	1 270 218	6 215 692
Augmentation du capital	296 960	1 453 040						1 750 000
Affectation du résultat de 2014			69 343			1 200 875	(1 270 218)	-
Distribution de dividendes						(999 351)		(999 351)
Augmentation du capital	226 400					(226 400)		-
Amortissement des subventions				(2 409)				(2 409)
Résultat de l'exercice 2015							1 131 319	1 131 319
Solde au 31 Décembre 2015	3 983 360	1 453 040	383 944	4 363	800 000	339 225	1 131 319	8 095 251
Affectation du résultat de 2015 (A)			14 392			1 116 927	(1 131 319)	-
Distribution de dividendes (A)						(796 672)		(796 672)
Augmentation du capital (B)	230 000					(230 000)		-
Subventions d'investissement reçues des filiales				29 985				
Amortissement des subventions				(3 556)				(3 556)
Résultat de l'exercice 2016							2 198 232	2 198 232
Solde au 31 Décembre 2016	4 213 360	1 453 040	398 336	30 792	800 000	429 480	2 198 232	9 493 255
<i>(A) : Suivant décision de L'assemblée générale ordinaire du 5 Mai 2016</i>								
<i>(B) : Suivant décision de L'assemblée générale extraordinaire du 5 Mai 2016</i>								

NOTE 12 – INTERETS MINORITAIRES

L'analyse de cette rubrique se présente ainsi :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Participation des minoritaires dans le capital de la société " SMC "	100	100
SMC "	20	4
- Part des minoritaires dans le résultat de la société " SMC " (A)	28	22
- Participation des minoritaires dans le capital de " BUREAU PLUS "	100	100
Part des minoritaires dans les résultats reportés de " BUREAU PLUS "	4	3
- Part des minoritaires dans le résultat de " BUREAU PLUS " (A)	16	16
<u>Total</u>	<u>268</u>	<u>245</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires Σ (A)	<u>44</u>	<u>38</u>

NOTE 13 - PASSIFS NON COURANTS

Les passifs non courants s'élèvent au 31 Décembre 2016 à 254.623 DT, contre 291.010 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de ce poste se présente comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Emprunts	65 846	80 010
- Provisions pour risques et charges	188 777	211 000
<u>Total</u>	<u>254 623</u>	<u>291 010</u>

13.1 – Emprunts

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Crédit BIAT	-	17 549
- Dettes envers les établissements de leasing	65 846	62 461
<u>Total</u>	<u>65 846</u>	<u>80 010</u>

Emprunts et dettes assimilées

Les échéances à plus d'un an sur emprunts et dettes assimilées, s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 65.846. Les mouvements intervenus sur les comptes d'emprunts se détaillent dans le tableau ci après :

Emprunt	Montant	Modalités de remboursement	Solde au 31/12/2015		Mouvements de l'exercice				Solde au 31/12/2016	
			A plus d'un an	A moins d'un an	Additions	Reclassement	Régularisation	Remboursement	A plus d'un an	A moins d'un an
CREDITS BANCAIRES					-					
BIAT	600 000	Mensuellement (2010-2017)	17 549	102 326	-	(17 549)	-	(102 326)	-	17 549
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE LEASING										
ATTIJARI LEASING	45 097	Mensuellement (2015-2018)	13 486	10 517	-	(11 473)	-	(10 517)	2 013	11 473
ATTIJARI LEASING	28 761	Mensuellement (2015-2017)	8 704	7 894	-	(8 704)	-	(7 894)	-	8 704
CIL	49 792	Mensuellement (2015-2018)	18 671	13 239	-	(14 734)	-	(13 239)	3 937	14 734
ATTIJARI LEASING	27 575	Mensuellement (2015-2018)	21 600	9 011	-	(19 843)	(9 892)	(9 011)	1 757	9 951
ATTIJARI LEASING	61 299	Mensuellement (2016-2019)	-	-	61 299	(16 141)	-	(16 766)	28 392	16 141
ATTIJARI LEASING	61 187	Mensuellement (2016-2019)	-	-	61 187	(15 982)	-	(15 458)	29 747	15 982
Total			80 010	142 987	122 486	(104 426)	(9 892)	(175 211)	65 846	94 534

NOTE 14 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

La rubrique fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 31 Décembre 2016 à 2.493.568 DT, contre 1.899.639 DT à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Fournisseurs d'exploitation	508 466	583 804
- Fournisseurs étrangers	455 771	308 264
- Fournisseurs, effets à payer	1 239 938	919 429
- Fournisseurs, factures non parvenues	269 124	67 016
- Fournisseurs d'immobilisations	19 345	16 027
- Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie	924	5 099
<u>Total</u>	<u>2 493 568</u>	<u>1 899 639</u>

NOTE 15 - AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2016 un montant de 1.585.207 DT contre 1.202.414 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Clients, avances et acomptes	236 213	478 512
- Personnel, rémunérations dues	81 424	4 753
- Crédoeurs divers	1 712	4 942
- Etat, impôts et taxes	212 345	208 644
- Etat, impôt sur les sociétés à payer	357 714	-
- Etat, contribution conjoncturelle à payer	227 900	-
- Etat, dettes fiscales à payer	70 027	-
- CNSS	164 779	143 915
- Comptes courants associés	16	50
- Associés, dividendes à payer	12	214 165
- Charges à payer	228 065	139 759
- Compte d'attente	5 000	7 674
<u>Total</u>	<u>1 585 207</u>	<u>1 202 414</u>

15.1 - Etat impôts et taxes

Le détail de ce compte se présente comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Etat, retenues à la source	71 173	82 634
- TVA à payer	109 680	99 201
- TFP et FOPROLOS	5 957	5 993
- FODEC	18 727	15 701
- Droits de timbre	269	244
- TCL	6 539	4 871
<u>Total</u>	<u>212 345</u>	<u>208 644</u>

15.2 - Comptes courants associés

Le détail de ce compte se présente comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- HATEM BEN SLIMANE	16	50
<u>Total</u>	<u>16</u>	<u>50</u>

15.3 - Charges à payer

Le détail de ce compte se présente comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Honoraires	26 300	39 380
- Télécommunication	1 350	963
- Provisions pour congé payé	30 500	15 025
- Personnel, charges à payer	156 007	76 922
- Autres charges à payer	13 908	7 469

NOTE 16 – CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2016 un montant de 94.534 DT contre 142.987 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Crédit BIAT, échéances à moins d'un an	17 549	102 326
- Echéances à moins d'un an sur dettes envers les sociétés de leasing	76 985	40 661

NOTE 17 – REVENUS

Les revenus s'élèvent au 31 Décembre 2016 à 15.917.083 DT contre 14.113.955 DT à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Ventes locales	12 801 206	11 804 704
- Ventes en suspension de taxes sur chiffre d'affaires	575 611	690 095
- Ventes à l'exportation	2 525 279	1 604 471
- Prestations de services	14 987	14 685
<u>Total</u>	<u>15 917 083</u>	<u>14 113 955</u>

NOTE 18 – ACHATS CONSOMMES

Les achats consommés totalisent au 31 Décembre 2016 un montant de 7.538.061 DT contre 7.396.767 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Produits chimique	51 335	55 002
- Verrerie et Marbrerie	197 040	206 539
- Quincaillerie	550 080	625 900
- Tissu, Mousse et Cuir	331 316	338 507
- Bois et dérivée	2 006 648	1 826 404
- Produits semi-finis	753 439	609 918
- Accessoires bureaux	390 321	598 909
- Accessoires chaises	2 096 862	1 794 954
- Autres achats de marchandises	55 521	296 856
- Frais d'approche	639 732	770 810
- Emballages	50 891	56 424
- Sous-traitance	219 933	146 485
- Fournitures de bureau	37 508	26 413
- Carburant	139 527	140 897
- Électricité	70 909	49 714
- Autres achats d'approvisionnements	15 039	20 388
- Variation des stocks de matières premières	(68 040)	(167 353)

NOTE 19 – CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel totalisent au 31 Décembre 2016 un montant de 2.807.444 DT, contre 2.554.281 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Salaires et compléments de salaires	2 426 567	2 213 938
- Charges connexes aux salaires	380 877	340 343
<u>Total</u>	<u>2 807 444</u>	<u>2 554 281</u>

NOTE 20 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	634 301	632 216
- Dotation aux résorptions	37 904	37 905
- Dotations aux provisions pour risques et Charges	45 749	1 504
- Dotation aux provisions pour créances douteuses	245 893	184 099
- Dotation aux provisions pour dépréciation des stocks	-	15 000
- Reprise sur provision pour risques et Charges	(67 972)	-
- Reprise sur provision pour créances douteuses	(130 026)	(32 453)

NOTE 21 – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation totalisent au 31 Décembre 2016 un montant de 1.718.593 DT, contre 1.870.406 DT en 2015. Le détail se présente comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Locations	283 714	273 021
- Entretien et réparation	151 854	110 727
- Primes d'assurances	96 449	97 856
- Personnel extérieur à l'entreprise	399 642	461 145
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	253 146	162 167
- Transports	22 540	31 591
- Voyages et déplacements	148 419	166 328
- Réceptions	13 380	18 528
- Publicité, Publication et Relations publiques	158 725	304 639
- Frais postaux et frais de télécommunication	58 466	70 002
- Services bancaires et assimilés	25 399	31 425
- Jetons de présence	6 500	-
- Impôts et taxes	130 296	127 449
- Autres	10 749	15 528
- Transfert de charges	(40 686)	-
<u>Total</u>	<u>1 718 593</u>	<u>1 870 406</u>

NOTE 22 – CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes totalisent au 31 Décembre 2016 un montant de 34.704 DT, contre 80.735 DT en 2015. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Intérêts sur crédits bancaires	6 389	13 949
- Intérêts sur crédits à court terme	487	26 625
- Intérêts des dettes envers les sociétés de leasing	8 082	6 327
- Intérêts créditeurs	(22 500)	(2 977)
- Pénalités	5 624	20 035
- Pertes de change	58 600	44 803
- Gains de change	(22 137)	(34 196)
- Autres	159	6 169

NOTE 23 – AUTRES GAINS ORDINAIRES

La rubrique « autres gains ordinaires » s'élève au 31 Décembre 2016 à 103.023 DT et se détaille comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Plus-values sur cession d'immobilisations	74 727	8 000
- Apurement comptes créditeurs	28 296	12 712
<u>Total</u>	<u>103 023</u>	<u>20 712</u>

NOTE 24 – AUTRES PERTES ORDINAIRES

La rubrique « autres pertes ordinaires » s'élève au 31 Décembre 2016 à 110.549 DT et se détaille comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Pertes suite redressement fiscal	101 223	-
- Charges nettes sur cession d'immobilisations	-	4 453
- Pertes sur créances irrécouvrables	4 973	2 890
- Apurement comptes débiteurs	4 353	20 026
	<u>110 549</u>	<u>27 369</u>

NOTE 25 – DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ces décaissements se détaillent comme suit :

	31	31
	Décembre	Décembr
	<u>2016</u>	<u>e</u>
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Investissements en immobilisations incorporelles	7 054	13 759
- Investissements en immobilisations corporelles	852 298	129 313
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	16 027	36 585
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(19 345)	(16 027)
- Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie en début de période	5 099	65 261
- Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie en fin de période	(924)	(5 099)

860 209223 792**NOTE 26 – ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Ces encaissements se détaillent comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Valeur nette comptable des immobilisations cédées	6 273	14 953
- Produits nets sur cessions d'immobilisations	74 727	8 000
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	(4 453)
	<u>81 000</u>	<u>18 500</u>

NOTE 27 – DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Ces sommes se détaillent comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Dividendes décidés au cours de l'exercice	(796 672)	(999 351)
- Associés, dividendes à payer en début de période	(214 165)	(401 214)
- Associés, dividendes à payer en fin de période	12	165
- Part des minoritaires dans les dividendes distribués par les filiales	(37)	(28)
	<u>(1 010 862)</u>	<u>(785 615)</u>

NOTE 28 – ENCAISSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Ces encaissements se détaillent comme suit :

**31
Décembre
2016**

- Subventions d'investissement encaissées revenant à la société consolidante	29 985
- Part des minoritaires dans les subventions d'investissement	15
	<u>30 000</u>

NOTE 29 – LES PARTIES LIEES

SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN

Opérations commerciales

- La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 166.882 TTC.

Le compte fournisseur "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 59.965.

- La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE a vendu des marchandises à la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 5.766.577 TTC.

Le compte client "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 2.397.988.

Répartition des charges communes

- La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE a fait supporter la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN, une quote-part des charges communes pour un montant de D : 399.516.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 218.042.

- La SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN a fait supporter à la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE une quote-part des charges communes pour un montant de D : 388.980.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 187.801.

SOCIETE BUREAU PLUS

Opérations commerciales

- La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE a acheté des marchandises auprès de la société BUREAU PLUS Sarl pour un montant de D : 1.345.787 TTC.

Le compte fournisseur "BUREAU PLUS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 1.076.347.

Le compte fournisseur, factures non parvenues "BUREAU PLUS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 9.732.

- La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE a vendu des marchandises à la société BUREAU PLUS pour un montant de D : 152.462 TTC.

Le compte client "BUREAU PLUS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 26.039.

Location

La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE a conclu avec la société BUREAU PLUS un contrat portant sur la location d'un local sis à la zone industrielle de Beja pour une durée de deux années renouvelable par tacite reconduction et commençant le 1er Novembre 2012.

Le loyer supporté au titre de l'exercice, s'est élevé à D : 15.553.

SOCIETE INTERIEURS COTE D'IVOIRE

La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE a vendu des marchandises à la société Intérieurs Côte d'Ivoire pour un montant de 9.445 Euro soit D : 22.842.

Le compte client "Intérieurs Côte d'Ivoire" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 35.015.

SOCIETE PROPANNE

• La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE a vendu des marchandises à la société "PROPANNE" pour un montant de D : 1.141 TTC.

Le compte client "PROPANNE" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 836.

• La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE a acheté des marchandises auprès de la société "PROPANNE" pour un montant de D : 123.149 TTC.

Le compte fournisseur "PROPANNE" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 29.977.

Avances en comptes courants

• La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE a conclu en date du 26 juin 2013, une convention de compte courant associé avec la Société le Mobilier Contemporain portant sur un montant de D : 820.000, remboursable sur une période de sept ans et productif d'intérêt au taux de 5% l'an.

En 2016, la société a remboursé le reliquat de ces avances soit D : 403.000.

Les produits constatés à ce titre en 2016, se sont élevés à D : 18.378.

• Le compte courant associés "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" présente à la clôture de l'exercice un solde créditeur de D : 2.334.

Rémunérations des dirigeants sociaux

• Le Conseil d'Administration réuni le 22 Août 2014 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Président Directeur Général et lui a fixé une rémunération mensuelle nette de D : 7.000. Le montant brut des rémunérations servies en 2016 à Mr Hatem BEN SLIMANE en sa qualité de Président Directeur Général, et constaté en charges s'est élevé à D : 119.463. Le Conseil d'Administration réuni le 12 Avril 2017 a décidé d'octroyer une prime exceptionnelle au Président Directeur Général, au titre de l'année 2016, pour un montant brut de D : 105.000, figurant en charges à payer parmi les autres passifs courants. Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

• Le Conseil d'Administration réuni le 22 Août 2014 a nommé Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général Adjoint et ne lui a pas fixé de rémunération. Son salaire est servi totalement par la Société le Mobilier Contemporain où il y occupe le poste de Gérant.

La Société le Mobilier Contemporain refacture une quote-part des salaires de Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE à la Société Atelier du Meuble. Les salaires servis par la Société le Mobilier Contemporain au Directeur Général Adjoint se sont élevés à D : 65.373 dont un montant de D : 45.926 a été refacturé à votre société. Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

• L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 6 Juin 2014 a nommé le Directeur Administratif et Financier Mr Riadh KEKLI en qualité d'administrateur. Le montant brut des rémunérations servies en 2016 à Mr Riadh KEKLI et constaté en charges s'est élevé à D : 97.838 dont D : 16.692 de charges sociales. Le Conseil d'Administration réuni le 12 Avril 2017 a décidé d'octroyer une prime exceptionnelle au Directeur Administratif et Financier, au titre de l'année 2016, pour un montant brut de D : 15.000. Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

Note 25 : Les engagements hors bilan

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provision	Observations
Engagements donnés							
a) Garanties personnelles							
Cautionnement	Néant						
Aval	Néant						
Autres garanties	Néant						
b) Garanties réelles							
Hypothèques	350 000	BIAT					Crédit de gestion : Titre foncier N°68064 (2ème rang)
	600 000	BIAT					CMT : Titre foncier N°98956 (1er rang)
	300 000	AMEN BANK					Crédit de gestion : Titre foncier N°68064 (1er rang)
	500 000	ATTIJARI BANK					Crédit de gestion :
							- Titre foncier N°68064 (3ème rang)
							- Titre foncier N°98956 (2ème rang)
							- Fond de commerce
Nantissement							
d) Effets escomptés et non échus							
e) Créances à l'exportation mobilisés							
f) Abandon de créances							
Total	1 750 000						
Engagements reçus							
a) Garanties personnelles							
Cautionnement	-						
Aval	-						
Autres garanties	-						
b) Hypothèques							
Hypothèques	-						
Nantissement	-						
c) Effets escomptés et non échus	-						
d) Créances à l'exportation mobilisés	-						
e) Abandon de créances	-						
Total	-						
Engagements réciproques							
Emprunt obtenu non encore encaissé	-						
Crédit consenti non encore versé	-						
Opération de portage	-						
Crédit documentaire		BIAT/ATTIJARI					
Engagement par signature Caution	25 015	BIAT					
	64 722	ATTIJARI BANK					
	6 740	AMEN BANK					
Commande d'immobilisation	-						
Commande de longue durée	-						
Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective	-						

NOTE 31 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 12 Avril 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des événements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Messieurs les Actionnaires de la
SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe « intérieurs » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total de bilan de D : 13.951.440 et un résultat consolidé bénéficiaire de D : 2.198.232, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe « intérieurs » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Les dirigeants sociaux de la société mère et des sociétés consolidées sont responsables de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que notre audit constitue une base pour formuler la réserve développée dans le paragraphe qui suit, et que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. La Société Atelier de Meuble Intérieurs SA a participé en 2015 à la création d'une société étrangère dénommée « Intérieurs Côte d'Ivoire » et dans laquelle elle détient 41%.

Le coût de la participation, devant être comptabilisée dans les états financiers consolidés selon la méthode de la mise en équivalence, s'élève à D : 46.330.

Toutefois, et jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, aucune information sur la situation financière de cette entreprise associée n'a été obtenue.

De ce fait, la valeur de la participation a été maintenue pour le coût d'acquisition.

Nous ne pouvons pas mesurer l'impact de l'effet de l'application de la méthode de mise en équivalence sur le résultat et les fonds propres consolidés.

Opinion

4. A notre avis et sous réserve de la remarque développée dans le paragraphe précédent, les états financiers consolidés du groupe « intérieurs », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

5. Conformément aux dispositions légales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 27 avril 2017

FINOR
Mustapha MEDHIOUB

Etats financiers annuels de SICAV

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **24 mai 2017**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Samir LABIDI.

BILAN au 31 Décembre 2016 (Unité: 1000 TND)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille – titres	3-1	46 052,719	39 046,964
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		725,541	2 447,776
b - Obligations et Valeurs assimilées		45 327,178	36 599,188
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		12 597,860	10 867,020
a - Placement monétaires	3-3	8 825,557	5 491,980
b – Disponibilités	3-11	3 772,303	5 375,040
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		58 650,579	49 913,984
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	140,671	224,190
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	38,332	21,390
TOTAL PASSIF		179,003	245,580
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 –Capital	3-5	56 258,341	47 788,224
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	2 213,235	1 880,180
a - Sommes distrib.des exercices antérieurs		0,463	0,382
b - Sommes distribuables de l'exercice		2 212,772	1 879,798
ACTIF NET		58 471,576	49 668,404
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		58 650,579	49 913,984

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2016

(Unité: 1000 TND)

	Notes	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	3-2	2 038,657	1 819,940
a - Dividendes		98,329	110,245
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		1 940,328	1 709,695
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	1 090,812	907,001
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 129,469	2 726,941
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	549,169	481,330
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 580,300	2 245,611
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	118,138	91,090
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 462,162	2 154,521
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		- 249,390	-274,723
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		2 212,772	1879,798
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		249,390	274,723
* Variation des +/- values potentielles sur titres		- 14,412	- 0,516
* +/- values réalisées sur cession des titres		7,758	- 5,671
* Frais de négociation de titres		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 455,508	2 148,334

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2016

(Unité: 1000 TND)

	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	2 462,162	2 154,521
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 14,412	- 0,516
c - +/- values réalisées sur cession de titres	7,758	- 5,671
d - Frais de négociation de titres	-	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	2 446,004	2 055,743
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a – Souscriptions	47 611,500	21 508,878
* Capital	46 052,000	20 864,000
* Régularisation des sommes non distrib.	- 2,346	- 3,853
* Régularisations des sommes distrib.	1561,846	648,731
b – Rachats	38 817,833	26 275,366
* Capital	37 577,400	25 473,400
* Régularisation des sommes non distrib.	- 4,516	- 5,877
* Régularisation des sommes distrib.	1 244,949	807,843
VARIATION DE L'ACTIF NET	8 803,171	- 4 673,897
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début d'exercice	49 668,404	54 342,301
b - En fin d'exercice	58 471,576	49 668,404
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début d'exercice (mille actions)	477,831	523,925
b - En fin de d'exercice (mille actions)	562,577	477,831
VALEUR LIQUIDATIVE DEBUT DE L'EXERCICE (EN DINAR)	103,946	103,722
VALEUR LIQUIDATIVE FIN DE L'EXERCICE (EN DINAR)	103,935	103,946
TAUX DE RENDEMENT	3,77%	3,79%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELLES
ARRETEES AU 31/12/2016

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers annuels arrêtés au **31/12/2016** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont comptabilisées en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon.

2-2 Evaluation des placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilés sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transaction ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions du marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilés de la Société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 Décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle

portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2016** à **46.052.719**. L'état du portefeuille titre se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31-12-2016	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
Titres émis par le Trésor	14.200	14.200.000	14.589.533	24,88%	24,95%	
BTA 5,5% octobre 2018	5.000	5.000.000	5.006.014	8,54%	8,56%	
BTA 5,50% mars 2019	9.200	9.200.000	9.583.518	16,34%	16,39%	
Titres émis par des sociétés	411.000	29 930 060	30 737 645	52,41%	52,57%	
AMEN.BANK.2011-1	20.000	1.000.000	1.012.969	1,73%	1,73%	-
AMEN.BANK.SUB.2009 (A)	5.000	266.550	269.511	0,46%	0,46%	-
EO.ATL.2013-1	20.000	1.600.000	1.660.570	2,83%	2,84%	BBB.
EO.ATL.2013-2	5.000	400.000	402.967	0,69%	0,69%	BBB.
ATTIJARI.BANK.2010	13.000	371.410	385.425	0,66%	0,66%	-
BH.2009	5.000	307.500	307.535	0,52%	0,53%	BBB-
BH.2013-1.FIXE.6.8%	10.000	571.000	586.914	1,00%	1,00%	BBB-
BH.2013-1VAR.TMM+1.8%	10.000	571.000	585.157	1,00%	1,00%	BBB-
CHO.2009	2.000	75.000	75.009	0,13%	0,13%	BIAT
MEUBLATEX.INDUSTRIES.2010 (A)	4.000	80.000	82.369	0,14%	0,14%	A.BANK
STB.2010-1. (B)	10.000	599.800	619.588	1,06%	1,06%	-
STB.SUB.2011	30.000	1.285.200	1.343.462	2,29%	2,30%	-
TUNISIE.LEASING.2012-2	20.000	800.000	838.778	1,43%	1,43%	BBB+
EO.MODERN.LEASING.2012	25.000	2.000.000	2.090.360	3,56%	3,58%	BBB
UIB.2011-1.catégorie B	20.000	1.500.000	1.526.512	2,60%	2,61%	-
EO.UIB.2012-1	20.000	1.142.600	1.198.770	2,04%	2,05%	-
AIL.2013-1	15.000	600.000	619.792	1,06%	1,06%	A+
UBCI.2013-1	10.000	800.000	825.635	1,41%	1,41%	-
CIL.2014/2	5.000	400.000	422.454	0,72%	0,72%	BBB-
TUNISIE.FACTORING.2014-1	10.000	800.000	846.779	1,44%	1,45%	BBB.
Hannibal.LEASE.2015-1	2.000	160.000	166.643	0,28%	0,28%	BB.
Hannibal.LEASE.SUB.2015-1	5.000	400.000	402.504	0,69%	0,69%	B
ATTIJARI.BANK.SUB.2015	15.000	1.200.000	1.212.262	2,07%	2,07%	-
Hannibal.LEASE.2015-2	5.000	500.000	523.390	0,89%	0,90%	BB

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31-12-2016	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
CIL.2016/1	10.000	1.000.000	1.037.808	1,77%	1,77%	BBB-
ATL.2015-2	10.000	1.000.000	1.050.984	1,79%	1,80%	BBB
UNIFACTOR.2015	5.000	500.000	522.940	0,89%	0,89%	BB
HANNIBAL LEASE 2016-1	10.000	1.000.000	1.031.355	1,76%	1,76%	BB
ATL 2016-1	10.000	1.000.000	1.030.904	1,76%	1,76%	BBB
ATTIJARI LEASING 2016-1	10.000	1.000.000	1.026.466	1,75%	1,76%	BB+
Amen bank sub 2016-1	20.000	2.000.000	2.013.479	3,43%	3,44%	-
Hannibal Lease 2016-2	20.000	2.000.000	2.011.700	3,43%	3,44%	BB
Tunisie Leasing SUB 2016	10.000	1.000.000	1.002.630	1,71%	1,71%	BB+
EO BTE 2016	10.000	1.000.000	1.000.942	1,71%	1,71%	-
UIB SUB 2016	10.000	1.000.000	1.003.082	1,71%	1,72%	-
Titres OPCVM	7.058	718.453	725.541	1,24%	1,24%	
SICAV BH OBLIGATAIRE	7.058	718.453	725.541	1,24%	1,24%	-
Total du portefeuille-titres.		44.848.513	46.052.719	78,52%	78,76%	

La valeur des BTA au 31/12/2016 inclus le reliquat de la décote à amortir pour une valeur de 12.435 Dinars.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

Désignation	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus ou moins valeur latente	Valeur à la fin de l'exercice	Plus ou moins valu réalisés
Solde au 31/12/2015	37.926.701	1.086.329	33.934	39.046.964	
Acquisitions de l'exercice					
Obligations	13.000.000			13.000.000	
Titres OPCVM	5.248.639			5.248.639	
Remboursements et cessions de l'exercice					
Remboursement des Obligations	-4.369.768			- 4.369.768	
Cession de titres OPCVM	-6.957.058			- 6.957.058	7.758
Variation des plus ou moins valeurs latentes			-14.412	-14.412	
Variation des intérêts courus		98.354		98.354	
Solde au 31/12/2016	44.848.514	1.184.683	19.522	46.052.719	7.758

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **2.038.657 DT** pour la période allant du **01-01-2016** au **31-12-2016**, contre un montant de **1.819.940 DT** pour la période allant du **01-01-2015** au **31-12-2015** et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Revenus des BTA	626.515	626.004
Revenues des titres OPCVM	98.329	110.245
Revenus des obligations	1.313.813	1.083.691
Total	2.038.657	1.819.940

3-3 Note sur les placements monétaires :

Les placements monétaires s'élèvent au **31-12-2016** à **8.825.557 DT** et se détaillent comme suit :

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% actif	Emetteur
CD211216/210317 UNION FACTORING	1.971.516	1.974.998	3,37%	UNION FACTORING
CD 151016/130117 ML	1.478.782	1.497.171	2,55%	MODERN LEASING
CD 201016/180117 ML	2.464.637	2.493.320	4,25%	MODERN LEASING
CD 011116/271017 HL	2.831.520	2.860.068	4,88%	HANNIBAL LEASE
Total	8.746.455	8.825.557	15,05%	

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt et les placements à terme. Il totalise pour la période allant du **01-01-2016** au **31-12-2016** un montant de **1.090.812 DT** contre un montant de **907.001 DT** pour la période allant du **01-01-2015** au **31-12-2015**.

Désignation	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Intérêts des placements à terme	289.837	188.804
Intérêts des billets de trésorerie	-	166.579
Intérêts des certificats de dépôts	800.975	551.618
Total	1.090.812	907.001

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du **01-01-2016** au **31-12-2016** ainsi que les mouvements sur le capital au cours la période comparative allant du **01-01-2015** au **31-12-2015** se détaillent ainsi :

Libellé	2016	2015
Capital au 1er Janvier		
Montant	47.788.224	52.401.787
Nombre d'actions	477.831	523.925
Nombre d'actionnaires	596	663
Souscriptions réalisées		
Montant (nominal)	46.052.000	20.864.000
Réglu des sommes non distribuables	-2.345	-3.853
Nombre d'actions émises	460.520	208.640
Rachats effectués		
Montant (nominal)	37.577.400	25.473.400
Réglu des sommes non distribuables	-4.516	-5.877
Nombre d'actions rachetées	375.774	254.734
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-14.412	-516
Plus ou moins values réalisés sur cession de titres	7.758	-5.671
Frais de négociation de titres	-	-
Capital au 31 Décembre		
Montant	56.258.341	47.788.224
Nombre d'actions	562.577	477.831
Nombre d'actionnaires	652	596

3-6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés et/ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachats. Le solde de ce poste totalise au **31-12-2016** un montant de **2.213.235 DT** contre un montant de **1.880.180 DT** au **31-12-2015** et se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2016			31-12-2015		
	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables
Sommes distribuables exercices antérieurs (Report à nouveau)	393	70	463	419	-37	382
Sommes distribuables de l'exercice	2.462.162	-249.390	2.212.772	2.154.521	-274.723	1.879.798
Total	2.462.555	-249.320	2.213.235	2.154.940	-274.760	1.880.180

3-7 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste totalise au **31-12-2016** un montant de **140.671 DT** contre un montant de **224.190 DT** au **31-12-2015**. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire à payer	24.824	21.344
Rémunération du distributeur à payer	115.847	202.846
Total	140.671	224.190

3-8 Autres créditeurs divers :

Le poste « Autres créditeurs divers » accuse au **31-12-2016** un solde de **38.332 DT** contre un solde de **21.390 DT** au **31-12-2015**. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Honoraires du commissaire aux comptes	17.330	16.403
Redevances CMF à régler	5.357	4.330
Jetons de présence	15.000	-
TCL à payer	645	657
Total	38.332	21.390

3-9 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur calculées conformément aux dispositions des conventions conclues par la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ».

La gestion de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST (ex SIFIB BH). Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

La banque de l'Habitat assure les fonctions de dépositaire pour la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ». Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la banque de l'Habitat perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire.

L'Office Nationale des Postes est désignée distributeur de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ». Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortants. Le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien

Le solde de ce poste s'élève pour la période du **01-01-2016** au **31-12-2016** à **549.169 DT** contre un montant de **481.330 DT** pour la période du **01-01-2015** au **31-12-2015**. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	96.912	84.941
Rémunération du distributeur	452.257	396.389
Total	549.169	481.330

3-10 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, la T.C.L ainsi que l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01-01-2016** au **31-12-2016** à **118.138 DT** contre un montant de **91.090 DT** pour la période du **01-01-2015** au **31-12-2015** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Redevances CMF	64.608	56.627
Honoraires du commissaire aux comptes	22.765	21.443
Autres charges AGO amortis	7.931	5.931
T.C.L	7.834	7.083
Autres charges	-	6
Jetons de présence	15.000	-
Total	118.138	91.090

3-11 Disponibilités :

Ce poste enregistre les placements à termes, les dépôts à vue au niveau du compte courant, ainsi que les sommes à l'encaissement. Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2016** à **3.772.303 DT** contre un montant de **5.375.040 DT** au **31-12-2015** et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts à vue	3.772.303	2.833.246
Placements à terme	-	2.541.795
Total	3.772.303	5.375.040

3-12 Evénements postérieurs à la date de clôture:

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'ETAT

L'article 48 de la loi N° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finance pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n°230 du 04 Janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5 %), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 184.662 D, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait-être payée au Trésor Public à la fin de cet exercice.

4- Données par action :

Données par action en DT	2016	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	5,563	5,707	3,987	5,225	3,745
Charges de gestion des placements	0,976	1,007	0,739	0,990	0,721
Revenu net des placements	4,587	4,700	3,248	4,235	3,024
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	0,210	0,191	0,136	0,195	0,136
Résultat d'exploitation (1)	4,376	4,509	3,112	4,040	2,888
Régularisation du résultat d'exploitation	- 0,443	- 0,575	0,592	-0,444	0,629
Sommes distribuables de l'exercice	3,933	3,934	3,703	3,596	3,517
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	- 0,026	- 0,001	0,036	-0,011	0,002
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,014	- 0,012	0,021	0,119	-0,044
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	- 0,011	- 0,013	0,057	0,108	-0,042
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	4,364	4,496	3,169	4,148	2,847
Droits d'entrée et droits de sortie	-	-	-	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	- 0,011	- 0,013	0,057	0,108	-0,042
Régularisation du résultat non distribuable	0,002	0,006	0,007	-0,020	-0,029
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,009	- 0,007	0,064	0,088	-0,071
Distribution de dividendes	3,934	3,703	3,596	3,517	3,356
Valeur liquidative	103,935	103,946	103,722	103,550	103,383

5- Ratios de gestion des placements:

Libellé	2016	2015	2014	2013	2012
Actif net moyen (en Dinar)	64.604.586	56.623.970	45.573.563	50.000.964	43.473.109
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,85%	0,85%	0,85%	0,85%	0,86%
Autres charges / actif net moyen	0,18%	0,16%	0,16%	0,17%	0,16%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,81%	3,80%	3,58%	3,47%	3,44%

RAPPORT GÉNÉRAL

Rapport sur les états financiers annuels

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 27 Janvier 2016 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Ces états financiers, tels qu'annexés au présent rapport, font apparaître un total bilan de 58.650.579 dinars et une somme distribuable de l'exercice 2016 de 2.212.772 dinars.

Responsabilité de la Direction dans la préparation et la présentation des états financiers

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons l'attention sur la Note N° 3-12 des Etats Financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n°230 du 04 Janvier 2017, la charge encourue par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi N° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 et dont le montant s'élève à 184 662 dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, nous avons procédé à l'appréciation du respect par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

De cette appréciation, il ressort que la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT a employé à hauteur de 78,52% de son actif dans des valeurs mobilières. Cette proportion est en dessous du seuil minimum fixé à 80% par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et décret n°2001-2278.

Par ailleurs, la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT a employé 11,93% de son actif en titres émis ou garantis par Hannibal Lease et 10.37% de son actif en titres émis ou garantis par Modern Leasing. Cette proportion est en dessus du seuil maximum fixé à 10% par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs.

En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 04 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Samir LABIDI

RAPPORT SPÉCIAL

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures reconduites :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours de 2009, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- Une première convention, conclue avec BH INVEST (ex SIFIB BH), en vertu de la quelle cette dernière assure, pour le compte de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, les fonctions de gestionnaire moyennant une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2016, le montant de cette rémunération s'élève à 96.912 DT ; il est porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- Une deuxième convention, conclue avec la Banque de l'Habitat, en vertu de la quelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, en contrepartie d'une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire BH INVEST.
- Une troisième convention, conclue avec l'Office Nationale des Postes, en vertu de laquelle ce dernier a été désigné distributeur des valeurs de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, en contrepartie d'une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2016, le montant de cette rémunération s'élève à 452.257 DT ; il est porté également parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants :

Conformément à L'AGE du 16 juin 2016, il est prévu, à partir de l'année 2016, des jetons de présence pour les membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité. Le montant de cette rémunération s'élève à 15 000 DT pour l'exercice 2016. Il est porté aux charges d'exploitation au niveau de l'état de résultat.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 04 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Samir LABIDI